



*Rapport spécial d'information du Préfet
sur l'activité des services de l'Etat
dans le département
pour l'année 2001*

(article 42, alinéa 3, de la loi du 2 mars 1982)

Février 2002

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
I - Accompagner le développement du territoire	1
A) Investir pour le territoire	2
1) La modernisation des infrastructures routières nationales	2
a) L'achèvement des opérations en cours	2
b) Les études et la conception des opérations nouvelles	4
c) Le programme d'entretien routier	5
2) L'appui au développement local	5
a) Les interventions du FNADT	5
b) Les interventions du FISAC	6
c) Les fonds européens	6
B) L'accompagnement de l'activité économique	9
1) Les aides aux entreprises	9
2) Le suivi des entreprises en difficulté	10
3) La poursuite des initiatives collectives au titre de la redynamisation du tissu économique	10
4) Le passage à l'Euro	12
5) La réforme du code des marchés publics	13
6) Le soutien aux secteurs du bâtiment et du logement	14

C) Le soutien à l'agriculture et la forêt	19
1) Les aides au revenu et au soutien des productions	19
2) Les aides au développement rural	21
3) L'accompagnement de la crise bovine	26
4) La mise en œuvre du schéma départemental des structures agricoles	27
5) La préservation de l'équilibre chasse/agriculture/forêt	28
II - Veiller à l'harmonie du cadre de vie	33
A) Protéger et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales	34
1) Les mesures réglementaires de protection de l'environnement	34
a) La réglementation sur les carrières	34
b) Le schéma départemental des carrières	34
c) Le secteur des déchets	34
2) La conduite de grands projets	36
a) Les aménagements routiers autour du laboratoire de Bure	36
b) Le projet de déviation d'Etain	36
c) Le projet d'extension du terrain militaire de La Chaume	36
d) Le TGV Est	37
3) La gestion et la protection des cours d'eau et de la ressource en eau	39
a) L'organisation des services de l'Etat	39
b) La mise à disposition du consommateur d'une eau potable et d'eaux de loisirs de qualité	40

c) La prise en compte de la gestion des eaux dans les projets d'infrastructures	42
d) La lutte contre les risques d'inondations et l'entretien des cours d'eau	43
e) La lutte contre les pollutions de toutes origines	45
f) La surveillance et la préservation du patrimoine biologique, notamment piscicole	48
4) La préservation du patrimoine historique et culturel	50
B) Aider les collectivités locales	52
1) L'évolution des concours financiers de l'Etat	52
a) La dotation globale de fonctionnement	53
b) La Dotation Globale d'Equipement des communes	54
c) La Dotation de Développement Rural	55
d) Les subventions exceptionnelles tempête	56
2) L'exercice des fonctions régaliennes : le contrôle de légalité et contrôle budgétaire	56
3) L'évolution de l'intercommunalité	56
4) La modernisation de l'ingénierie publique	57
5) Le passage à l'Euro	58
6) L'urbanisme et la planification	58
C) Prendre en compte les spécificités urbaines	65
1) La mise en oeuvre des contrats de ville	65
a) Le Contrat de Ville de l'agglomération verdunoise	65
b) Le Contrat de Ville du pays Barrois	66

2) Les opérations de renouvellement urbain	68
III – Garantir la solidarité, par l'éducation, la formation, l'emploi et l'insertion	69
A) Une politique éducative active et partenariale	70
1) Les conditions de la rentrée scolaire	70
2) Une rentrée sous le signe de la continuité de la rénovation pédagogique	71
3) Des aides pour rétablir l'égalité des chances	71
4) Des résultats positifs qui se confirment	72
5) Un soutien maintenu à la défense de l'emploi	73
6) Des actions pour améliorer la vie scolaire	75
B) Une politique volontariste en faveur de la jeunesse	78
1) Les dispositifs du contrat jeunesse et sports et du contrat éducatif local	78
2) D'autres actions spécifiques	78
3) L'aide au mouvement sportif	80
C) Une politique active en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle	81
1) L'évolution de l'emploi en 2001	81
2) La réduction collective du temps de travail	82
3) L'insertion et la formation professionnelle	83
4) Les conditions de travail	86
5) Les actions pour les travailleurs handicapés	87

IV - Assurer la protection des citoyens et le devoir de solidarité	89
A) Conforter la solidarité	90
1) Diversifier et adapter les outils de lutte contre l'exclusion	90
a) urgence sociale et territorialisation	90
b) Revenu minimum d'insertion et contractualisation	91
c) Soutien à la parentalité et aux jeunes	91
d) Plan départemental d'accueil des primo-arrivants	92
e) Le schéma de l'accueil, de l'hébergement et de réadaptation sociale	92
f) Le fonds de solidarité logement	92
g) La prise en charge des situations de surendettement	93
h) Point "I"	93
2) L'amélioration de la prise en charge des personnes âgées	94
a) Le renforcement des services de soins infirmiers à domicile	94
b) Les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes	94
c) La mise en œuvre du nouveau dispositif des CLICG	95
3) La solidarité envers les personnes handicapées s'est renforcée	95
a) Les personnes adultes handicapées	95
b) Les personnes majeures protégées	98
c) L'enfance handicapée	100

4) La poursuite et la recomposition de l'offre de soins	103
a) Dépense hospitalière et priorités de santé publique	103
b) Les nouvelles organisations sanitaires	103
c) Les pôles de santé meusiens	104
d) Les contrats d'objectifs et de moyens	105
e) Transports sanitaires	105
5) La poursuite des actions de santé publique	105
a) Les programmes régionaux de santé	105
b) La lutte contre le sida	107
c) Le dépistage organisé du cancer du sein	107
6) La mise en place de dispositifs particuliers	108
7) La solidarité intergénération et le devoir de mémoire	109
a) Les activités administratives et sociales en faveur des ressortissants	109
b) Le devoir de mémoire	110
B) Mieux maîtriser l'immigration et favoriser l'intégration	111
C) Garantir la sécurité	115
1) Le bilan de lutte contre les diverses formes de délinquance	115
2) L'action des services dans la lutte contre la délinquance	120
3) Le renforcement de la sécurité urbaine	121
4) La sécurité civile	122

5) La sécurité routière	124
6) La protection du consommateur	128
1) Les produits industriels	129
2) Les services	129
3) La loyauté des transactions	130
4) La sécurité alimentaire	130

Annexe :

Récapitulatif des principaux concours de l'Etat en 2001	137
---	-----

I

Accompagner le développement du territoire

Investir pour le territoire

L'accompagnement de l'activité économique

Le soutien à l'agriculture et la forêt

1) La modernisation des infrastructures routières nationales

L'année 2001 est la deuxième année de mise en œuvre du XII^{ème} Contrat de Plan 2000-2006.

Celui-ci s'est inscrit :

- d'une part, dans la continuité du précédent, pour l'achèvement des opérations en cours, (Contournement de Bar le Duc, et par extension, début de la liaison Ligny - Bar),
- d'autre part, avec de nouvelles ambitions pour le réseau routier national du département de la Meuse :
 - * en faveur du désenclavement du Nord - Ouest du Département (Déviation d'Etain, qui contribue au projet de modernisation de la liaison Longwy - A4),
 - * en matière de sécurité routière (échangeur de Void sur la RN4, programme régional d'aménagements de sécurité - P.R.A.S. - sur la RNVS, entre Verdun et Souilly, et à l'entrée de Bar le Duc, ainsi que sur la RN3, au carrefour d'Eix)

Le montant hors P.R.A.S. de l'enveloppe budgétaire du XII^{ème} Contrat de Plan, retenue pour la Région Lorraine est de 3 603,8 MF, dont 299,90 MF pour le Département de la Meuse.

Au titre du P.R.A.S., 25 MF supplémentaires ont également été retenus pour la Meuse.

Au cours de l'année 2001, les opérations ont évolué comme suit, avec une consommation en investissement routier de **32 MF de crédits de paiement plus 1,8 MF sur le P.R.A.S.** :

a) L'achèvement des opérations en cours

- *L'échangeur de Troussey sur la RN 4 :*

Après la première mise en service partielle le 9 juillet 1998 de l'échangeur sur la RN 4, la section résiduelle (pont sur la Meuse et nouvelle RD 36) avait été réalisée en 1999 et ouverte à la circulation en janvier 2000.

Le complément à la mise définitive aux normes de route express de la section de RN 4 de la Meurthe-et-Moselle à l'échangeur de Troussey est intervenu en 2001 sur cette opération, avec la réalisation de 800 m de bande d'arrêt d'urgence entre Pagny et Troussey, sens Paris vers Nancy, pour un peu plus de 1 MF.

Restent encore à réaliser, pour achever définitivement l'opération, en 2002, des travaux de rétablissement de liaisons agricoles, à l'issue des études de remembrement, en cours.

- *Le contournement de Bar-le-Duc :*

La réalisation de la liaison RN VS (giratoire de Marbeumont) - RN 135 (giratoire de Popey / et provisoirement passage à niveau de Popey) avait fait l'objet de 2 mises en service partielles, en avril 1998 (tronçon 1) et juin 1999 (tronçon 2), et s'est achevée par la mise en service en mars 2000 du giratoire de Marbeumont, en lui intégrant la mise en valeur de l'entrée sur la Voie Sacrée. il a été inauguré en avril 2000.

Au cours de l'année 2001, les travaux du Contournement se sont poursuivis sur la section comprise entre la RNVS et Fains-Véel (RD 994), et sur le 5^{ème} tronçon du Contournement, entre Popey et la limite communale de Bar le Duc.

Plusieurs chantiers ont été menés simultanément :

* Entre la RD 994 et Chanteraine :

- la réalisation des chaussées du Contournement, qui ont permis en juillet 2001 le désenclavement du Quartier de la Fédération en partie nécessaire aux phases ultérieures de chantier.
- le chantier a également intégré la réalisation des dispositifs de sécurité (glissières), tandis que les travaux d'espaces verts et plantations étaient réalisés de janvier à mars 2001.
- la mise en circulation s'est faite provisoirement par le débouché sur un carrefour à STOP sur la RD 994, mais la réalisation du giratoire sur cette RD, aboutissement du Contournement de Bar le Duc, a été réalisée au 4^{ème} trimestre 2001.

* Entre Chanteraine et Behonne :

- après la réalisation d'un ouvrage de soutènement en palplanches le long du canal (achevé en avril 2000) et la construction d'un massif en sol renforcé (achevé en décembre 2000), un dispositif de sécurité en tête de mur (glissière de retenue en béton et barrière lourde de sécurité) a été réalisé au 1^{er} semestre 2001.
- le chantier s'est poursuivi par la pose de l'assainissement de chaussée, les bassins de décantation et une partie de la couche de forme.
- par ailleurs, un forage sous canal a été réalisé, pour évacuation des eaux de chaussée traitées.
- début 2002 doit commencer la construction du mur amont, entre la Voie des Fusillés et le contournement en contrebas.

* Entre Behonne et Triby :

- le déplacement de l'ensemble des réseaux (E.D.F., eau potable et assainissement, gaz, France Telecom...), (travaux achevés en décembre 2000)
- l'année 2001 a été consacrée à la redéfinition du projet des murs de soutènement, suite au choix de réaliser un giratoire au pont de Behonne à la place d'un carrefour à feux ; les travaux de murs interviendront dès la fin de

l'hiver 2001-2002, entre Triby et la rue du Stade, et à la fin du 1^{er} semestre 2002 pour les murs entre Triby et Behonne.

* Entre Popey et la limite communale de Bar-le-Duc :

- maintenance de la chaussée sur l'itinéraire provisoire au passage à niveau de Popey (réalisé en décembre 2000).
- réalisation des terrassements et de l'assainissement de la voie (travaux d'octobre 2000 à juin 2001).
- début 2002 commenceront les travaux de murs au pied du pôle agroalimentaire.
-

b) Les études et la conception des opérations nouvelles

• Déviations d'Etain :

L'A.P.S. de la déviation d'Etain a reçu un avis favorable de l'Ingénieur Général Routes le 6 octobre 2000.

Le dossier d'A.P.S. a été approuvé par le Directeur Régional de l'Equipement le 21 novembre 2000, ce qui a permis la mise en enquête d'utilité publique dès le début de l'année 2001, l'obtention de la D.U.P. le 25 juin 2001.

Le dossier projet a été approuvé par le Directeur Départemental le 27 septembre 2001.

Les études d'ouvrages d'art, confiées à un bureau d'études privé, remises en fin d'année 2001, vont permettre le lancement des marchés travaux dès le printemps 2002.

• Liaison Ligny - Bar le Duc :

L'aménagement à 2 x 2 voies de l'artère interurbaine entre Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc a fait l'objet en juillet 2000 d'une approbation par le Ministère du choix de son nouveau statut (approbation du dossier d'études préliminaires).

- 1°) - La Déviation de Longeville, inscrite au XII^{ème} Plan, assure la continuité du Contournement de Bar le Duc et a été intégrée à cette opération.
L'A.P.S. partiel de la liaison Ligny-Bar pour cette déviation a été approuvé par le Directeur Régional de l'Equipement le 26 octobre 2001.
Le dossier de déclaration d'utilité publique sera présenté à l'enquête début 2002.
- 2°) - La liaison Ligny-en-Barrois / Longeville fera quant à elle l'objet d'une étude d'ensemble au stade de la production de l'A.P.S.. Cette étude a été confiée au privé pour une exécution tout au long du 1^{er} semestre 2002, en vue de l'obtention d'une approbation de cet A.P.S. fin 2002.

• RN 4 - Echangeur de Void :

La sécurisation de l'échangeur de la RN 4 à Void est actuellement en phase d'étude, confiée au privé, pour une réalisation des travaux au milieu du Contrat de Plan (2003-2004).

- RN VS - P.R.A.S. :

Une première tranche de travaux de sécurité sur la RN VS a été réalisée en 2001, par la réalisation d'un « tourne-à-gauche » au carrefour en sortie de Bar le Duc vers Naives. En 2002, est prévu la rectification des virages des Souhesmes, et l'achèvement des études d'un carrefour giratoire à Baleycourt, au carrefour entre la RN 3 et la RN 35.

c) Le programme d'entretien routier

L'entretien des 256 km de routes nationales (dont 62 km à 2 x 2 voies) a fait l'objet de la poursuite d'un programme très soutenu en 2001, pour un montant de **25 MF de crédits de paiement** (pour mémoire, 19 MF en 1998 et 22,7 MF en 1999 et 32 MF en 2000 – dont 2,8 MF de tempête de déc 99 et 1,2 MF pour le déclassement de la RN 3 à Verdun –). En particulier :

- 9 MF ont été obtenus pour pouvoir rénover et sécuriser la RN 4, ainsi que les traverses d'agglomération de la RN 43 et de la RNVS.

Les montants affectés se répartissent entre les différents postes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Rénovation de couches de roulement	13,7 MF
Entretien des dépendances et viabilité hivernale	5,7 MF
Signalisation verticale et horizontale, équipements de la route	3,8 MF
Aménagements de sécurité	0,6 MF
Ouvrages d'art	1,2 MF
TOTAL :	25 MF

2) L'appui au développement local

a) Les interventions du Fonds National pour le Développement et l'Aménagement du Territoire :

Le FNADT a été mobilisé en 2001 de la façon suivante :

Soutien au fonctionnement d'initiatives locales : section locale contractualisée.

Montant attribué : 695 881 F.

Porteurs de projet	Dépense subventionnable	Subvention
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse Mise en œuvre du programme "Alizé"	650 000 F TTC	250 000 F
Communauté de communes du pays de Spincourt Ingénierie sur le pays de Verdun	346 761 F TTC	245 881 F
Comité de Promotion du Triangle de Bar le Duc, Saint Dizier et Vitry le François Maîtrise d'œuvre du réseau de villes "Bar le Duc, Saint Dizier et Vitry le François"	1 016 480 F TTC	200 000 F
TOTAL	2 013 241 F	695 881 F

Sur la section générale hors contrat de plan un important dossier d'investissement porté par la ville de Bar le Duc a été instruit en 2001 : la décision est attendue pour 2002.

Enfin dans le cadre de l'appel à projets lancé par la DATAR au titre du développement des partenariats transnationaux entre systèmes productifs locaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie a bénéficié au titre du SPL Meuse mécanique d'une subvention de 160 000 F (24 392 €) soit 39,3 % d'une dépense subventionnable arrêtée à 407 000 F.

b) Les interventions du Fonds National d'Intervention pour la Sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales :

Le fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce est intervenu à hauteur de 3 332 433 F (508 026 €) en 2001.

4 opérations rurales individuelles ont ainsi pu être financées (Baudrémont, Dommary-Baroncourt, Remoiville et Lacroix) pour un montant de 820 176 F (125 035 €). 2 municipalités ont également bénéficié de l'aide du Fisac au titre de la troisième et dernière tranche de leur opération urbaine (Commercy et Verdun) pour un montant total de 2 512 256 F (382 991 €).

c) Les fonds européens :

L'année 2001 a en réalité constitué le premier exercice de mise en œuvre du DOCUP Objectif 2. Elle a également été marquée par la gestion de la clôture des programmes antérieurs 1994-1999.

Le DOCUP Objectif 2 a été officiellement approuvé par les instances européennes le 22 mars 2001. Néanmoins, sous certaines conditions, les opérations étaient éligibles depuis le 1^{er} janvier 2000.

La programmation des dossiers qui relèvent de ce programme obéit désormais à des règles de procédure dont les deux temps forts sont articulés :

- sur un comité de pré-examen : ce comité recense les dossiers susceptibles de bénéficier d'un cofinancement européen et vérifie l'éligibilité des projets
- sur un comité technique de programmation qui valide définitivement l'octroi des concours européens au vu de dossier complets.

Ces deux comités sont coprésidés par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional.

124 dossiers ont été présentés lors des 5 comités de pré-examen qui se sont déroulés depuis la mise en place du programme en fin d'année 2000. Sur ces 124 dossiers, 34 ont été déclarés inéligibles et 22 ont été programmés, représentant un concours communautaire de 8 419 236 F (1 283 508,38 €) pour un coût total de travaux de 55 408 859 F (8 447 026 €).

Ces chiffres ne tiennent pas compte des opérations concernant la Meuse et relevant de mesures dont l'instruction est confiée aux services régionaux tels que le SGAR ou la DRAF par exemple.

Les dossiers de l'objectif 3 gérés par la DRTEFP ne sont pas comptabilisés également.

Le détail de l'ensemble des opérations programmées en 2001 au titre du FEDER Objectif 2 Lorraine 2000-2006 et du FEOGA est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

AXE	ACTI ON	MAITRE D'OUVRAGE	INTITULE	COUT TOTAL	COUT TOTAL FR	SUBV UE	SUBV FR
A	3	2	Commune de Varennes en Argonne	202 465,71 €	1 328 088	30 489,80 €	200 000
A	3	3	Commune de Varennes en Argonne	1 194 202,21 €	7 833 453	298 550,51 €	1 958 363
A	8	1	Mme Gabrielle DE ROFFIGNAC Louppy sur Loison	762 245,09 €	5 000 000	304 898,03 €	2 000 000
A	10	7	Connaissance de la Meuse	143 615,66 €	942 057	35 903,88 €	235 514
A	11	1	M. KOHN Marville	54 729,20 €	359 000	12 394,11 €	81 300
A	11	1	SARL "La Madeleine" M. DECEUR-LAURENT	481 787,68 €	3 160 320	39 024,66 €	255 985
A	11	2	SARL "Les Essarts"	13 720,41 €	90 000	3 430,10 €	22 500
A	11	2	M. TIERCELET Dun sur Meuse	21 773,07 €	142 822	4 119,32 €	27 021
A	11	2	M. Christian CAILLET Salvi ISSONCOURT	71 758,36 €	470 704	15 244,90 €	100 000
A	11	2	SARL "La Madeleine" M. DECEUR-LAURENT	174 849,57 €	1 146 938	15 545,38 €	101 971
A	12	3	Comité départemental du tourisme	102 352,75 €	671 390	51 176,37 €	335 695
A	12	3	Comité départemental du tourisme	10 599,93 €	69 531	5 299,89 €	34 765
A	12	3	Comité départemental du tourisme	45 734,71 €	300 000	22 867,35 €	150 000
A	12	3	Comité départemental du tourisme	54 881,65 €	360 000	27 440,82 €	180 000

AXE	ACTI ON	MAITRE D'OUVRAGE	INTITULE	COU T TOTAL	COU T TOTAL FR	SUBV UE	SUBV FR	
A	12	3	Office du tourisme du pays d'Argonne	Réalisation de dépliants touristiques	18 293,88 €	120 000	9 146,94 €	60 000
B	3	1	OPAC de la Meuse	Requalificaiton du quartier Anthouard à Verdun	494 567,02 €	3 244 147	135 104,59 €	886 228
B	3	1	Verdun	Aménagement du cœur de ville secteurs 2 et 4	3 823 217,07 €	25 078 660	114 885,27 €	753 598
B	7	4	Communauté de communes du pays de Commercy	Aménagement de l'île Malard à Commercy	75 424,91 €	494 755	22 627,40 €	148 426
B	7	4	Ville de Bar le Duc	Opération Programmée Amélioration Vergers	13 263,06 €	87 000	5 015,57 €	32 900
B	7	5	Communauté de communes du Sammellois	Restructuration du lit mineur de la Meuse et de ses affluents	533 571,56 €	3 500 000	53 357,16 €	350 000
D	6		Commune de Beaufort en Argonne	Restauration de la desserte du hameau de Maucourt	104 880,60 €	687 972	52 440,33 €	343 986
D	7		Commune de Ourches sur Meuse	Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de l'aménagement de trois logements à usage locatif	49 092,00 €	322 022	24 546,00 €	161 011
TOTAL					8 447 026,10 €	55 408 859	1 283 508,38 €	8 419 263

B) L'accompagnement de l'activité économique

1) Les aides aux entreprises : soutien direct et indirect, et accompagnement réglementaire.

En 2001 ont été octroyés aux entreprises meusiennes les concours directs suivants :

Nature de l'aide	Dossiers	Aides octroyées
FDPMI	8	3 435 000 F
FRAC	6	251 250 F
ARC	5	863 560 F
Procédure Atout	1	160 000 F
ADI bois	1	254 700 F
POA	1	353 904 F
FRAI	3	91 300 F
CORTECHS	2	157 429 F
Total	27	5 567 143 F (848 705 €)

27 entreprises meusiennes ont bénéficié en 2001 de subventions au titre des différents dispositifs d'aides nécessitant un examen en comité régional des aides (FDPMI, ARC, FRAC...) pour un montant total de 5 567 143 F (848 705,48 €).

2 structures meusiennes (Chambre de métiers et EPL agro) ont bénéficié parallèlement de subventions au titre d'opérations collectives pour un montant de 480 000 F (73 175 €).

En ce qui concerne le commerce et l'artisanat, en 2001, le secrétariat d'État chargé des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et de la consommation, a mobilisé, sur crédits centraux, un niveau global d'aide de 13 002 800 F en faveur de l'artisanat et du commerce lorrains. Sur ce montant d'aide, 1 406 812 F ont concerné les secteurs d'activité correspondants en Meuse.

A ces subventions, s'ajoute le soutien, alloué aux chambres de métiers pour leur action en faveur de la formation continue dans l'artisanat, sur une enveloppe, déconcentrée auprès du Préfet de Région depuis 1996, de 500 000 F. Le montant des interventions sur ces crédits en faveur de la chambre de métiers de la Meuse s'est élevé à 196 500 F.

L'Etat, dans le cadre de son programme d'animation économique du secteur de l'artisanat, a poursuivi ses efforts en faveur des programmes élaborés par les acteurs de ce secteur dans le département (Chambre de métiers et Capeb).

Ces deux structures ont ainsi obtenu une aide globale de l'Etat de 772 297 F (117 736 €) au titre de l'année 2001.

Sur les crédits contractualisés du contrat de plan Etat-Région a été aidée, en Meuse, l'Union des Groupements Commerciaux de la Meuse, à raison de 93 144 F, pour la

préparation d'un programme de redynamisation du commerce rural diffus par l'analyse de sa situation et de ses perspectives.

Les crédits de modernisation de l'artisanat de production, aides directes aux entreprises, n'ont concerné qu'une seule entreprise meusienne, par une aide à l'investissement de 111 000 F.

Le comité opérationnel de lutte contre le travail illégal s'est réuni à deux reprises en 2001. Son action s'est principalement orientée autour des secteurs de la restauration et du BTP et a donné lieu à 17 contrôles ayant fait l'objet de 4 procès-verbaux.

La commission départementale de lutte contre le travail illégal s'est réunie le 6 décembre dernier pour faire le point sur les contrôles effectués et les affaires suivies en 2001 et définir les orientations en matière de contrôle et de rappel à la réglementation pour l'année 2002.

En matière d'équipement commercial, enfin au cours de l'année 2001, 18 dossiers ont été déposés auprès du secrétariat de la CDEC : 14 dossiers concernaient des créations d'activités, 4 dossiers des demandes d'extension.

10 demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la CDEC (8 dossiers de création d'activités et 2 dossiers d'extension) contre 3 refus. (la différence avec le nombre de dossiers enregistrés s'explique par le fait que certains dossiers validés au titre de l'année 2001 ne seront examinés qu'en 2002).

Sur ces 3 refus, un seul a fait l'objet d'un recours devant la CNEC qui n'a pas donné de suite favorable à la requête du pétitionnaire.

An niveau du département, 16 907 m² de surfaces de vente supplémentaires ont été autorisés au titre de l'année 2001 contre 2 798 m² refusés.

L'année 2001 a été marquée en outre par la modification de la composition de l'observatoire départemental d'équipement commercial. Un nouvel arrêté de composition sera pris prochainement dans la perspective d'une réunion de cette instance au début de l'année 2002.

2) Le suivi des entreprises en difficulté

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) s'est réuni à une seule reprise au cours de l'année 2001. Sa mission de détection et de prévention des difficultés conjoncturelles ou structurelles des entreprises s'est traduite par le traitement ou le suivi de 10 entreprises et employeurs représentant plus de 1 800 emplois.

3) La poursuite des initiatives collectives au titre de la redynamisation du tissu économique

Le programme Alizé

Le comité d'agrément s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2001.

Au titre de l'année 2001, 8 projets de création ou de reprises d'activités ont été retenus par le comité d'agrément portant sur la création de 36 emplois potentiels.

Le comité de pilotage qui s'est tenu le 21 juin 2001 a également permis de dresser un bilan qualitatif et quantitatif du dispositif Alize 1 et d'aborder les modalités de mise en place d'Alize 1 bis au début de l'année 2002, programme qui bénéficie d'un soutien de l'Etat à hauteur de 250 000 F.

Meuse Initiative

Au cours de l'année 2001, le comité d'engagement de la PFIL s'est réuni à 7 reprises. Il a été amené à étudier la recevabilité de 23 dossiers dont 14 ont reçu un soutien par le biais d'avances remboursables ou de prêts d'honneur pour un montant global de 380 KF (soit 27 143 F de soutien moyen par dossier).

Le réseau de développeurs économiques

Après tout juste un an d'activité, le réseau de développeurs économiques mis en place dans le département de la Meuse a atteint désormais son rythme de travail. Réuni à 10 reprises dans un lieu tournant depuis le début de l'année, il associe, outre les signataires de la charte du réseau de développeurs économiques, des organismes tels que Sodie, la Chambre de métiers de la Meuse ou la trésorerie générale de la Meuse.

Sont ainsi associés à ces réunions mensuelles la DRIRE, la DDTEFP, la Trésorerie Générale, la Préfecture, le Conseil Général, le Conseil Régional, la CCI, la Chambre de Métiers, l'ANPE, EDF et Sodie.

Au cours de cette année, un peu moins de 30 % des entreprises prises à titre de cible (soit 79 entreprises sur les 268 recensées au début du dispositif) ont pu être visitées et accompagnées dans leurs projets de développement respectifs (investissements matériels, immobiliers, recherche de personnels, de formations, de conseils...).

La cible initialement déterminée (entreprises du département issues de l'ensemble des secteurs d'activités et à l'effectif compris entre 5 et 50 salariés) comporte également un grand nombre d'entreprises industrielles (140 sur 268 entreprises soit un peu plus de la moitié).

Parmi les entreprises visitées, près de 85 % d'entre-elles sont issues du secteur industriel (67 entreprises sur 79 visitées). S'agissant de ces dernières, le taux de visite établi par rapport au nombre d'entreprises industrielles concernées par la cible s'élève à près de 48 %.

Il convient de signaler par ailleurs que 44 entreprises n'appartenant pas à la cible initiale ont par ailleurs bénéficié de la visite d'un développeur, ce qui porte ainsi le nombre total de visites à 123 (dont 79 issues de la cible) au terme d'un peu moins d'un an d'activité.

Le réseau MINinfo

Initialement appelé « Interlocuteur Economique Unique », MINinfo, réseau d'appui aux entreprises a été inauguré le 8 février 2001 en présence de M. Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'Industrie.

Il relie les 16 correspondants de chacune des 8 directions du ministère des Finances, via un outil intranet sécurisé et une messagerie, et offre un nouveau service aux entreprises pour leur permettre en un seul contact avec les services du ministère d'obtenir un traitement personnalisé fiable et rapide de leur demande. En outre, un site internet permet aux entreprises d'accéder à des informations générales ou locales.

En terme de communication, un publipostage a été adressé à 1400 entreprises du département en mai 2001, un article et un dépliant ont été insérés en juin - juillet dans les revues consulaires diffusées à 9000 exemplaires.

Enfin, des réunions thématiques permettent de rencontrer à chaque reprise une quinzaine de chefs d'entreprises. Les thèmes abordés cette année ont été le développement industriel, la réforme du code des marchés publics, les aides à l'artisanat ou au commerce.

Une quarantaine de contacts ont fait fonctionner MINinfo en 2001.

Le réseau va bénéficier d'un plan de communication plus vaste puisque MINinfo sera généralisé en Lorraine en début d'année et ensuite dans tous les départements d'ici fin 2002.

MINEFI Services contacts

Les points d'accueil de proximité Minéfi Services Contacts, succédant au projet des Maisons des Services Publics Economiques et Financiers, sont destinés à simplifier les démarches des usagers du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Ils répondent à des besoins géographiques, économiques et sociaux d'accessibilité du service public et sont installés dans les trésoreries du réseau du Trésor Public.

Minéfi Services Contacts a vocation à fournir aux usagers - particulier, **entreprise**, collectivité locale et association -, une première information en temps réel leur permettant de recevoir une réponse fiable à leurs questions portant sur l'ensemble des domaines intéressant les 8 services déconcentrés du MINEFI. Pour les questions complexes, l'agent d'accueil est en mesure d'orienter l'usager, ou de transmettre sa demande au service compétent. MSC a pour principe que l'usager ne pose qu'une seule fois sa demande. Par un intranet dédié, reliant l'ensemble des correspondants de chacune des directions du ministère, les usagers sont donc informés rapidement, orientés et mis en contact avec l'interlocuteur compétent.

Le département de la Meuse accueille 2 sites d'expérimentation MSC, spécialement aménagés et rénovés, parmi 11 retenus à l'échelon national : Revigny-Sur-Ornain et Etain, choisis parce qu'ils s'intègrent dans le réseau de petites villes structurant le département, dominé par les deux zones urbaines de Bar-le-Duc et Verdun.

Ces deux sites ont été inaugurés le 7 décembre 2001, celui de Revigny en présence de M. BASSERES, Directeur Général de la Comptabilité Publique.

4) Le passage à l'Euro

En 2001 un énorme travail de formation et d'information a été conduit par les services de l'Etat en vue du passage à l'Euro. Ce travail a concerné l'ensemble des publics : grand public, publics fragiles, association, enfants scolarisés, collectivités locales.

En ce qui concerne plus spécifiquement les milieux économiques, 571 entreprises au total ont participé aux réunions organisées par la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers, avec le concours de banques, d'experts comptables et de la Direction des Services Fiscaux. Celle-ci a participé à 13 réunions locales au total (9 avec la Chambre des Métiers, 4 avec la CCI).

En outre, la DSF et le Trésor Public ont rencontré les assistantes sociales à la CCI de Bar-le-Duc et au lycée Fournier à Verdun.

Enfin, deux cycles (printemps et automne 2001) d'ateliers pratiques (rendu de monnaie, signes de sécurité des billets...) ont été mis en place par les chambres consulaires sous forme de permanences et de réunions décentralisées.

Les représentants départementaux des experts comptables, puis des Centres de Gestion Agréés ont rencontré le Trésor Public et la Direction des Services Fiscaux dans le cadre de réunions de groupes de travail. A cette occasion, des difficultés telles que celles liées à la conversion des payes, des charges sociales, de la fiscalité et des exercices comptables ont été évoquées.

De plus, 2000 exemplaires d'une pochette destinée à contenir les diagnostics de préparation à l'euro des clients des cabinets d'experts comptables ont été réalisés en partenariat avec les représentants en Meuse de l'Ordre des experts comptables de Lorraine et le Trésor Public.

5) La réforme du code des marchés publics

Des actions de sensibilisation au nouveau code (décret du 7 mars 2001) ont été conjointement mises en œuvre par le Trésor Public et la DDCCRF à l'attention des représentants des services ordonnateurs et des comptables du Trésor Public.

La commande publique

Pour ce qui concerne les acheteurs publics, deux outils d'aide à la commande publique ont été mis en ligne :

Une cellule nationale de conseil accessible sur le site Internet du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : www.minefi.gouv.fr

Une boîte aux lettres générique à destination des acheteurs publics de la Meuse :

www.marches-publics-55@cp.finances.gouv.fr

En partenariat avec la DDCCRF, cette boîte aux lettres doit permettre de mettre en place une structure qui sera un pôle de soutien adapté à la taille du département, puisque la cellule commande publique y relayera les structures plus importantes mises en place au niveau national (cellule nationale de conseil aux acheteurs publics accessible sur le site internet du MINEFI et pôle de soutien en matière de marchés publics).

Les entreprises qui poseront des questions sur cette boîte aux lettres seront réorientées sur le réseau des correspondants MINinfo, spécifiquement dédié à ce public.

Par ailleurs, deux projets visant à améliorer la commande publique en Meuse en renforçant la concertation entre les services concernés ont été mis en place :

La charte de qualité pour l'utilisation du (nouveau) Code des Marchés Publics, signée le 14/12/2001 à la Trésorerie Générale par le préfet de la Meuse et le Président de la Fédération du BTP de la Meuse et qui devrait permettre de réunir les conditions favorables à l'application de la réglementation conduisant au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'Observatoire départemental de la commande publique dans la Meuse qui a quant à lui pour objectif de positionner les marchés publics dans le contexte économique de la Meuse.

Présidé par le préfet, son secrétariat est assuré par la Trésorerie Générale, il comprend outre le préfet, le Trésorier-Payeur Général, le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, ainsi que les présidents des Chambres consulaires et des organismes professionnels concernés. De plus, l'observatoire pourra s'adjoindre des experts en tant que de besoin (Directeur de la Banque de France, Directeur des Services Fiscaux)

Il remplira trois missions : évaluer la mise en œuvre de la réforme du Code des Marchés Publics dans le département de la Meuse, favoriser les échanges avec les socioprofessionnels sur la commande publique, et assurer le suivi statistique et économique du marché de la commande publique.

A l'issue des trois réunions prévues annuellement, l'observatoire publiera un rapport de synthèse de ses travaux.

6) Le soutien aux secteurs du bâtiment et du logement

Le secteur du bâtiment

La construction affiche cette année une baisse sensible (\cong 10 % de janvier à septembre), reflet du ralentissement de la consommation. Les années passées ont été euphoriques et cette baisse était attendue.

Alors que la construction de logements collectifs reste quasiment stable, c'est le logement neuf individuel qui accuse ce fort ralentissement en 2001 (- 15 %).

Pour ce qui concerne les locaux d'activité, il y a une forte baisse de construction de bâtiments industriels (\cong - 50 %), alors que les surfaces neuves de bâtiments agricoles restent à peu près stables entre 2000 et 2001.

D'une façon générale, la construction neuve en Meuse s'est ralentie en 2001, d'autant plus fortement pour les maisons individuelles et les locaux industriels.

Statistiques du bâtiment et du logement en Meuse

	JANVIER à SEPTEMBRE		EVOLUTION (%)
	2000	2001	
Total logements autorisés (1)	609	532	- 12.64
dont individuels	492	418	- 15.04
dont collectifs	117	114	- 2.56
Total logements commencés	563	466	- 17.23
dont individuels	424	376	-11.32
dont collectifs	139	90	- 35.25
Total nombre locaux autorisés (2)	394	382	- 3.05
Total SHON (3)	173 885	221 874	27.60
SHON bâtiments agricoles	108 945	143 203	31.45
SHON bâtiments industriels	30 582	17 202	- 43.75
Total nombre locaux commencés			
Total SHON (3)	208 959	176 897	- 15.34
SHON bâtiments agricoles	119 211	117 713	- 1.26
SHON bâtiments industriels	53 459	19 771	- 63.02

(1) unité : logement

(2) constructions autres que des logements

(3) SHON : surface hors œuvre nette (en m²)

Le secteur du logement

En Meuse, les résultats suivants ont ainsi pu être atteints :

**** un effort soutenu pour le parc locatif social***

L'effort engagé en Meuse depuis 1998 grâce aux opportunités offertes par les crédits importants mis en place au niveau de la Région s'est poursuivi cette année (pour mémoire, la dotation 1997 de la Meuse n'atteignait que 21 MF, à comparer à celle de 2001, de l'ordre de 27,35 MF).

La ventilation des aides de l'Etat et le nombre de logements concernés est la suivante :

	Programmation du logement			
	Année 2000		Année 2001	
	MF	Logements	MF	Logements
Secteur locatif social				
Réhabilitation parc HLM	18,30	842	7,20	803
Réhabilitation logements communaux	5,30	100	0,80	17
Prêt à l'amélioration sans subvention PAM (HLM)	-	-	1,30	216
Amélioration de la Qualité de Service	-	-	0,85	542
Logements neufs et acquisition-amélioration	7,70	86	11,80	108
Logements neufs PLA/CFF ou PLS	-	-	3,00	10
Logements d'intégration	2,20	13	2,52	16
TOTAL :	23,50	1041	27,35	1712

Le niveau de l'enveloppe des aides de l'Etat s'est notoirement accrue, permettant ainsi d'en faire profiter un nombre de logements plus important (1712 en 2001 contre 1041 en 2000).

Cet accroissement est particulièrement dû à l'utilisation d'aides de l'Etat qui n'étaient pas, ces dernières années, mobilisées dans le département, faute de dossiers de la part des organismes bailleurs. La politique de l'Etat en la matière, avec l'appel à projets dans ces domaines, a permis, de ce fait, d'instruire en 2001 :

- des financements PAM,
- des financements pour l'Amélioration de la Qualité de Service,
- des financements PLS.

Pour le reste du montant des aides, l'effort a porté sur un rééquilibrage des financements, conforme aux orientations du Ministère, à savoir :

- engager les organismes HLM dans des processus de démolition, pour les logements les plus vétustes et vacants,
- relance de la production de nouveaux logements, par une baisse importante de la réhabilitation du parc HLM, par rapport aux années précédentes (uniquement au niveau des aides, mais pas du nombre de logements concernés).

Il est à noter également que peu de logements communaux ont été agréés par l'Etat en 2001, et ceci pour plusieurs raisons : changement d'équipes municipales, mise en place de projets de territoire, programmation moins importante que les années précédentes.

*** *Le financement de l'accession sociale : le prêt à taux zéro***

Pour le département de la Meuse, l'utilisation du prêt à taux zéro au cours des années 1997 à 2000 a été la suivante :

	Effectifs des prêts	Effectifs neufs	Part du neuf	Effectifs anciens	Part de l'ancien
Année 1997	448	137	31%	311	69%
Année 1998	439	224	51%	215	49%
Année 1999	388	242	62%	146	38%
Année 2000	380	224	59%	156	41%

On constate globalement une petite baisse entre 2000 et 1999, mais la part du neuf est encore prédominante, la Meuse restant proche des résultats de la majorité des départements.

Au total depuis 1995, date de sa mise en place, le prêt à taux zéro a permis de financer en Meuse 2 064 logements, dont la réalisation de 1 059 logements neufs (51%) et l'intervention sur 1 005 logements anciens (49%).

**** Un soutien toujours très fort à l'investissement privé dans la pierre :***

PAH

La dotation de crédits PAH, d'un montant de 6,4 MF, doit permettre d'honorer toutes les demandes déposées.

Au 30 novembre 2001, 521 logements ont été financés par l'Etat (dont 183 PAH dites très sociales et 20 PAH pour des propriétaires handicapés) ; environ 80 demandes devraient être agréées dans le courant du mois de décembre. Sur les 521 logements actuellement financés, 301 sont situés en OPAH ou PIG (58 %), et 220 en diffus (42 %).

En moyenne, la subvention octroyée est de 11 343 F par dossier (en région Lorraine, celle-ci est de 10 500 F).

ANAH

Avec une enveloppe de 18,3 MF, en augmentation de 19% par rapport à l'année 2000 (15,4 MF), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat a également plus que maintenu son activité à un très bon niveau (cf. II-A).

C'est ainsi que 548 logements locatifs ont été aidés, dont 346 vacants remis sur le marché et 24 logements conventionnés (en OPAH). Le montant des travaux générés est de l'ordre de 88 MF.

Pour mémoire :

- en 2000, 15,4 MF pour 360 logements dont 242 remis sur le marché et 23 conventionnés. Travaux générés : 66 MF,
- en 1999, 14,2 MF pour 366 logements dont 219 remis sur le marché et 40 conventionnés. Travaux générés : 65 MF.

**** L'aide au logement en milieu rural***

Les aides au logement de l'Etat et de l'ANAH contribuent fortement au développement local et à la redynamisation du milieu rural.

Le cadre privilégié d'intervention de l'ANAH est celui des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Le tableau ci-après récapitule les OPAH en cours et prévues ainsi que leur impact financier :

O.P.A.H	Durée	Valeur des travaux en MF	
		Année 2001	années cumulées
Communauté de communes du Pays d'ETAIN	1997 - 2001	0,60	11,70
Sivom de VOID VACON	1997 - 2001	3,50	22,35
Communauté de communes de MONTFAUCON-en-ARGONNE, VARENNES-EN-ARGONNE	1998 - 2001	1,35	10,10
Communauté de communes de COMMERCY	1998 - 2001	1,77	12,77
Ville de STENAY	1998 - 2001	1,10	6,77
Communauté de communes de GONDRECOURT LE CHATEAU	2000 - 2002	2,50	6,50
Communauté de communes de PIERREFITTE S/AIRE	2000 - 2002	1,37	2,13
Communauté de communes de VIGNEULLES LES HATTONCHATEL	2000 - 2002	2,00	5,6
Communauté de communes de MONTMEDY	2001-2003	2,00	2,00
Sivom de la région de CHARNY	2001-2003	0,80	0,80
Sivu de la Petite Woëvre	2001-2003	0,09	0,09
Etudes préalables lancées en 2001			
District de BAR-LE-DUC			
Communauté de communes de TRIAUCOURT-VAUBECOURT			

Nota : l'OPAH de la communauté de communes de LIGNY-EN-BARROIS, dont l'étude préalable a été menée en 2000, est reportée au 1^{er} janvier 2002, à la demande des élus.

En conclusion

L'ensemble des financements directs Etat et ANAH ont permis en 2001 de maintenir un haut niveau d'intervention en créant ou en réhabilitant 3 161 logements (pour 2 977 logements en 2000).

C) Le soutien à l'agriculture et la forêt

Notons en préalable qu'en 2001 ont été rendus les résultats du recensement agricole 2000. Celui-ci s'est déroulé du 1er octobre 2000 au 25 mars 2001. Le précédent datait de 1988.

3 535 exploitations ont été recensées; parmi ces exploitations 2322 sont des exploitations professionnelles c'est à dire dont la dimension est égale ou supérieure à 12 hectares d'équivalent blé et dont l'emploi correspond au moins à celui d'une personne occupée à trois quarts de temps pendant une année.

L'activité pour la totalité des exploitations représente aujourd'hui 5232 Unité de Travail Annuel (UTA); 65% sont réalisés par les chefs d'exploitations et les co-exploitants et 12% par les conjoints non coexploitants.

Depuis 1988, le nombre d'exploitations professionnelles a baissé de 30% alors que leur surface moyenne a augmenté de 45%. Le temps de travail moyen par exploitation équivaut aujourd'hui à 1,6 UTA pour 100 hectares de surface agricole utilisée; il était de 2,3 en 1988.

Les résultats de ce recensement ont été diffusés par une brochure "Agreste Recensement Agricole 2000" et par mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture de 10 données communales. Un mémento complété par des études à thèmes doivent paraître en 2002.

L'ensemble des informations collectées peut être mis à la disposition des différents services et institutions de département qui en auraient l'usage par le service statistique de la DDAF.

1) Les aides au revenu et au soutien des productions (1^{er} pilier de la PAC)

La deuxième année d'application des accords de Berlin de mars 1999 sur la Politique Agricole Commune s'est traduite par une diminution du prix d'intervention des céréales et de la viande bovine avec en compensation une augmentation des aides PAC (sauf pour les oléagineux où les primes ont été à nouveau diminuées pour être totalement alignées en 2002 sur celles des céréales).

En 2001, les aides ont été augmentées par rapport à l'année précédente de 3,4% pour le secteur des céréales et oléagineux et d'environ 18% pour le secteur animal.

En outre, il faut noter que ces aides ont été mandatées très rapidement, dès les premiers jours de la période de versement permise par la réglementation communautaire (soit le 16 octobre pour les aides animales et le 16 novembre pour les aides végétales).

Les aides attribuées en 2001 sont résumées sur le tableau ci-après :

a) Les aides végétales (2 685 dossiers)

Productions	Surfaces (ha)	Montants bruts hors modulation (F)
Céréales	150 347	343 000 000
Oléagineux	35 295	99 000 000
Protéagineux	1 344	3 500 000
Gel	24 094	55 000 000
Totaux	211 080	500 500 000

b) Les aides animales

Aides	Nombre de dossiers	Montants bruts hors modulation (F)
Prime compensatoire ovine	257	2 820 000
Prime vaches allaitantes	793	41 850 000
Prime spéciale Bovins Mâles	2 683	46 786 000
Prime à l'abattage	3 400 (*)	21 060 000
Prime extensification	1 180 (*)	16 600 000
Totaux	8 313	129 120 000

(*) estimation car tous les dossiers ne sont pas encore déposés

c) La modulation des aides PAC

L'agenda 2000 a ouvert la possibilité aux Etats Membres d'opérer un prélèvement sur les aides PAC dites du "1^{er} pilier" de façon à apporter un complément de financement pour les aides au développement rural financées dans le cadre du "2^{ème} pilier". La FRANCE a décidé d'utiliser cette possibilité à partir de l'année 2000, en particulier pour conforter le financement des CTE.

Le taux de prélèvement dépend du montant des primes, du potentiel économique de l'exploitation et de la main d'œuvre présente ; il peut atteindre le maximum de 20% pour de grosses exploitations céréalières employant peu de main d'œuvre.

En 2001, un prélèvement provisoire a été effectué et le montant définitif du prélèvement à opérer sur les primes touchées en 2000 a été établi.

<u>Dossiers déposés</u>	<u>Dossiers modulés</u>	Montant provisoire des prélèvements à opérer sur les Aides PAC 2001	Montant définitif des prélèvements sur les aides 2000
1 066	832	16 300 000 F	16 156 000 F

Sur l'ensemble du département, le poids du prélèvement (modulation sur aides totales) ressort à 2,70% et 55% des exploitations modulées ont un prélèvement inférieur à 10 000 F.

Au total, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Meuse aura instruit au titre de la PAC 2001 plus de 12 000 dossiers, soit en moyenne un peu plus de 4 dossiers par exploitation.

2) Les aides au développement rural (2^{ème} pilier de la PAC) à travers le PDRN

Les modalités d'intervention de la Communauté Européenne au titre du 2^{ème} pilier de la PAC sont définies dans le règlement de développement rural (RDR) Il met en cohérence dans un cadre unique de nombreuses mesures existantes (investissements, aides à l'installation des jeunes agriculteurs, préretraite) mais également de nouvelles mesures à caractère novateur (soutien d'activités non agricoles proche de l'agriculture, aide à la prise en compte du bien être animal, de nouvelles contraintes environnementales, de la multifonctionnalité de l'agriculture, des démarches qualités de produits, ...).

Ce nouveau pilier de la P.A.C. est financé désormais par la section garantie du Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (F.E.O.G.A.) et non plus par la section orientation. Il intervient en cofinancement avec des crédits publics nationaux en général à un taux de 50 %.

Son application en FRANCE se fait à deux niveaux :

- D'une part dans le cadre du Plan de Développement Rural National (P.D.R.N.), agréé par la Commission Européenne le 7 septembre 2000, qui définit 22 mesures nationales (avec possibilité d'une certaine adaptation au niveau régional et de cofinancement des collectivités locales) regroupant l'ensemble des aides nationales au développement rural mises en œuvre par l'Etat.
- D'autre part, dans le cadre des DOCUP objectif 2 au niveau régional.

Concernant le PDRN, cinq priorités d'actions ont été identifiées :

- Promouvoir une agriculture durable et multifonctionnelle (avec notamment le développement des CTE).
- Valoriser et développer les ressources forestières (avec notamment le financement des investissements productifs en forêt : reboisement, desserte, reconstitution suite à la tempête, ...).
- Développer la valeur ajoutée et la qualité des produits agricoles et forestiers.
- Equilibrer l'occupation du territoire et réduire les inégalités économiques en promouvant l'emploi. C'est le renforcement d'actions déjà existantes : installation, préretraite, politique des structures, régime indemnitaire compensant les handicaps naturels (I.C.H.N.).
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine écologique avec notamment la mise en place du réseau Natura 2000

Le PDRN constitue donc désormais le cadre d'intervention privilégié vis à vis de l'ensemble du monde agricole et forestier. Pour l'année 2001, les points les plus marquants des interventions dans le domaine agricole et forestier sont les suivants :

a) La montée en puissance des CTE

Les CTE ont été créés par la loi d'orientation du 9 juillet 1999 ; leur financement est assuré dans le cadre du PDRN avec un cofinancement de l'Etat à 50%. L'année 2000 avait été consacrée à la mise en place du dispositif ; 2001 a permis sa montée en puissance comme le montre le tableau suivant.

Nb de C.T.E. approuvés par trimestre	2000				2001			
	3	6	9	12	20	35	27	40
Cumul	3	9	18	30	50	85	112	152

La demande des agriculteurs reste forte puisqu'à ce jour, la Chambre d'Agriculture a enregistré 800 demandes dont 356 en cours d'instruction et 152 signés pour la fin de l'année.

Dans ce contexte, les enjeux pour 2002 seront les suivants :

- Augmenter la capacité d'instruction de manière à répondre à la demande dans un délai raisonnable.
- Maîtriser le montant moyen par C.T.E. sans rompre la dynamique d'ensemble.

Le montant moyen des CTE signés en MEUSE est en effet de plus de 400 kf (sur 5 ans) comme le montre le tableau ci dessous soit plus du double des montants de référence indiqués par le Ministère de l'Agriculture.

Nombre de C.T.E. signés	119
dont conversion à l'agriculture biologique	9
Nombre d'exploitants et d'associés	206
Emplois créés ou consolidés	25
Nombre de contrats Jeunes Agriculteurs	23
Nombre d'ha contractualisés	9 259 (50 % de la surface)
Montant moyen par dossier	437 550 F
Montant moyen par exploitant et associé	252 759 F

Le bilan des actions agro environnementales sur ces mêmes dossiers montre que l'impact sur l'environnement est déjà significatif à l'échelle du département :

<u>Retour à l'herbe</u>	
Retour à l'herbe de parcelles en cultures	485 ha
Jachères environnementales	410 ha
<u>Gestion extensive de prairies</u>	
Gestion extensive des prairies	5 908 ha
Fauches tardives	160 ha
Fauches centrifuges	408 ha
<u>Agriculture biologique</u>	
Conversion à l'agriculture biologique	577 ha
<u>Rivières et éléments fixes du paysage</u>	
Plantation de haies	6,8 km
Plantation d'arbres	616
Réhabilitation ou entretien de haies	79,6 km
Réhabilitation de fossés	12,8 km
Entretien de berges	92,6 km
Création de mares	25
Restauration ou entretien de mares	54

b) Les aides structurelles aux exploitations

Les aides en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs

Les dossiers (acceptés) de demande d'aides à l'installation en agriculture, présentées par les jeunes agriculteurs, ont évolué de la façon suivante :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Dotation jeunes agriculteurs (DJA)	52	63	53	59	56	42

La dotation en capital, qui est attribuée aux jeunes agriculteurs lors de l'installation, est comprise entre 52.000 F et 113.400 F ; le montant total attribué en 2001 dans le département atteint 3 425 971 F. Par ailleurs, les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier de prêts à taux bonifiés, soit 720.000 F au maximum au taux de 3,50 % ; prêts permettant de financer la reprise du capital d'exploitation, le besoin en fonds de roulement, l'acquisition de foncier et les investissements d'adaptation de l'exploitation : ainsi, pour 2001, 42 dossiers de prêts ont été agréés pour un montant total de 26 901 980 F.

Par ailleurs, dans le cadre du Fonds pour l'Installation en Agriculture (F I A) mis en place pour concourir à la réalisation des orientations fixées par la charte nationale pour l'installation des jeunes, les actions suivantes ont bénéficié d'aides pour un total de 455 685 F :

- Prime à la Cession de Terres en faveur d'un jeune : 10 dossiers pour 232 886 F,
- Aide à l'établissement d'actes notariés : 2 dossiers pour 20 000 F,
 - Contrat de pré-installation : 1 dossiers pour 90 000 F,
 - Aide de portage de terres : 3 dossiers pour 112 799 F.

Les aides en faveur de la modernisation des exploitations, par l'octroi de prêts bonifiés et d'aides directes

⇒ Les Plans d'Amélioration Matériel (PAM)

Ce dispositif a pour objectif d'aider les agriculteurs, ayant un revenu par unité de main d'œuvre inférieur à 166 500 F (revenu moyen des salariés non agricoles de la région Lorraine), à moderniser leurs activités par l'attribution sur une durée de 6 ans de prêts bonifiés. Le montant des prêts est au maximum de 470.000 F par unité de travailleur au taux de 4 % et 3,50 %, pour les jeunes de moins de 35 ans.

L'évolution du nombre de PAM agréés pour ces dernières années est la suivante :

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nombre de PAM	25	14	10	17	10	8
Montant des investissements pour la durée du plan en milliers de F	40.891	23.800	24.000	36 978	21 819	17 791
Montant des prêts bonifiés pour la durée du plan en milliers de F	21.968	12.500	10.800	21 297	11 065	9 620
Montant de la subvention équivalente pour la durée du plan en milliers de F	3.977	1.620	1.240	2 042	1 566	1 878

⇒ Les autres prêts bonifiés :

L'attribution des prêts a augmenté de 7,3 % entre 1998 et 1999, puis de 13,2 % entre 1999 et 2000 et a diminué de 11,8 % de 2000 à 2001.

	Dossiers acceptés en catégories de prêts			
	Année 1998	Année 1999	Année 2000	Année 2001
PSM				
<i>Nombre</i>	103	96	88	78
<i>montant (F)</i>	13.134.069	19.830.620	14.030.822	16.197.169
MTS-Installation				
<i>Nombre</i>	191	148	152	138
<i>montant (F)</i>	39.922.080	31.773.190	37.052.789	26.045.287
MTS-CUMA				
<i>Nombre</i>	19	1	8	26
<i>montant (F)</i>	1.341.200	221.400	1.332.888	3.092.007
PSE				
<i>Nombre</i>	156	99	192	192
<i>montant (F)</i>	25.288.379	20.975.360	29.967.825	27.289.970
montant total	83.265.728	73.405.570	83.750.830	72.624.433

Le soutien aux exploitants en difficulté

Dans le cadre du dispositif de soutien aux agriculteurs en difficulté, ont été accordées les aides suivantes :

Nature de l'aide	Nombre de dossiers	Montant
Plans de redressement (prise en charge d'intérêts)	21	702 000 F
Prise en charge des cotisations sociales MSA	20	344 416 F
Aide au suivi 1 ^{ère} année	11	11 000 F
Aide à l'analyse (<i>diagnostic technico-économique de l'exploitation</i>)	27	54 000 F

L'aide au départ en préretraite

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Dossiers acceptés à titre définitif	32	46	36	22	8	6	1

La diminution des préretraites sur les dernières années est due à la baisse d'attribution de postes au département.

Les aides à la cessation d'activité laitière

Pour la campagne laitière 2000/2001, 10 dossiers ont été retenus pour 849 423 litres de références et une indemnisation totale de 925 584,65 F.

La participation financière se décompose ainsi :

- Etat : 618 098,95 F,
- Conseil Général : 153 742,85 F,

- Union Laitière de la Meuse : 153 742,85 F,
Les mesures agri-environnementales et la conversion à l'agriculture biologique

Ces mesures sont destinées à encourager les modes de production plus économes, une meilleure occupation de l'espace rural, la réduction des sources agricoles de pollution, la densité des espèces et la qualité des paysages. Les premières ont été mises en place en 1995, les dernières fin 1999. Depuis début 2000, elles ont été réintégrées dans les CTE.

En 2001, les dossiers financés correspondent à des dossiers engagés jusqu'à fin 1999 et s'étalant sur plusieurs années. Ainsi :

- 37 dossiers de mesures agri-environnementales ont été financés, pour une aide de 339 020 F sur une surface de 472 ha 49.
- Sur les 34 dossiers de conversion à l'agriculture biologique agréés avant début 2000, 14 ont reçu une troisième annuité d'aide pour 537 815 F. La surface engagée en conversion vers l'agriculture biologique, hors Contrat Territorial d'Exploitation, s'élève à 716 ha 30.

c) Les aides au secteur forestier (voir annexe spécifique ONF)

Dans le secteur forestier, l'année 2001 a été marquée par la poursuite du plan national CHABLIS avec en particulier :

La mise en place des aides au nettoyage et à la reconstitution

L'exercice 2001 a marqué le début des efforts réalisés au profit des propriétaires forestiers sinistrés par la tempête du 26 décembre 1999. Après une phase de mise au point des nouvelles procédures d'investissement en forêt durant l'année 2000 et le début 2001, l'Etat a participé au financement du nettoyage des forêts relevant du régime forestier (forêts communales et domaniale) et des forêts privées.

La cellule forêt de la D.D.A.F. a reçu 748 dossiers de demande d'aide au nettoyage des parcelles forestières détruites. Ces demandes de subvention sont réparties sur la base de 376 dossiers concernant des propriétés forestières privées totalisant une surface à nettoyer de 5000 ha et de 372 dossiers de forêts communales pour 9000 ha de travaux. L'ensemble des demandes de subvention représente un besoin de 130 millions de francs.

A ce jour, 404 demandes de subvention ont reçu un engagement comptable pour un montant de 70 millions de francs. 203 paiements ont été réalisés pour un montant total de 22 millions de francs.

Le développement et la réfection du réseau de voirie forestière

Parallèlement aux opérations de nettoyage, les propriétaires forestiers se sont engagés dans une phase de création de voirie forestière pour sortir les bois chablis et de réfection du réseau routier mis à mal par le défrètement des zones sinistrées. Aussi, 78 demandes de subvention ont été déposées pour un montant de 7 millions de francs concernant plus de 100 km de routes et pistes forestières ainsi que 38 000 m² de place de dépôt et

retournement.. La moitié de ces dossiers ont été engagés pour un montant de 3 millions de francs, dont 16 sont payés et soldés.

La poursuite des aides au transport

Les aides au transport de bois chablis ont été reconduites pour l'année 2001.

Elles ont concerné 6981 transports représentant 931 936 tonnes de bois à destination des lieux de transformation. Par ailleurs, 145 768 tonnes de bois ont été transportées sur des aires de stockage.

120 bénéficiaires (exploitants forestiers, négociants, industriels de 1^{ère} transformation) ont déposé des dossiers de demandes d'aide pour un montant total de subvention de 25 MF.

Origine des bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires
Angleterre	1
Pays-Bas	1
Espagne	1
Luxembourg	5
Italie	7
Allemagne	8
France	41
Belgique	56
TOTAL	120

Cette mesure qui visait à aider l'évacuation des bois chablis vers des régions moins touchées par la tempête de décembre 1999, a pris fin le 31 décembre 2001. Les transports réalisés pendant l'année 2001 seront pris en compte jusqu'au 31 mars 2002 et le paiement des subventions s'échelonnera sur le 1^{er} semestre 2002.

La mise en veille des actions classiques (notamment réglementaires)

Les actions classiques de la cellule forêt de la DDAF ont été mises en attente afin de concentrer l'activité sur la mise en place des mesures nationales chablis. Le financement des investissements forestiers dans les zones non touchées par la tempête, les instructions de plan simple de gestion, l'instruction des demandes de défrichement et autres activités relatives au domaine forestier ont été menés à un niveau très inférieur au niveau habituel.

3) L'accompagnement de la crise bovine

Depuis novembre 2000, la filière bovine est en crise. Cette crise a été provoquée par l'impact dans l'opinion publique de l'augmentation du nombre de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine, et amplifiée par l'apparition de la fièvre aphteuse notamment en Grande Bretagne.

La baisse de consommation en FRANCE fin 2000, relayée par une baisse encore plus forte dans certains pays européens traditionnellement acheteurs de taurillons produits en France et le quasi arrêt des exportations vers les pays tiers a provoqué une baisse des cours de 15 à 20 % et une rétention des animaux dans les exploitations. On estime ainsi qu'à fin 2001, il y avait dans le département près de 10 000 animaux non vendus conduisant à de fortes

difficultés de trésorerie chez les éleveurs, s'ajoutant aux baisses de revenus causées par la chute des cours et par les mauvaises récoltes récentes de céréales.

Un découragement des éleveurs est fortement ressenti.

Deux plans de soutien de l'Etat ont été engagés (15 janvier et 20 mars 2001). S'y sont joints des aides de la Mutualité Sociale Agricole sous la forme de report de cotisation et des aides du Conseil Général, complémentaires aux aides de l'Etat.

La synthèse des moyens mis en œuvre est la suivante :

	Montant	Nombre de bénéficiaires	Animaux comptabilisés	Date de versement ou de prise en compte
1^{er} plan				
Prise en charge d'intérêts	1 023 853	96	1 373	13 Avril 2001
Consolidation d'échéance en capital par un prêt	887 880 *	110		13 Avril 2001
2^{ème} plan				
Aide directe	9 548 460	657	23 722	15 Juin 2001
Prise en charge d'intérêt	1 290 973	267	3 720	16 juillet 2001
Consolidation d'échéance en capital par un prêt	579 840 *	265	-	17 Août 2001 (partiellement)
Report de cotisation MSA	375 000 *	233	-	31 Juillet 2001
Prise en charge de cotisations sociales par le Conseil Général	3 128 505	1 759	-	31 Juillet 2001
TOTAL	16 834 511			

* Subvention équivalente

Ce sont ainsi au total de l'ordre de 13 .5 MF qui ont été engagés par l'Etat dans le département.

4) La mise en œuvre du schéma départemental des structures agricoles

En application de la loi d'orientation agricole de juillet 99, un nouveau schéma départemental des structures agricoles a été arrêté en septembre 2000. 2001 constituait donc la 1^{ère} année de mise en œuvre de ce nouveau schéma.

Après un an d'application on constate une augmentation de 40 % de dossiers comme le montre le tableau suivant.

Année	Statistiques des demandes d'autorisation					
	Type de demandes				Type de décisions	
	Agrandissements	Installations	Créations sociétés	Modifications statutaires	Autorisations	Refus
2000 (178 dossiers)	125	15	17	21	152	26 (4 recours au Tribunal Administratif)
2001 (250 dossiers)	160	40	14	36	208	42 (5 recours au Tribunal)

						Administratif
--	--	--	--	--	--	---------------

5) La préservation de l'équilibre chasse/forêt/agriculture

La mise en œuvre de la loi CHASSE de juillet 2000

L'année 2001 a été marquée par l'application de la nouvelle loi chasse avec en particulier :

- La mise en œuvre de la possibilité d'"objection de conscience" pour les propriétaires de moins de 60 hectares souhaitant soustraire leur propriété des territoires d'une ACCA : 20 demandes d'opposition de pratique de la chasse pour raisons de conscience ont été formulées sur plus de 1 200 ha.
- La légalisation de la chasse de nuit : cette possibilité est ouverte dans 9 cantons de la Meuse, sous réserve de l'agrément des installations fixes permettant la pratique de cette méthode de chasse. 80 déclarations d'installations ont fait l'objet d'une demande d'agrément. Après instruction des dossiers en partenariat avec l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage, 50 huttes ont reçu un agrément.

La définition des plans de chasse

Un gros travail est mené en partenariat avec la fédération de chasse et les représentants agricoles et forestiers est mené pour définir les plans de chasse dans le département.

Pour la campagne 2001-2002 ils sont définis de la manière suivante:

- 251 attributions de cerfs
- 11 585 attributions de chevreuils
- 14 958 attributions de sangliers en première attribution.

Le montant très élevé des dégâts aux cultures occasionnés par les sangliers estimé à 9 MF, a motivé une seconde réattribution de 2 572 sangliers supplémentaires. Ce sont donc au total plus de 17 500 sangliers qui ont été attribués.

La mise en œuvre du plan de chasse sanglier a été complétée par des mesures particulières visant à réduire l'impact des populations sur les cultures. Ainsi, le plan de chasse qualitatif restreignant les tirs a été supprimé et la campagne de chasse au sanglier prolongée à la date ultime d'ouverture, soit le 28 février 2002. Ces mesures et l'incitation auprès des chasseurs devraient permettre une forte réalisation des plans de chasse et diminuer les dégâts pour revenir à un seuil tolérable inférieur à 4,5 millions de francs.

La réussite de la maîtrise des dégâts de gibier à travers la poursuite du partenariat entre les chasseurs, les agriculteurs et les forestiers constitue un enjeu important pour l'année 2002.

LE SOUTIEN A L'ACTIVITE FORESTIERE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

L'activité de l'office national des forêts a encore été fortement marquée en 2001 par les conséquences de l'ouragan Lothar du 26 décembre 1999.

2001 marquera, aussi, de son empreinte la forêt française et l'établissement de gestion de ses forêts publiques. Ainsi 2001 est l'année du vote à l'unanimité des parlementaires (députés et sénateurs) de la loi d'orientation sur la forêt publiée le 9 juillet. 2001 c'est, aussi, l'année de la signature d'un nouveau contrat entre l'Etat et l'ONF, où s'inscrit une ambition forte de développement pour l'établissement.

1) La commercialisation des chablis est quasiment achevée

Près de 80 % du volume estimé des chablis a été aujourd'hui exploité ou commercialisé. Il reste encore quelques milliers de m³ de bois, essentiellement du chêne ou du hêtre stocké sous eau, qui seront commercialisés au début de l'année 2002. Le reste correspond à des bois de faible valeur qui ne seront malheureusement jamais commercialisés compte-tenu de l'ampleur de la catastrophe. Ainsi en deux années, 2000 et 2001, c'est l'équivalent de quatre années de récolte qui a été traité.

Bilan quantitatif :

	Estimation des dégâts en m ³	Volume commercialisé sur 2000 et 2001 en m ³	taux	Volume vendu annuellement moyenne 1997 à 1999
Forêt domaniale	1 400 000	1 160 000	83 %	280 000 m ³
Forêt communale	1 900 000	1 405 000	74 %	355 000 m ³
Total forêts publiques	3 300 000	2 565 000	78 %	635 000 m ³

Bilan financier :

	Recettes chablis cumulées 2000/2001 en millions de francs	Recettes moyennes annuelles 97-98-99 en millions de francs
Forêt domaniale	147,3	62,3
Forêt communale	208,9	86,7
Total forêts publiques	356,2	149,0

A l'échelle de la Meuse, le volume des chablis correspond à 5 années de récolte, avec seulement une recette moyenne de 2,4 années. L'ampleur de la catastrophe a conduit à une chute brutale des cours, malgré les mesures prises au plan national de suspendre toute vente de bois frais en forêt publique de décembre 1999 à l'automne 2001. Celle-ci est forte pour les essences fragile comme le hêtre (- 50 %) ou pour les bois de qualité médiocre comme les bois d'industrie feuillus (- 80 à - 90 %), même si sur d'autres essences, comme les chênes de belle qualité, on a retrouvé dès le 1^{er} semestre 2001 des cours proches de ceux d'avant la tempête.

L'ONF a stocké sous arrosage 36 000 m³ de chablis de hêtre de qualité provenant des forêts domaniales de Meuse. La commercialisation de ces bois s'est engagée dès le milieu de l'année 2001 et s'est accélérée sur la fin du second semestre. Aujourd'hui 31 000 m³ de ces bois sont déjà vendus à des niveaux de prix très satisfaisants.

Le retour progressif à une situation normale est engagé. Pour permettre aux communes forestières peu ou pas touchées d'avoir enfin quelques revenus et pour répondre aussi aux besoins de certains acheteurs, les premières ventes de bois frais ont repris à l'automne 2001. Toutefois l'offre n'a représenté que 60 % de celle présentée habituellement, à pareille époque, avant la tempête.

La question des modes de ventes a fait l'objet d'un différend au plan national entre d'une part la fédération nationale des communes forestières et l'ONF, d'autre part la fédération nationale du bois (FNB) représentant les exploitants forestiers et scieurs. Ce mouvement s'est traduit par un boycott des ventes de la première quinzaine d'octobre sur la quasi-totalité de la France. Un accord passé entre les parties dès la mi-septembre a permis la reprise des ventes sous une forme expérimentale à la mi-octobre ; le conseil de la concurrence se prononcera début 2002 sur la légalité des modifications demandées par la fédération nationale du bois.

La loi d'orientation sur la forêt ouvre des perspectives pour élargir les modes de vente et, notamment, développer les contrats d'approvisionnement.

2) La reconstitution des forêts sinistrées est engagée

La reconstitution des forêts se fera en privilégiant le renouvellement naturel et la biodiversité afin de permettre la production de bois de qualité. L'expérience montre qu'il convient, dans une grande majorité de situations, attendre au moins 5 ans pour constater le développement des semis naturels. Ensuite les travaux sylvicoles se poursuivront sur une quinzaine d'années pour mener à bien cet effort de régénération.

Toutefois sur de nombreuses forêts, où une partie des bois n'aura pas été exploitée, un premier travail, parfois lourd, de nettoyage et de réouverture des cloisonnements est souvent un préalable indispensable. Ce sont ces travaux, ainsi que ceux de remise en état du réseau de desserte forestière, qui sont entrepris dans les deux à trois premières années après la tempête.

Des outils techniques ont été mis au point pour aider les techniciens et les propriétaires dans les choix à faire :

- un guide national sur la reconstitution des forêts après tempête,

- des guides locaux pour la Lorraine :
 - . reconstitution : quels enseignements tirés des chablis précédents ?
 - . conseils sylvicoles pour la gestion des peuplements minés par la tempête.
 - . après la tempête ... aménagement forestier et Natura 2000.
 - . après la tempête, que faire avant de reconstituer la forêt ? (fiches techniques élaborées avec l'ONF, le CRPF, l'INRA, le CEMAGREF, l'ENGREF et l'IDF)
 - . la forêt et le paysage après la tempête Lothar.
- d'autres guides locaux sont en cours d'achèvement.

Des formations ont été mises en place : pour le personnel technique de l'ONF, 146 hommes jour de formation ont été dispensés sur deux thèmes :

- les enseignements à tirer des chablis et reconstitutions précédentes,
- un échange d'expérience sur les premiers travaux de nettoyage et cloisonnement des parcelles.

Sous l'égide de l'association des communes forestières de Meuse, l'ONF a apporté son soutien à la formation des élus : 85 hommes jour de formation ont été développés sur les mêmes thèmes.

Des travaux ont été engagés ; en forêt domaniale, le service départemental de la Meuse a bénéficié d'un doublement de ses moyens financiers pour réaliser des travaux. Les travaux de reconstitution (nettoyage des parcelles, réfection de la voirie forestière) ont constitué la majorité de ces investissements.

Travaux de reconstitution en forêt domaniale	Nombre de projets programmés	Montant des dépenses
2000	110	14,4 MF
2001	73	16,5 MF

En forêt communale, l'ONF a élaboré et présenté à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt les dossiers d'aide pour le même type de travaux.

Travaux de reconstitution en forêt communale	Nombre de dossiers déposés	Montant des travaux
2000	104	14,7 MF
2001	34	5,9 MF

Seuls les dossiers d'aide déposés en 2000 ont été engagés par la DDAF en 2001, essentiellement à partir du mois de septembre. L'essentiel des travaux sera mené à partir de 2002.

3) Un plan d'actions pour conduire la révision des aménagements

L'objectif est de doter d'un aménagement l'ensemble des forêts touchées par l'ouragan. L'aménagement est le document de planification de la gestion d'une forêt pour une période de 10 à 20 ans. Il est approuvé par arrêté du ministre chargé de la forêt en forêt domaniale et par arrêté du préfet de région en forêt communale. Il répond aux exigences de la gestion durable des forêts publiques et dresse la feuille de route de la reconstitution.

L'objectif fixé dans le cadre du plan d'action consacré à cette priorité est de réviser ou de modifier l'aménagement de près de 110 000 ha de forêts publiques (en 337 unités de gestion) d'ici la mi-2004. Cela représente 70 % de la surface gérée par l'ONF en Meuse et une augmentation de 400% de l'activité consacrée annuellement à cette mission.

Pour faire face, une nouvelle méthode de travail a été mise au point, puis testée. Elle repose sur deux outils particuliers :

- la mise en place d'un plan type pour faciliter le travail des aménagistes,
- une enquête par parcelle préparatoire à l'aménagement. Cette enquête sera achevée au début 2002. Elle permettra dès ce stade d'apporter à chaque commune propriétaire des informations sur les perspectives de récolte et de travaux sur les dix prochaines années.

A partir de 2002 et jusqu'en 2004, la deuxième phase du plan d'action sera consacrée à la rédaction des aménagements en association avec chacune des communes propriétaires qui devront délibérer sur le projet avant son approbation par le préfet de région. La programmation de ce travail sera arrêtée au cours de l'année 2002.

II

Veiller à l'harmonie du cadre de vie

Protéger et valoriser les richesses naturelles

et patrimoniales

Aider les collectivités locales

Prendre en compte les spécificités urbaines

A) Protéger et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales

1) Les mesures réglementaires de protection de l'environnement

a) La réglementation sur les carrières

S'agissant des installations classées, et, plus particulièrement des projets d'ouverture de **carrières** en MEUSE, les dossiers déposés et instruits au cours de l'année confirment une importance accrue, depuis plusieurs années, de ce type de dossiers avec, pour certains d'entre eux, un lien direct avec le futur chantier de construction de la ligne nouvelle du TGV EST.

Ce fut le cas de la demande présentée par la société des Carrières de la Roche Blain. Envisagée sur le territoire de la commune de NUBÉCOURT sur un peu plus de 26 hectares pour une durée de 30 ans, cette ouverture de carrière a donné lieu à bon nombre d'observations, d'oppositions au plan local notamment, compte tenu plus particulièrement de la proximité du projet avec un lotissement communal. Après avis défavorable de la commission départementale des carrières, une décision de refus a été prise sur ce projet, eu égard notamment à la production envisagée de l'ordre de 1 500 000 tonnes par an, jugée excessive comparativement aux besoins de la ligne nouvelle du TGV, mais aussi aux nuisances éventuelles liées au bruit des installations, à la proximité d'un cours d'eau ou encore à la dangerosité des accès routiers menant à la carrière.

b) Le schéma départemental des carrières

Le **schéma départemental des carrières** a été approuvé par arrêté préfectoral du 12 juillet 2001. C'est donc maintenant un document de référence pour l'examen des dossiers de demande d'autorisation d'ouverture de carrière et la prise des décisions finales, qui doivent être compatibles avec ses grandes lignes directrices.

Périodiquement, et au moins tous les trois ans, la commission départementale des carrières établira un rapport sur l'application du schéma, lequel sera également révisé tous les dix ans au moins.

c) Le secteur des déchets

Parmi les faits et éléments marquants en 2001 ayant concerné des installations classées relevant du secteur des **déchets**, il convient de signaler l'incendie survenu le 8 octobre dans le hall de production du centre de regroupement, tri et revalorisation de résidus industriels exploité par la Société WATCO ECOSERVICE sur la commune de Dommary Baroncourt. Sur proposition de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, des dispositions précises ont été prises aussitôt, telles que la définition de prescriptions d'urgence portant sur l'analyse complète de l'incendie, la réalisation d'une étude sur l'amélioration de l'efficacité de la prévention, la suspension de l'arrivée sur le site de nouveaux produits dans l'attente de la remise d'un dossier portant sur les mesures d'organisation et de prévention mises en œuvre pour éviter tout nouvel incident.

L'entreprise a, depuis lors, repris partiellement son activité dans le hall de stockage, dans l'attente de la reconstruction du hall de production prévue en février 2002.

En outre, au vu du rapport d'analyse sur le sinistre du 8 octobre produit par l'exploitant, des prescriptions complémentaires lui seront imposées dans le cadre de la reprise normale des activités du site.

Toujours dans le domaine des déchets, concernant le centre d'enfouissement technique de déchets ménagers et assimilés du "Trou des Fourches" à Revigny sur Ornain, un arrêté de mise en demeure avait été pris le 5 décembre 2000 à l'encontre de l'exploitant, la Société LOTRAPES, suite au constat par l'inspecteur des installations classées de certaines irrégularités et de problèmes de fonctionnement du site. La réalisation des travaux ainsi demandés conditionnaient également l'autorisation éventuelle de mise en service de la 9^{ème} et dernière alvéole de la décharge.

Suite à l'exécution des travaux requis, l'autorisation en question a été accordée le 26 juin 2001.

La planification de la gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics (BTP)

Une circulaire interministérielle du 15 février 2000 a chargé les préfets de mettre en œuvre une démarche de planification de la gestion des déchets du BTP avec notamment pour objectifs la lutte contre les décharges sauvages, la mise en place d'un réseau de traitement de proximité pour les professionnels tout en visant à réduire la mise en décharge avec un effort en direction de la valorisation et le recyclage des déchets.

Pour cela, un diagnostic commun aux quatre départements lorrains est en cours de réalisation sous l'égide de la direction régionale de l'équipement, dont les résultats devraient être connus au premier trimestre 2002.

Une première réunion d'information sur cette planification s'est tenue en préfecture en juin 2001 en présence de représentants du conseil général et des organisations professionnelles intéressées.

Il sera procédé à la constitution d'une commission départementale, dans laquelle l'ensemble des parties concernées par ce dossier seront représentées, et qui se réunira vraisemblablement au cours du second trimestre 2002 afin de prendre connaissance des résultats de l'étude diagnostic régionale ainsi que de l'étude engagée par le conseil général sur l'utilisation de certaines décharges communales en centres de stockage de matériaux inertes.

Le projet d'épandage en Meuse des boues provenant des papeteries MATUSSIÈRE et FOREST de RAMBERVILLERS

Faisant suite aux différentes phases d'instruction de ce dossier (enquête publique du 17 décembre 1999 au 17 janvier 2000, enquête administrative, consultation du conseil départemental d'hygiène le 23 janvier 2001), un arrêté a été signé le 13 juin 2001 par les préfets des quatre départements lorrains, autorisant l'épandage en Meurthe et Moselle, en Moselle et dans les Vosges et reportant la prise de décision éventuelle de six mois, laps de temps pendant lequel il est demandé à l'entreprise d'organiser de nouvelles rencontres avec les élus locaux concernés. En effet, au vu de la position défavorable adoptée par la majorité d'entre eux sur ce dossier, il a été estimé opportun d'apporter une information complémentaire et certaines assurances sur les conditions et les modalités d'épandage.

Quatre réunions, organisées en liaison avec le président de l'association départementale des maires, sont ainsi prévues en janvier et février 2002.

Aucune décision n'interviendra donc sur ce projet d'épandage avant que ne soit terminée cette nouvelle phase d'information en direction des élus.

2) La conduite de grands projets

a) Les aménagements routiers autour du laboratoire de Bure

Pour assurer le désenclavement de BURE, le Département de la Meuse a décidé de réaliser des travaux dans ce secteur en matière de desserte routière : sur la RD 132 (déviation de MONTIERS sur Saulx, recalibrage et renforcement de la chaussée entre Montiers sur Saulx et BURE), sur la RD 127 (calibrage et renforcement entre Biencourt sur Orge et Bure) et par la création d'une chaussée nouvelle entre Bure et le village accueil de Saudron.

Ces projets ont été déclarés d'utilité publique le 19 juillet 2001.

b) Le projet de déviation d'Étain

La phase de consultation du public sur cette opération (placée sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour la section RN 18-RN3 et sous la maîtrise d'ouvrage du Département pour la section RN3 -RD908) s'est déroulée du 26 mars au 26 avril 2001, portant sur l'utilité publique du projet de déviation, sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols d'Étain ainsi que sur les opérations de classement et déclassement de voiries.

Le projet a été déclaré d'utilité publique le 25 juin 2001.

Cette opération est également soumise à la loi sur l'eau pour une partie (le "barreau nord" sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat) sous le régime déclaratif : le récépissé de déclaration a été délivré le 19 novembre 2001, l'autre secteur (le "barreau sud" sous maîtrise d'ouvrage du Département) relève du régime de l'autorisation et sera donc soumis à enquête publique prochainement.

c) Le projet d'extension du terrain militaire de "La Chaume"

Le 19 mars 2001 s'est ouverte pour un mois, pour être prorogée ensuite jusqu'au 30 avril, l'enquête d'utilité publique, l'enquête parcellaire sur le projet d'acquisition de terrains nécessaires à l'extension du terrain militaire de La Chaume sur le territoire des communes de FROMEREVILLE les Vallons, SIVRY la Perche, Thierville sur Meuse et Verdun et, parallèlement, une enquête de mise en compatibilité des plans d'occupation des sols de Fromeréville, Thierville et Verdun.

Après avis favorable de la commission d'enquête, le projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 17 juillet 2001, tout en déclarant cessibles au profit de l'Etat les immeubles concernés par le projet et compatibles les plans d'occupation des sols.

Suite au dépôt d'un recours présenté devant le tribunal administratif et à une décision du juge des référés ordonnant la suspension de l'exécution de l'arrêté du 17 juillet, il a été décidé de relancer la phase de consultation du public sur ce projet, laquelle a débuté le 3 décembre 2001 pour s'achever le 5 janvier 2002. L'arrêté de DUP a été signé le 3 avril 2002.

d) Le TGV EST

Les procédures Police de l'eau

En 2001, l'activité de la MISE (mission inter services de l'eau) a été centrée sur l'instruction proprement dite des dossiers définitifs Loi sur l'Eau déposés par RFF (Réseau Ferré de France) pour la réalisation de la ligne LGV EST européenne (contrôle de la recevabilité des dossiers, suivi de la consultation des services, rapport d'avis et de propositions au CDH après communication des résultats des enquêtes publiques loi sur l'eau). Ces dossiers concernent les trois unités hydrographiques recoupées d'Ouest en Est par la LGV dans le département de la Meuse : l'Aisne-Amont, la Meuse et le Rupt-de-Mad.

⇒ L'unité MEUSE

A la suite de l'inquiétude manifestée par les élus locaux et les agriculteurs sur les risques d'aggravation par la LGV et ses ouvrages annexes de l'inondation de zones habitées et de terres agricoles situées dans la zone inondable de la vallée de la Meuse et leur demande de franchissement de la vallée par un viaduc (le dossier des engagements de l'Etat prévoyait pour la traversée du lit majeur la réalisation de deux ouvrages d'art - l'un de 500 mètres, l'autre de 150 mètres - séparés par un remblai de 400 mètres environ), le Préfet a demandé au CEMAGREF une contre expertise de l'étude hydraulique du dimensionnement des ouvrages de franchissement de la Meuse réalisée par SCETAUROUTE, Maître d'œuvre de ce tronçon.

Il s'agissait d'une part de vérifier les hypothèses hydrologiques faites et de valider le modèle hydraulique retenu, d'autre part, selon les conclusions de cette expertise, de vérifier que la solution proposée par RFF était compatible avec les recommandations du SDAGE Rhin-Meuse (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

La contre expertise a conclu que l'étude réalisée par SCETAUROUTE était correcte aux plans hydrologique et hydraulique mais a conduit (par application, parmi les méthodes connues, de la méthode donnant la sécurité maximale - cas d'une pluie sur un sol saturé -) à une estimation haute du débit de crue centennal de $730\text{m}^3/\text{s}$ au lieu de $570\text{m}^3/\text{s}$ retenu par SCETAUROUTE.

Le Préfet a retenu, par application du principe de précaution, cette estimation maximale de $730\text{m}^3/\text{s}$ et demandé à RFF, de modifier son projet sur la base de ce nouveau débit de projet.

Le projet a été modifié dans ce sens (par allongement du viaduc sur la Meuse porté de 500m à 552,5 m et doublement de l'ouverture hydraulique de l'ouvrage initialement prévu sous la RD 109.

Le dossier Loi sur l'Eau ainsi complété a été jugé recevable ; l'enquête publique et la consultation des services ont été lancées début Novembre. La Commission d'enquête doit remettre le dossier des résultats de l'enquête et son rapport courant janvier, l'arrêté d'autorisation après passage en CDH au début 2002 devant intervenir dans le cours du premier trimestre 2002.

Les différents dossiers Loi sur l'Eau concernant les unités situées dans le bassin Rhin Meuse ont été soumis à l'avis de la Mission Déléguée de Bassin (MDB) Rhin Meuse le 30 janvier 2002.

⇒ L'unité AISNE AMONT

Le dossier été déclaré recevable en mai 2001, la consultation administrative et l'enquête publique s'étant déroulées en Juin et Juillet 2001. Les différents dossiers loi sur l'eau déposés pour chacune des unités hydrographiques concernant les départements de la Seine-et-Marne, de l'Aisne, de la Marne et de la Meuse ont été soumis pour cet important projet d'infrastructure, préalablement à leur examen en CDH, à l'avis de la Mission Déléguée de Bassin Seine Normandie qui s'est réunie le 8 novembre 2001.

En ce qui concerne le département de la Meuse (sous bassin versant de l'Aire), le dossier de demande et le projet d'arrêté tenant compte de cet avis (projet d'arrêté interpréfectoral Marne et Meuse, l'unité Aisne-Amont étant située sur ces deux départements) ont été soumis à l'examen du CDH le 12 Décembre (le 13 décembre dans le département de la Marne).

Ce projet d'arrêté, le premier à intervenir pour la LGV, comprend des prescriptions générales communes aux quatre unités concernant les départements de la Marne et de la Meuse et relatives à la phase travaux et à la phase exploitation du projet et des prescriptions spécifiques à chaque unité. L'accent est mis sur le dimensionnement des ouvrages, les précautions à prendre en phase chantier, les mesures compensatoires à prévoir pour la protection de l'environnement et les mesures destinées à garantir la continuité de la vie piscicole au droit des ouvrages de franchissement des cours d'eau de moindre importance mais présentant un intérêt piscicole.

L'arrêté d'autorisation doit intervenir début 2002.

⇒ Unité RUPT DE MAD

En ce qui concerne l'unité "Rupt de Mad", le dossier a été déclaré recevable en août 2001, la consultation administrative ayant été lancée en même temps que l'enquête publique qui s'est déroulée du 22 Octobre au 24 Novembre 2001. Cette demande doit également faire l'objet d'un arrêté interpréfectoral : l'unité est située sur les deux départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse et concerne dans le département de la Meuse les communes de Vigneulles-lès-Hattonchâtel et de Beney-en-Woëvre.

La demande après avis de la MDB Rhin Meuse fin Janvier 2002 doit être soumise à l'examen du CDH dans le cours du premier trimestre 2002.

L'aménagement foncier

La conduite des opérations d'aménagement foncier accompagnant la création de la ligne Est-européenne a constitué l'essentiel des activités d'aménagement foncier de l'Etat en 2001. Les Commissions Communales ont dû se prononcer sur l'opportunité ou non d'aménager leur territoire dans le but de réparer les perturbations causées aux exploitations agricoles. Contrairement aux autres départements lorrains, la solidarité prévaut dans le département de la Meuse où quinze commissions se lancent dans des remembrements avec « inclusion de l'emprise ». Seule la commune de Beney en Woëvre a opté pour un remembrement avec « exclusion de l'emprise ».

Les opérations se termineront entre 2003 et 2005 mais le maître d'ouvrage sera prochainement autorisé à occuper les terrains de l'emprise pour que les premiers travaux démarrent sans attendre la fin des remembrements. Ces prises de possession de l'emprise interviendront moyennant le versement aux intéressés d'indemnité de privation de jouissance annuelle pendant la durée du remembrement, sauf dans le cas de Beney en Woëvre où la libération des terrains se fera après signature d'une promesse de vente et d'un bulletin d'éviction.

Le tableau suivant récapitule l'état d'avancement des procédures en cours à fin 2001.

Définition du périmètre de remembrement	Classement des terres	Définition de l'avant projet
TROIS DOMAINES (1 120ha) VIGNEULLES - (450 ha) BENEY EN WOEVRE (250 ha) LACROIX SUR MEUSE (700 ha)	BRIZEAUX - (440 ha) FOUCAUCOURT SUR THABAS (460 ha) EVRES - (510 ha) NUBECOURT - (330 ha) BULAINVILLE - (370 ha) BEAUSITE - (630 ha) LAMORVILLE - (1 050 ha) VALBOIS - (410 ha) CHAILLON - (750 ha)	WOIMBEY - (950 ha) BANNONCOURT (570 ha) ROUVROIS SUR MEUSE (600 ha)
4 opérations 2 520 ha	9 opérations 4 950 ha	3 opérations 2 120 ha

Ce sont ainsi de l'ordre de 10 000 hectares des terres agricoles qui seront remembrés dans le cadre de la création de la ligne à grande vitesse.

3) La gestion et la protection des cours d'eau et de la ressource en eau

a) L'organisation des services de l'Etat

Un pôle de compétence départementale EAU a été instauré en 1998. Il est animé depuis l'année 2000 par la DDAF et comprend 5 sous pôles :

- la MISE animée par la DDAF
- un sous pôle PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES, animé par la DDASS
- un sous pôle ASSAINISSEMENT animé par la DDE
- un sous pôle POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE animé par la DDAF
- un sous pôle LUTTE CONTRE LES INONDATIONS animé par le Service de la Navigation

Fin 2001, un bilan du fonctionnement du pôle a été fait par le comité de direction du pôle. Il en ressort la nécessité de faire évoluer son organisation pour améliorer l'efficacité et la lisibilité de l'action de l'Etat dans le domaine de la gestion et de la protection de l'eau. Une nouvelle organisation sera donc mise en place au début du 1^{er} semestre 2002.

En particulier, il est apparu utile de mieux préciser et expliciter les orientations prioritaires de la politique de l'eau dans le département. Dans cette perspective, un séminaire de réflexion associant les partenaires institutionnels et élus locaux concernés a été organisé à la préfecture le 20 décembre 2001. Trois thèmes ont été abordés : garantir la ressource, préserver le milieu naturel, vivre durablement la rivière.

b) La mise à disposition du consommateur d'une eau potable et d'eaux de loisirs de qualité

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux de loisirs

⇒ Contrôle sanitaire des eaux de consommation

En 2001, 3000 prélèvements aux fins d'analyse ont été délégués en totalité à deux laboratoires agréés par le Ministère chargé de la Santé: Laboratoire Vétérinaire Départemental de BAR le DUC(1000) et Laboratoire d'Hygiène et de Recherche en Santé Publique de VANDOEUVRE (2000) pour un engagement budgétaire de 358 700F TTC.

Ces résultats sont intégrés à la base de SISE-Eaux d'alimentation (Système d'information en Santé Environnement), ce qui en permet une gestion informatique. En 2002, le déploiement complet de cette base permettra l'édition informatisées des bulletins d'analyse avec conclusion sanitaire.

⇒ Contrôle sanitaire des eaux de loisirs

Les dix sept piscines que compte le département, dont quatre saisonnières, ont fait l'objet de prélèvements mensuels aux fins d'analyses.

Durant la saison estivale du 1^{er} juillet au 31 août, quatorze sites de baignades ont fait l'objet de prélèvements bi-mensuels.

Depuis le mois de juin, et conformément aux possibilités mentionnées dans le décret n° 81-824, les prélèvements aux fins d'analyse ont été en totalité délégués à un laboratoire agréé: le Laboratoire d'Hygiène et de Recherche en Santé Publique de Vandoeuvre (54).

Le déploiement de la base SISE-Eaux de Baignade (Système d'Information en Santé-Environnement) au cours de l'année 2001 permettra une gestion informatisée des analyses des Eaux de baignade en 2002.

Le renforcement et la fiabilisation des réseaux

Les collectivités locales du département poursuivent leurs efforts de fiabilisation et de renforcement des réseaux d'eau potable.

L'Etat appuie ces efforts en apportant son concours technique aux collectivités qui le souhaitent dans le cadre des missions d'ingénierie publique.

Sur le plan financier, le Fonds National de développement des Adductions d'Eau (FNDAE) a financé en 2001 deux opérations en matière de création de nouveaux réseaux : l'une à Lérouville, l'autre à Martincourt pour un montant total de 483 000 F.

La tarification de l'eau potable

En matière de tarification de l'eau, l'article 13 II de la Loi sur l'Eau dispose l'interdiction de toute tarification forfaitaire sauf dérogation, conformément au décret n° 93-1347 du 28 décembre 1993. En 2001, aucune dérogation nouvelle n'a été accordée.

Dans le cadre du délai supplémentaire qui leur a été laissé pour s'y conformer, les collectivités concernées ont souhaité voir étudier la restructuration pure et simple de leur réseau avant la pose de compteurs domiciliaires.

La protection des captages d'eau potable

⇒ Etat d'avancement des DUP

A ce jour, la situation est la suivante: sur les 376 points d'eau exploités (276 sur le Bassin Rhin- Meuse et 100 sur le Bassin Seine Normandie) seulement 77 ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

En 2001, un seul arrêté de DUP a été pris (FONTAINES SAINT CLAIR).

Par contre, la DDASS a émis un avis sur 7 projets de Déclaration d'Utilité Publique correspondants à 12 points d'eau. Ils concernent les collectivités de Moulainville, Montigny devant Sassey, Douaumont, Etain, Saint Mihiel, Syndicat de Lisle en Rigault-Ville Sur Saulx et Syndicat de Taillancourt-Montbras, projets pour lesquels l'enquête publique est ou sera lancée à court terme.

17 projets, pour 22 points d'eau, sont en cours d'instruction : nouveau Forage de Troyon, Recourt le Creux, Sdt de la Vallée de l'Orge, Apremont la Forêt, Han lès Juvigny, Quincy-Landzécourt, Véry, Conville, SDT de Châtillon-Blanzée, Pagny Sur Meuse, Saint Maurice sous les Côtes, SDT de la Côte Saint Germain, SDT De Tréveray-Saint Joire, Brabant Sur Meuse, Marville, Vaucouleurs, SDT de Robert Espagne (Révision de la DUP).

6 avis ont par ailleurs été émis sur des rapports provisoires d'étude hydrogéologique préalable: Marville, Han les Juvigny, SDT de Tréveray, SDT de la Côte Saint Germain, SDT de Robert Espagne, Brabant Sur Meuse.

⇒ Suivis Particuliers

En ce qui concerne les nitrates, la DDASS réalise un suivi trimestriel sur:

- des points choisis dans le cadre des zones vulnérables
- des points pour lesquels la concentration est supérieure à 25mg/litre conformément à l'arrêté préfectoral relatif au contrôle sanitaire.

En ce qui concerne la contamination des points d'eau par les produits phytosanitaires, 94 analyses ont été réalisées au niveau de petites collectivités (débit <100m³/jour), financées dans le cadre du contrat de Plan Etat Région. De plus, un suivi des teneurs en phytosanitaires a été effectué sur 19 points (de Mars à Novembre) choisis par la DDASS et sur les 13 retenus dans le cadre du réseau patrimonial du Bassin Seine Normandie.

Par ailleurs, la DDASS participe au Groupe Régional Pesticides (5 réunions) sous la conduite du SRPV et de la DIREN. Dans ce cadre, une première campagne d'analyses de produits phytosanitaires a été réalisée au niveau des captages lorrains à l'automne 2001 par un laboratoire allemand CHEMISCHES UNTERSUCHUNGSLABOR, une autre campagne est prévue au printemps 2002. Elle concerne 34 unités de distribution en Meuse. Le SRPV (service régional de protection des végétaux) est de plus associé à toutes les réunions organisées au niveau du département sur ce thème "phytosanitaire": réunions d'information et de concertation, diagnostics.

Enfin, en 2001, Dommartin la Montagne et Thonne les Près, confrontées à des problèmes de pollution par des phytosanitaires ont pu bénéficier d'aides spécifiques dans le cadre de l'action "Suivi renforcé du Captage AEP" de la commune fortement contaminé par l'Atrazine en préalable à la réalisation d'un diagnostic "CORPEN" financé par le Fonds National de Solidarité de l'Eau (FNSE) pour un montant total de 36 554 francs. En 2002, la DDASS a proposé la réalisation de cinq diagnostics de captage AEP contaminés par des produits phytosanitaires (Thonne les Près, Vigneul Sous Montmédy, Dommartin la Montagne, Apremont la Forêt, Rigny la Salle).

⇒ Sous pôle de compétence "Protection des captages"

Le travail sur la protégeabilité des captages, réalisé en 2000 a été présenté au CDH le 23 janvier 2001.

Par ailleurs, le SIG des périmètres de protection mis en place dans le cadre de ce sous pôle a fait l'objet d'une mise à jour régulière. Cette cartographie est à la disposition des services de l'Etat.

Enfin, les réflexions sur les thèmes "protection des ressources karstiques du barrois", "agriculture et protection des captages", "forêt protection des captages" ont été poursuivies.

⇒ Actions spécifiques en situation de crise :

Dans le courant de l'année, des circulaires de sensibilisation ont été diffusées aux distributeurs d'eau dans le cadre du plan VIGIPIRATE et dans le cadre des inondations de mars et décembre 2001

c) La prise en compte de la gestion des eaux dans les projets d'infrastructures

Les projets d'infrastructures susceptibles d'avoir une influence sur les cours d'eau et plus généralement l'écoulement ou la qualité des eaux font l'objet d'une instruction au titre de la loi sur l'eau. Selon leurs caractéristiques, ces projets sont soumis à une procédure d'autorisation avec enquête publique ou à une procédure de déclaration.

En 2001, les procédures conduites dans ce cadre par la MISE concernent plus particulièrement

- Le TGV (pour mémoire, cf. ci dessus)
- Le gazoduc des Marches de l'Est
- La déviation d'Étain (barreaux Nord et Sud pour mémoire cf. ci-dessus)

d) La lutte contre les risques d'inondations et l'entretien des cours d'eau

La cartographie des zones inondables et l'établissement des plans de prévention des risques contre les inondations

La cartographie des zones inondables (pour la crue centennale) a été poursuivie en 2001 sur la base des études hydrauliques réalisées en 2000 et 2001 sur l'inondabilité de la vallée de l'Orne et de la vallée de la Meuse (étude BCEOM menée parallèlement à l'étude GEREEA sur la faisabilité de retenues à l'amont du bassin de l'Orne, étude EPAMA) :

- l'atlas cartographique des zones inondables de l'Orne a été adressé à la DDAF début novembre pour validation avant diffusion aux collectivités,
- l'étude EPAMA est achevée et l'ensemble des documents et résultats de cette étude ont été adressés à la DIREN avant fin 2001,
- la cartographie est en cours sur l'Ornain à l'amont de Ligny-en-Barrois (cartographie réalisée à ce jour à l'aval).

La DIREN envisage une réunion d'information auprès des élus sur la restitution de ces atlas début 2002.

En 2002, la DDE prévoit de confier à des bureaux d'études spécialisés la réalisation des études complémentaires pour l'établissement des PPRI proprement dits. Les 3 PPRI de la vallée de l'Ornain devraient ainsi pouvoir être approuvés en 2002 ; ceux de la vallée de la Meuse devraient pouvoir l'être en 2003.

Les suivi des projets en matière de prévention et de protection contre les inondations

Sur le bassin Seine Normandie et en ce qui concerne la lutte contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne et de l'Aire, la DDAF a participé aux réunions du comité de pilotage de l'étude hydraulique de modélisation "pluie-débit" sur l'Aisne amont réalisée par l'Entente Oise et dont l'objet est d'améliorer la prévision des crues et la prévention des inondations. Cet outil est opérationnel depuis fin 2001, mais doit être complété par l'installation de 10 pluviographes supplémentaires dont 5 dans le département de la Meuse (4 en Argonne et un à Ligny-en-Barrois).

En 2002 sont prévues la réalisation par l'entente d'études de faisabilité sur l'aménagement d'aires de surstockage sur l'Aire et la Biesme.

Sur le bassin RHIN MEUSE, à la suite de l'étude réalisée par le BCEOM pour le compte de l'EPAMA, sur la modélisation des crues de la MEUSE et la définition d'une stratégie d'aménagement globale pour l'ensemble du bassin versant, des actions d'information ont été conduites sur les solutions envisagées à l'initiative de l'EPAMA et du Préfet. Les suites à donner à ces projets, avec notamment la réalisation éventuelle de casiers de surstockage dans le département et la réalisation de protections localisées à COMMERCY et VERDUN seront à approfondir en 2002.

Les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau

⇒ Sur les cours d'eau domaniaux,

Ont été poursuivis en 2001 les travaux de rattrapage d'entretien de la Meuse et de ses affluents réalisés sous la maîtrise d'œuvre de la DDE en dehors du contrat de rivière Meuse arrivé à échéance à fin 2000. Ces travaux doivent être achevés en 2002 et concernent trois secteurs sur la Meuse amont sous la maîtrise d'ouvrage de la CODECOM des Val des Couleurs, de la CODECOM de Void et de la CODECOM de Commercy.

Chacune de ces opérations s'élève à 200 000 francs et est subventionnée à hauteur de 33% sur les crédits du Ministère de l'Environnement (Plan Décennal de Restauration des Rivières).

En 2001, ont été également réalisés en procédure d'urgence, au titre de la sécurité, des travaux de stabilisation de berge en rive gauche de la Meuse à Monthairons sous le contrôle du Service de la Navigation du Nord Est en charge de la police des eaux sur ce secteur de la Meuse (travaux d'un montant de 1 MF financés à 33% sur ces mêmes crédits).

⇒ Sur les cours d'eau non domaniaux :

La CODECOM du Pays de Vigneulles a été autorisée par arrêté préfectoral du 24 Août 2001 à se substituer aux propriétaires riverains pour réaliser des travaux de restauration de la Creue et de ses affluents (travaux déclarés d'intérêt général en application de l'article 31 de la loi sur l'eau).

Une même demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de substitution aux propriétaires riverains a été présentée par le SIVOM de la Petite Woëvre dans le cadre du volet "Milieux Naturels" du contrat de rivière Rupt de Mad pour réaliser des travaux de restauration du Rupt de Mad.

Ces travaux d'un coût supérieur à 1 MF sont par ailleurs soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Le dossier présenté a été déclaré recevable en Novembre 2001 et doit être soumis à enquête début 2002.

Ces travaux sont également financés dans le cadre du plan décennal de restauration des rivières à hauteur de 33% du coût des travaux.

Pour ces deux opérations d'entretien réalisées par des syndicats de collectivités locales, les dispositions de l'article nouveau L 435-5 du Code de l'Environnement relatif au droit de pêche des riverains s'appliquent (information au propriétaire riverain sur la possibilité de rembourser sa quote part de subvention afin de conserver l'exercice de son droit de pêche).

Il faut également noter que l'année 2001 a vu la création d'une CATER cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières) dans le département à l'initiative de la fédération départementale pour la pêche et les milieux aquatiques et avec l'aide financière des Agences de l'eau. Cette CATER a pour mission de conseiller les communes et leurs regroupements sur les travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau à engager. Par ailleurs, comme cela a déjà été signalé, plus de 100 km de berges sont désormais entretenus par les agriculteurs dans le cadre d'un CTE.

Le suivi du barrage de MADINE

En 2001, a été effectuée pour la première fois de la vie de ce barrage une inspection subaquatique complète des parties immergées des ouvrages. Cette inspection a été réalisée par l'Entreprise BONNEVALLE spécialisée dans ce type d'opération le 15 Juin 2001, période de visibilité optimale, sous le contrôle conjoint de la DDAF de la Meuse (coordonnateur) et de Meurthe-et-Moselle et avec la participation de tous les intervenants (Syndicat Mixte de Madine, exploitants et bureau d'assistance technique) et l'appui technique du CEMAGREF.

Une dérogation à la vidange complète du barrage a préalablement été accordée par le Ministère de l'Environnement vu sa double vocation touristique et de ressource en eau pour l'alimentation en eau potable de la Ville de Metz (cette vidange complète ou inspection subaquatique sont obligatoires pour les barrages intéressant la sécurité publique, cas du barrage de Madine). Un plan de prévention et de sécurité a été signé entre les parties concernées avant la réalisation de cette opération.

Cette inspection a conclu au bon état général des digues et des ouvrages de prise d'eau et de vidange et des mesures d'entretien complémentaires ont été prévues dans le cadre de la visite annuelle réglementaire de contrôle.

Par ailleurs, dans le cadre du plan VIGIPIRATE, il a été demandé au syndicat mixte de prévoir les mesures nécessaires à la protection des ouvrages.

e) La lutte contre les pollutions de toutes origines

Les pollutions d'origine industrielle

La lutte contre les pollutions d'origine industrielle se fait dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ; les deux procédures au titre d'une part des ICPE, d'autre part de la loi sur l'eau (autorisation de rejet dans un cours d'eau) sont en effet fusionnées (voir § correspondant).

Les pollutions d'origines agricole

⇒ 2^{ème} programme de la directive nitrate

Un nouvel arrêté visant à limiter la pollution des eaux superficielles et souterraines par les nitrates a été mis en place.

Il s'applique aux zones vulnérables définies par les Préfets coordonnateurs de bassin.

La plupart des actions du premier programme sont reconduites ; on peut toutefois noter les éléments nouveaux suivants :

- L'obligation d'établir un plan de fumure prévisionnel et la tenue d'un cahier d'épandage à toutes les exploitations,
- L'abaissement de l'apport azoté minéral et organique à 170 Kg/ha/an dès 2003,
- Une fertilisation en fonction de la fixation de rendement prévisionnel des cultures et le fractionnement des apports,

- Une obligation de gestion adaptée des terres prévoyant des règles de gestion de l'interculture et notamment l'abaissement du taux de terres laissées nues en hiver.

Parallèlement à l'application des mesures, une évaluation des pratiques culturales se fera annuellement par enquête par le service statistique de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Cette dernière réalisera fin 2004 le bilan des actions et les tableaux de bords de la qualité des eaux en concertation avec le groupe de travail départemental.

D'autres actions concourent à lutter contre la pollution par les nitrates d'origines agricoles :

- Opération fertimieux menée par la Chambre d'Agriculture,
- Trois opérations de mise en place de mesures agro-environnementales sur captage,
- Les mesures « Contrats Territoriaux d'Exploitation » avec enherbement obligatoire des rives de cours d'eau et enherbement optionnel des fonds de vallée et des périmètres de captage.

⇒ Le deuxième plan « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origines Agricoles » (P.M.P.O.A. 2)

Le premier plan prévoyait l'intégration des élevages par taille en commençant par les élevages les plus importants. Il s'est terminé par les élevages de 100 U.G.B. (Unité Gros Bovin).

Le deuxième plan prévoit une intégration de l'ensemble des élevages par priorité géographique de façon à favoriser une amélioration rapide de la qualité de l'eau dans les zones les plus menacées : sont concernées les zones vulnérables arrêtées par le Préfet de région et quelques zones prioritaires définies au titre des enjeux de protection de l'eau. Les élevages de taille comprise entre 90 et 100 UGB et non encore entrés dans le 1^{er} plan pourront également être pris en compte quelle que soit leur localisation géographique.

Il y a donc superposition des actions de la directives nitrates et du P.M.P.O.A. sur les mêmes zones dans le but de concentrer les efforts sur des zones sensibles et d'en mesurer plus rapidement les effets.

Alors que ce deuxième plan devait prendre effet au début de l'année, son application a été retardé par des demandes de précisions de la Commission Européenne préalables à son agrément. A ce jour, il est approuvé par les instances européennes et le décret d'application devrait être signé pour la fin de l'année.

Dans ces conditions, il n'y a pas eu de nouveaux dossiers engagés cette année mais traitement des dossiers engagés les années précédentes.

Bilan du 1^{er} plan P.M.P.O.A.

Taille des élevages (en UGB)	Années d'intégration	Présents		Aux normes ou en cours		Restants	
		UGB	EA	UGB	EA	UGB	EA
+ 200	1994	17 612	68	17 105	66	507	2
150 – 200	1995	24 171	141	23 666	138	505	3
100 – 150	1996 à 1998	48 719	408	44 511	371	4 208	37
90 – 100	1999 à 2001	12 687	134	9 766	103	2 921	31
25 – 90		59 439	1 027	10 092	126	49 347	901
- 25		4 543	478			4 543	478
TOTAL		167 171	2 256	105 140	804	62 031	1 452

Pour l'année 2001, le bilan est le suivant

- 7 demandes d'aide à l'étude préalable enregistrées
- 26 dossiers de travaux (Dexel) déposés
- 20 dossiers agréés en Comité Départemental de Suivi
- 78 dossiers engagés
- 82 réceptions de travaux
- 65 dossiers payés

Les financements d'Etat engagés sont les suivants :

	Crédits 61-40	Crédits FNDAE	TOTAL
Engagements	1 383 255 F	1 348 584 F	2 731 839 F
Paiements	1 468 744 F	1 205 153 F	2 673 897 F

Il faut noter que ce programme est cofinancé par le Conseil Général, le Conseil régional et les Agences de l'eau.

Les pollutions urbaines

⇒ Les réflexions menées en MISE en vue des procédures de régularisation ou d'autorisation des stations d'épuration des eaux usées

A la demande des services Maître d'œuvre (DDE) et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et devant l'émergence des études préalables d'assainissement et des projets de plusieurs communes posant des problèmes spécifiques, la MISE a examiné les questions suivantes :

- la méthodologie à appliquer selon le type de problèmes posés et le contexte du rejet pour définir les niveaux de traitement (objectifs de réduction des flux polluants),

- la cohérence sur la présentation et le contenu des études préalables, des dossiers techniques et des dossiers réglementaires (demande d'autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'Eau).

Pour les agglomérations de plus de 2000 équivalents (cas des STEP d'Etain, de Commercy et du projet de STEP du Val de Meuse relevant de la DDAF au titre de la police des eaux), la procédure de régularisation ou d'autorisation pourra être accélérée en 2002 selon les indications du MATE, lors de la dernière réunion des MISE, qui recommande de fixer les niveaux de traitement à atteindre directement dans les arrêtés de régularisation ou d'autorisation au vu des résultats des études d'incidence (sans prendre au préalable les arrêtés de réduction des flux de substances polluantes prévus par le décret du 3 Juin 1994).

⇒ L'appui de l'Etat à la réalisation des travaux d'assainissement

La DDAF et la DDE apportent leur concours aux collectivités locales qui le souhaitent pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement qu'elles réalisent dans le cadre de leur activité d'ingénierie publique. Les principales opérations en cours concernent ainsi la poursuite de la collecte et le traitement des eaux usées des collectivités des Vallées de la Saulx et de l'Ornain principalement (SIVOM des 4 cantons, du Val de la Saulx, CODECOM du Centre-Ornain, du Pays de Revigny ...) et d'autres collectivités situées dans les sous-bassins de la Meuse et de la Moselle (Stenay, SIVOM de l'Agglomération Verdunoise, Void-Vacon, Etain, Damvillers, Vigneulles, Boulogny).

Par ailleurs, l'Etat apporte un financement à travers le FNDAE pour les travaux présentant un intérêt particulier. Il faut noter que dans le cadre d'une convention pluriannuelle liant l'Etat et le département, le Conseil général établit la programmation de la dotation accordée au département. Ainsi, en 2001, les opérations de Longeville (extension de réseau) et Val de Meuse ont été engagées pour un montant total de crédits FNDAE de 2 391 500 francs.

f) La surveillance et la préservation du patrimoine biologique, notamment piscicole

La protection réglementaire à travers les procédures de police de l'eau et de la pêche

La préservation du patrimoine biologique est assurée par la voie réglementaire dans le cadre des polices de l'eau et de la pêche. Ainsi les travaux soumis à autorisation ou à déclaration (travaux d'entretien ou de restauration, ouvrages dans le cours d'eau, création de plans d'eau, ...) doivent faire l'objet d'une étude d'incidence précisant leur impact potentiel sur l'environnement. le cas échéant, des mesures compensatoires sont demandées (restauration de zones humides par exemple).

En 2001, on peut noter en particulier dans ce domaine :

Au titre de la police de l'eau :

* d'une part :

❖ pour la LGV Est européenne :

- sur l'unité Aisne-Amont : la demande de reconstitution de 5ha de forêt alluviale ,

- sur l'unité Meuse-Creue : la demande de création d'une zone humide à l'emplacement d'une section court-circuitée du Thillombois et de reconstitution d'une autre zone humide (10ha envisagés) en compensation de la destruction d'une partie de la zone humide du Bosmard.
- sur l'unité Rupt-de-Mad : les mesures de protection de la qualité et de maintien de l'alimentation des plans d'eau à proximité de la LGV.

- ❖ pour la déviation Est d'Etain : l'étude complémentaire relative à l'impact du projet sur la mobilité de la rivière Orne et du remblai en zone inondable sur le champ d'expansion des crues (volume déstocké)
- ❖ les prescriptions d'aménagement d'un lotissement à Haudainville (rejet des eaux pluviales)
- ❖ les avis et prescriptions concernant la construction de ponts (usage agricole) et la restauration d'ouvrages d'art inscrits au programme annuel de voirie départementale
- ❖ les prescriptions d'entretien des cours d'eau fixées dans les autorisations délivrées aux collectivités ou propriétaires riverains au titre de l'article L 432-3 du Code de l'Environnement et visant avec l'appui du CSP à renforcer la protection de l'écosystème aquatique et les mesures de sécurité pour les "travaux après tempête" restant nécessaires (25 autorisations délivrées en 2001 pour un linéaire total d'environ 23 km).

Il faut noter, cependant, que malgré l'important travail d'information effectuée sur le terrain auprès des riverains et des collectivités par la Brigade du CSP et la CATER, 5 procès verbaux pour exécution de travaux d'entretien sans autorisation ont encore été établis en 2001.

* d'autre part :

- ❖ sur 14 dossiers de demandes de création de plan d'eau (soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau) : 8 étangs ont obtenu un récépissé de déclaration et 6 ont fait l'objet d'un refus.
- ❖ 10 dossiers de demande de vidange de plans d'eau ont été acceptés
- ❖ 8 étangs ont fait l'objet d'une régularisation de leurs statuts en matière de police de la pêche.

La surveillance assurée par la garderie du Conseil Supérieur de la Pêche

Au nombre de 7, les gardes du Conseil Supérieur de la Pêche assurent, outre le contrôle des pêcheurs et des études techniques générales pour le compte du CSP, la surveillance de l'ensemble du réseau de cours d'eau du département.

Lors de la réunion du 4 mai 2001, tenue à la Préfecture de la Meuse, la Brigade départementale a présenté, en application de l'arrêté du 15 décembre 1998, le bilan de son activité en 2000 et son programme et priorités d'actions pour l'année 2001 en matière de prévention et de répression (renforcement de ses actions de police, mesure et suivi de la pollution chronique de la Meuse, de la Chiers et du Ton causée par les rejets de l'usine de pâte à papier d'Harnoncourt en Belgique, développement de l'information auprès des collectivités locales...).

En 2001, le bilan de l'activité de police de la pêche conduite par la garderie du CSP et la Gendarmerie est le suivant :

- ❖ 26 délits ont été verbalisés dont 20 pour pollution
- ❖ 10 contraventions ont été établies au titre de la réglementation de la pêche.

4) La préservation du patrimoine historique et culturel

S'agissant des monuments historiques, plusieurs chantiers de restauration sont en cours, certains d'entre eux sont liés aux crédits complémentaires liés à la tempête de décembre 1999. C'est le cas, par exemple d'une étude sanitaire sur le château de Louppy-sur-Loison, de la réfection des couvertures du château de Montbras ou encore des travaux de couverture de l'église de Bouconville.

D'autres opérations de restauration sont également en cours de réalisation : restauration des façades de l'hôtel de ville de Verdun, étude préalable à la restitution des portes de l'entrée du Centre Mondial de la Paix, projet architectural et technique des couvertures de l'église de Revigny-sur-Ornain...

En 2002, des opérations se poursuivront concernant Avioth, Saint-Mihiel (palais abbatial, mairie), Montmédy (église haute), tandis qu'on prévoit des travaux importants, tels ceux de Saint-Mihiel (reprise des couvertures de l'église abbatiale, restauration des façades « Héré »), du château de Commercy, de couvertures de l'église de Revigny-sur-Ornain, de la cathédrale de Verdun...

Des interventions ont également concerné les objets mobiliers, notamment pour la mise en sécurité... C'est le cas pour un nombre importants d'objets classés installés dans les églises de Brabant-le-Roi, Génicourt-sur-Meuse, Mognéville, Nançois-sur-Ornain, Laneuville-sur-Meuse...

Si les journées du patrimoine qui avaient suscité de nombreuses initiatives parmi les propriétaires et responsables d'associations meusiennes ont dû être annulées en raison du plan vigipirate, la valorisation nécessaire du patrimoine a bénéficié aux parcs et jardins du départements à l'occasion de la campagne « Visitez un jardin en Lorraine ».

Pour ce qui concerne l'exécution de l'inventaire des richesses artistiques et historiques, le fait marquant de l'année 2001 est incontestablement la signature le 12 novembre, d'un protocole dit de « décentralisation » entre l'État et de département, en présence du Secrétaire d'État, Michel Duffour. D'ores et déjà, la programmation autorisée par

cet accord, qui permet la mise en place d'une coproduction de l'inventaire par le département et l'État s'avère fructueuse.

En 2001, le service régional de l'inventaire a également poursuivi son activité en faveur de l'amélioration de la connaissance du patrimoine meusien qui a fait l'objet d'études topographiques et thématiques.

Ainsi, le service est engagé dans une étude expérimentale de la production de série de fonte d'art et de fonte d'ornement sur le site d'Ecurey, retenu dans le projet « Pôle d'économie du patrimoine » dont les autres éléments importants sont situés en Haute-Marne.

Des études ponctuelles ou d'urgence ont concerné des sites menacés ou signalés comme un ensemble de casernes à Verdun, la papeterie de Lisle-en-Rigault (édifice, matériel de production) ou encore à Saint-Mihiel, la suite de l'opération engagée en 2000 avec les monuments historiques pour l'étude du sépulcre en lien avec la campagne de restauration.

L'activité de diffusion a été importante : exposition suite à l'étude du canton de Montiers-sur-Saulx à Ecurey et en préfecture de région (cérémonie de signature du protocole), présentation de l'exposition sur l'architecture civile de Marville à Virton en Belgique, visite virtuelle de la grande place sur le site Internet de la DRAC, réédition de l'Image du Patrimoine sur Avioth, publication dans la série « Itinéraires du Patrimoine » de deux ouvrages sur le canton de Montiers-sur-Saulx et le site d'Ecurey.

Dans le secteur de l'archéologie, trente-quatre opérations ont été menées en 2001. L'essentiel de l'activité, pour l'archéologie programmée, concerne le complexe de sites Naix-aux-Forges/Boviolles.

En matière d'archéologie préventive, le tracé du futur TGV-Est a permis de reconnaître plusieurs entités archéologiques : les Trois Domaines, occupation protohistorique et gallo-romaine de part et d'autre d'un vallon accompagnant un plan complet de ferme indigène gauloise, Nubécourt, village gallo-romain et mérovingien, occupant la rive gauche d'un ru.

Les plans de bâtiments gallo-romains, mettent en évidence de profondes caves ultérieurement occupées par les mérovingiens.

Par ailleurs, de nombreux plans d'édifices dont la fonction reste à déterminer ont été exhumés.

L'élaboration de la carte archéologique a été poursuivie grâce à un cofinancement de l'État et du département de la Meuse et comprend à ce jour 5310 sites recensés. En 2001, le service régional de l'archéologie a actualisé 515 fiches et en a créé 212 qui correspondent à de nouveaux gisements. Enfin, il faut mentionner la parution prochaine d'un volume de la collection nationale « Carte archéologique de la Gaule » consacré au département de la Meuse, qui dressera l'état des connaissances pour la période de -800 à 800.

B) Aider les collectivités locales

1) L'évolution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'est poursuivie dans le cadre du contrat de croissance et de solidarité.

Le montant des ressources transférées par l'Etat au niveau national à l'ensemble des collectivités locales s'élève en 2001 à 336 825 contre 304 809 MF en 2000 (montant révisé).

La forte progression de ce montant global tient compte des sommes versées aux collectivités locales en contrepartie d'allègements fiscaux consentis par l'Etat en faveur de certains contribuables locaux (tout particulièrement à la suite de la réforme de la taxe professionnelle engagée sur la période 1999-2003 et de celle portant sur la suppression de la vignette compensée à hauteur de 12 831 MF) et de la compensation financière des transferts de compétences.

Au sein de ces crédits l'article 57 de la loi de finances pour 1999 a substitué au pacte de stabilité financière instauré en 1996 le contrat de croissance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales pour les années 1999 à 2001.

Ce contrat regroupe la DGF, la DSI, la DGD, le FNTP, la dotation Elu Local, la DGE des collèges et la DCTP dont l'indexation pendant cette période ne se limite plus à la seule évolution des prix à la consommation hors tabac mais prend en compte une fraction croissante du taux de progression PIB (33 % en 2001).

Au titre de 2001, le montant de cet ensemble de dotations s'élève au niveau national à 167 045 MF soit une progression de 2,32 %.

Pour le Département l'évolution des concours financiers hors DGD du département et lecture publique ressort ainsi qu'il suit pour 2001 (dotations affectées).

	Année 2000	Année 2001	% 2001/2000
Dotations de fonctionnement			
DGF (département, communes, EPCI à fiscalité propre)	386 372 470	396 939 871	2,73 %
Dotations de péréquation (FNTP, FNP)	17 861 848	19 790 261	10,79 %
Dotations compensatrices (TH, FB, FNB, TP)	114 763 865	128 505 768	11,97 %
Dotations spéciales			
Instituteurs	1 314 104	1 236 480	- 5,90 % (a)
Justice	2 466	2 706	9,73 % (b)
Elu local	4 716 644	4 831 158	2,42 %
DGD 1ère part bibliothèques	198 860	224 408	12,84 %
DGD Urbanisme	140 898	189 094	34,20 %
DDR	7 476 943	8 017 098 F	7,22 % (c)
<i>sous-total</i>	532 848 098	559 736 844	5,04 %
Dotations d'investissement			
Année 2000 Année 2001 % 2001/2000			
DGE communes	20 141 103	19 905 297	- 1,17 %
DGE département	35 075 296	35 769 955	1,98 %
FCTVA	66 965 947	79 389 861	18,55 %
FCTVA tempête	613 703	843 825	
Dotation d'équipement des collèges	8 396 631	8 537 425	1,67 %
Amendes de police (montant notifié)	2 060 020	2 069 042	0,43 % (d)
<i>sous-total</i>	133 252 700	146 515 405	9,95 %
Total général			
	666 100 798	706 252 249	6,02 %

- a) diminution résultant de l'intégration progressive des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles et désaffectation des écoles
- b) dernière année de remboursement d'annuités d'emprunt à la commune de Bar le Duc
- c) dotation affectée pour l'exercice 2001
- d) amendes 1999, recensées en 2000, et réparties en 2001

Compensation des transferts de charges	Année 2000	Année 2001	% 2001/2000
DGD département notifiée	66 810 368	109 504 784	63,90 % (*)
DGD lecture publique département	47 856	67 950	41,99 %
Total	66 858 224	109 572 734	63,89 %

(*) Cette variation est due à la mise en œuvre de la compensation de la suppression de la vignette représentant 41 751 166 F.

Les collectivités locales du département ont reçu de l'Etat 706 MF, selon les deux grandes sections ci-après :

. au titre du fonctionnement, 559 MF en 2001 contre 532 MF en 2000, soit une hausse de 5,04 %,

. au titre de l'investissement, 146 MF en 2001 contre 133 MF en 2000, soit une hausse de 9,95 %.

a) la dotation globale de fonctionnement

La DGF globale (Département, communes et groupements à fiscalité propre) a connu une progression de 2,73 % entre 2000 et 2001.

Les modalités de détermination de la DGF 2001 ont été modifiées par la prise en compte de l'une des conséquences de la loi portant création d'une couverture maladie universelle, à savoir la suppression des contingents communaux d'action sociale. Le rééquilibrage résultant de cette mesure s'est fait par un abondement de la DGF du département et une réduction à due concurrence de la dotation forfaitaire des communes.

DGF globale	396 939 871 F	2,73 %
DGF du département (hors concours contingent aide sociale)	109 893 690 F	4,03 %
DGF des communes et des 21 EPCI à fiscalité propre	287 046 181 F	2,24 %
- DGF forfaitaire des communes (avant prélèvement CAS)	240 358 880 F	1,17 %
- Dotation d'aménagement	46 687 301 F	8,13 %
. DGF des groupements	25 012 461 F	15,92 %
. DSU		
* Bar le Duc	4 088 934 F	- 3,45 %
* Verdun	5 080 959 F	
. DSR	12 504 947 F	3,34 %

Commentaires :

Les communes ont perçu une dotation forfaitaire en hausse de 1,17 % avant prélèvement du contingent d'aide sociale contre 1,74 % au niveau national.

Cette faible évolution est due à une stagnation de la dotation forfaitaire de certaines communes pour lesquelles une baisse de population est constatée suite au recensement de 1999. En cas de baisse de population, ces communes ont perçu la même dotation forfaitaire qu'en 1999 à titre de garantie.

Pour les EPCI à fiscalité propre la hausse de 15,92 % correspond à la prise en compte des trois nouvelles communautés de communes constituées au 1^{er} janvier 2001.

La DGF départementale

En ce qui concerne la DGF des départements, le renforcement de la solidarité au profit des départements les plus défavorisés mis en œuvre à partir de 1994 a bénéficié en 2001 à 11 départements dont la Meuse.

b) La Dotation Globale d'Équipement des communes

La loi du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale a créé une nouvelle catégorie de bénéficiaires de la D.G.E. soit les EPCI de plus de 20 000 habitants composés uniquement de communes elles-mêmes éligibles.

Les autres dispositions antérieures régissant cette dotation ne sont pas modifiées.

La DGE est donc désormais répartie entre :

- Les communes dont la population n'excède pas 2 000 habitants,
- Les communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des communes de métropole dont la population est supérieure à 2 000 habitants et n'excède pas 20 000 habitants,
- Les EPCI dont la population n'excède pas 20 000 habitants,
- Les EPCI de plus de 20 000 habitants à condition que ceux-ci soient composés uniquement de communes elles-mêmes éligibles.

Quatre communes étaient inéligibles à la DGE en 2001 : Verdun, Stenay, Ancerville, Tronville en Barrois.

Le montant de la dotation affectée au Département de la Meuse pour l'exercice 2001 s'est élevé à **3 034 543 €** (19 905 297 F) contre **3 070 491 €** (20 141 103 F) pour l'exercice précédent.

A cette dotation initiale s'ajoute un reliquat dégagé sur des opérations réduites ou annulées des années antérieures ou sur une partie des crédits non affectés portant l'enveloppe globale à **3 589 585 €** (23 546 136 F) pour l'année 2001.

A la clôture de la programmation 2001 de la D.G.E , **3 571 335 €** (23 426 425 F) de subventions ont été affectés aux communes et groupements de communes éligibles à cette dotation.

204 demandes d'aides ont été déposées au titre de cet exercice, 164 ont pu être satisfaites pour un coût total de **9 096 441 €** (59 668 744 F HT).

De l'analyse de la répartition de ces crédits par catégories, il ressort que la catégorie «établissements scolaires du 1^{er} degré» fut la plus grande consommatrice avec 53,09% du montant total des crédits disponibles pour 2001.

En terme de nombre de dossiers, les catégories «mairies et locaux administratifs» et «aménagement paysagers et urbanistiques» furent les plus sollicitées .

La répartition s'est effectuée de la façon suivante :

Catégories d'investissement	Montant HT des travaux retenus	Subventions accordées	Nbre de dossiers	Part en %
Aménagements paysagers et urbanistiques	1 901 103 € 12 470 416 F	518 214 € 3 399 263 F	57	14.51
Etablissements scolaires du 1 ^{er} degré	3 283 500 € 21 538 350 F	1 895 940 € 12 436 550 F	17	53.09
Mairies et locaux administratifs	1 784 778 € 11 707 375 F	544 163 € 3 569 474 F	52	15.24
Sports	680 195 € 4 461 787 F	237 2208 € 1 556 112 F	12	6.64
Ponts	296 783 € 1 946 768 F	89 035 € 584 030 F	9	2.49
Equipements intercommunaux	243 918 € 1 600 000 F	73 176 € 480 000 F	2	2.05
Déchetteries	298 775 € 1 959 837 F	59 755 € 391 967 F	1	1.67
Acquisition d'immeuble	75 462 € 495 000 F	22 639 € 148 500 F	3	0.63
Tempête	531 927 € 3 489 211 F	131 187 € 860 528 F	11	3.67
TOTAL	9 096 441 € 59 668 744 F	3 571 335 € 23 426 425 F	164	100

c) La Dotation de Développement Rural

Au regard de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, 21 groupements de communes répondaient aux critères d'éligibilité en 2001.

Cette modification a eu pour conséquence la modification de la composition de la commission d'élus DDR, renouvelée en juillet 2001 et désormais composée de sept membres.

- *La programmation 2001*

L'enveloppe DDR notifiée au titre de l'exercice 2001 s'élève à 8 017 098 F (1 222 198 €), contre 7 476 943 F (1 139 852 €) en 2000, soit une progression de l'ordre de 7,22 %.

A cette dotation initiale, il convient d'ajouter la somme de 3 573 319 F issue de la programmation 2000 non affectée, permettant ainsi de disposer d'un montant total de 11 590 417 F.

Parmi les 15 dossiers transmis suite à l'appel à projet lancé en juin dernier, la commission a retenu au titre de la programmation DDR 2001 neuf opérations :

- 5 dossiers d'acquisition de terrain en vue de l'aménagement d'une zone d'activités communautaire,
- 1 dossier d'acquisition et d'aménagement d'un bâtiment industriel,
- 2 dossiers de réhabilitation de commerces en milieu rural,
- 1 dossier de mise aux normes d'un bâtiment à destination artisanale.

Les dossiers techniques étaient fin 2001 en cours de validation et de finalisation les subventions seront notifiées début 2002.

d) Les subventions exceptionnelles pour l'indemnisation des dégâts causés par la tempête

Pour mémoire l'enveloppe globale affectée sur le chapitre concerné (67-54 du ministère de l'Intérieur) s'est élevée à 8 298 000 F. En 2001, 12 dossiers ont été engagés pour un montant de 1 005 193 F. C'est au total 132 dossiers qui auront pu bénéficier d'un soutien globalement arrêté à la somme de 7 240 099 F pour la réparation des dégâts sur les biens non assurables.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif d'aide budgétaire aux communes forestières sinistrées : 7 018 000 F ont été versés en 2000, 9 000 000 F ont été versés en 2001.

Le dispositif sera reconduit au titre de 2002.

2) L'exercice des fonctions régaliennes : le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

47 000 actes ont été transmis et contrôlés par la préfecture et les sous-préfectures au titre du contrôle de légalité.

Le contrôle a donné lieu à l'envoi de 2 118 lettres d'observations. Un nombre d'irrégularités importants portent sur les actes pris par les conseils municipaux suite à leur renouvellement général de mars 2001.

Les lettres d'observations ont abouti pour l'une d'entre elles, à un recours en annulation. L'annulation du contrat contesté, a été prononcée à la fin de l'année 2001.

S'agissant du contrôle budgétaire, la Chambre Régionale des Comptes a été saisie à quatre reprises : une inscription d'office, un mandatement d'office, un rejet du compte administratif par l'assemblée délibérante, un déficit du compte administratif.

D'autre part la Chambre a contrôlé les comptes de quatre collectivités.

3) L'évolution de l'intercommunalité :

En 2001, les réalisations en matière d'intercommunalité à fiscalité propre ont concerné les trois arrondissements meusiens :

Commercy :

Création de la communauté de communes de la Petite Woëvre
Verdun :

Réforme de l'intercommunalité sur le Verdunois : création des communautés de communes de Verdun Souilly et Charny et dissolution du SIVOM de l'agglomération verdunoise et de la communauté de communes du Verdunois.

Bar le Duc :

Transformation du District de Bar le Duc en communauté de communes de Bar le Duc.

Globalement, au 1^{er} janvier 2002, le département compte 24 communautés de communes regroupant 431 communes, soit 86,54 % des communes du département représentant 175 497 habitants soit 91,31 % de la population meusienne.

4) La modernisation de l'ingénierie publique

En matière d'ingénierie publique, les Services de l'Etat, principalement la DDE, la DDAF, et le Service de la Navigation ont apporté leurs concours aux collectivités locales sous forme de conseil et d'assistance, de maîtrise d'œuvre ou de conduite d'opération, et cela dans les grands domaines d'infrastructure suivants : voirie et aménagements de villages, création de lotissements et de zones d'activités, équipements sportifs, eau potable et assainissement, aménagements de cours d'eau, constructions publiques.

L'année 2001 a vu une forte évolution de l'organisation de l'ingénierie publique :

- Dans le cadre de la Réforme de l'Etat, les trois services ci-dessus ont élaboré une stratégie locale conjointe en matière d'ingénierie publique avec pour objectif de bâtir une ingénierie véritablement pluridisciplinaire en multipliant les partenariats, une ingénierie qui constitue une référence de qualité et de déontologie, une ingénierie partenaire du développement des territoires, tout cela en recherchant cohérence et unité des réponses de l'ingénierie publique entre les différents Services de l'Etat. Ces Services ont rappelé leurs grands domaines d'intervention prioritaires (maîtrise d'œuvre, conduite d'opération, en matière d'aménagement, de voirie, d'eau, d'assainissement, de travaux connexes au remembrement....) et apporteront une offre unifiée aux collectivités qui les solliciteront.
- Par ailleurs, la réforme du Code des Marchés Publics a posé le principe de l'entrée de l'Etat dans le champ concurrentiel ; ceci conduit les Services de l'Etat
 - ✓ A établir un marché de maîtrise d'œuvre avec la maître d'ouvrage pour chaque prestation
 - ✓ à abandonner le barème de rémunération fixé par arrêté et à élaborer désormais un prix de prestations tenant compte des temps consacrés pour accomplir la mission et donc des coûts réels directs et indirects affectés pour la réalisation de l'opération.

Pour la DDAF, 24 concours ont été autorisés au 31 août 2001 selon l'ancienne réglementation pour un montant de 1 626 618 F (247 976 €) se rapportant à un volume de travaux de près de 40 millions de francs et 10 marchés de maîtrise d'œuvre et d'assistance

conseil ont été signés avec les collectivités locales pour un montant de 892 692 F(136 090 €) correspondant à un montant de travaux de près de 16 millions de francs (2,4 millions d'€).

Pour la DDE, 74 concours ont été autorisés selon l'ancienne réglementation pour un montant de 6 539 667 F (996 966 €) se rapportant à un volume de travaux de 169 millions de francs. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation 58 marchés de maîtrise d'œuvre, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opération ont été élaborés pour un montant de 3 719 296 F (567 003 €).

5) Le passage à l'Euro

Dans la Meuse, la totalité des maires ont été conviés à des séances de sensibilisation.

En outre, 16 sessions organisées par le Trésor Public ont permis de former à l'euro 233 agents des collectivités locales chargés de l'accueil du public.

A l'occasion de la rencontre entre les nouveaux élus du département et les administrations financières à Dieue le 17 octobre 2001, un stand euro a été mis à la disposition du public pour l'informer et diffuser de la documentation.

Enfin, une enquête sur l'état de préparation au basculement à l'euro des collectivités locales a été réalisée au cours du mois d'août 2001 (Conseil général, communes, communautés de communes, district, établissements publics de santé, OPHLM).

6) L'urbanisme et la planification

La mise en œuvre du volet urbanisme de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U.) a donné naissance à un groupe de réflexion afin de préparer le champ d'actions des démarches préalables à l'élaboration de S.CO.T..

Les $\frac{3}{4}$ du département sont concernés directement par la loi S.R.U. (294 communes) et la moitié du département pourrait être couverte par des périmètres de S.CO.T. si les démarches locales se poursuivent en 2002.

Documents d'urbanisme

Plans locaux d'urbanisme (P.L.U.)

Le département comprend près de 100 communes dotées d'un P.L.U., représentant seulement 20 % du nombre de communes meusiennes et 25 % du territoire, mais 66 % du nombre d'habitants.

Les procédures mises en œuvre, compte tenu de leurs durées (de l'ordre de 3 ans), ne peuvent être imputées à l'activité d'une seule année.

- 2 nouvelles communes ont confié la révision de leur document à des bureaux d'études privés et choisi de s'adjoindre les services de la D.D.E. dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (A.M.O.).
- La DDE a poursuivi son activité de bureau d'étude pour :
 - . 2 nouvelles communes qui ont terminé l'élaboration d'un P.L.U., portant à 99 le total des communes dotées d'un P.L.U. (+ 6 en cours),
 - . 13 communes qui ont choisi de modifier leur P.L.U. (+ 6 en cours),
 - . 2 communes qui ont souhaité réviser leur P.L.U. (+ 20 en cours).

Il faut relever que les dispositions de la loi S.R.U. ont eu en 2001, des répercussions de divers ordres :

Les aménagements de faible importance, qui pouvaient faire l'objet de simples modifications, nécessitent maintenant des révisions, dès lors que le projet comporte le moindre prélèvement sur les espaces naturels.

L'application de la règle de constructibilité limitée, en l'absence de S.CO.T., a provoqué, dans bon nombre de procédure de révision en cours, des positions d'attente.

En ce qui concerne les procédures de modification, une forte activité a été enregistrée pour permettre leur réalisation qui, en application de la loi S.R.U., relève aujourd'hui de la procédure de révision.

Cartes communales

Au cours de l'année 2001, dans le prolongement de la forte croissance de fin 2000, une importante augmentation de la demande a été enregistrée.

La loi S.R.U. confère à la carte communale le caractère d'un document d'urbanisme à part entière qui devient, dans sa nouvelle forme, opposable aux tiers et dont l'approbation sera soumise à enquête publique. Il en découle que les anciennes cartes communales ne peuvent plus faire l'objet d'un simple renouvellement.

Porter à Connaissance (PàC)

6 «porter à connaissance» (PàC) ont été rédigés et diffusés cette année, (révisions des P.L.U. des communes d'Ancemont, Dugny-sur-Meuse, Savonnières devant bar, Etain et Rigny la Salle et carte communale de Spincourt).

Mise en compatibilité

La procédure de mise en compatibilité des documents existants, en vertu des articles L.123-16 et R.123-23 du code de l'urbanisme, a concerné un nombre de dossier plus important que les années passées :

- la déviation routière de la commune d'Etain, mise en compatibilité du P.L.U. de la commune ;
- l'extension du terrain de manœuvre de la Chaume, mise en compatibilité de Fromeréville-les-Vallons et de Thierville-sur-Meuse ;
- la construction du collège d'Etain, mise en compatibilité du P.L.U. ;
- l'aménagement de la RN 135 entre Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, mise en compatibilité du P.L.U de Longeville-en-Barrois

EVOLUTION DU PRODUIT DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX PERCU PAR LES COLLECTIVITES LOCALES

(en milliers de francs)

Années	Imposition primitive de l'ensemble des quatre taxes *	Compensations	Montant perçu par les collectivités	% d'évolution par rapport à N - 1
1996	629 356	80 696	710 052	+ 6,7%
1997	657 720	82 745	740 465	+ 4,3%
1998	683 699	81 901	765 600	+ 3,4%
1999	689 788	99 073	788 861	+ 3,0%
2000	709 545	113 072	822 617	+ 4,3%
2001	699 796	129 049	828 845	+ 0,8%

* hors taxes annexes

EVOLUTION DES COMPOSANTES DE LA BASE BRUTE DE TAXE PROFESSIONNELLE

NATURE		1998	1999	2000	2001
* BASES BRUTES DE T.P.	. V.L. des immeubles	+ 3,1	+ 2,7	+ 2,7	+ 0,2
	. V.L. matériels et outillages	+ 4,1	+ 4,1	+ 4,2	+ 5,7
	. Part des salaires	+ 2,1	- 23,5	- 19,4	- 36,2
	. Part des recettes	+ 4,5	+ 0,3	+ 5,9	+ 0,4
ENSEMBLE		+ 2,7	- 3,8	- 1,1	- 2,7

COMPOSANTES DES BASES DE TAXE PROFESSIONNELLE

(en milliers de francs)

NATURE						Taux moyen annuel entre 1996 et 2001
	1997	1998	1999	2000	2001	
• VL des biens passibles d'une T.F.	273 250	281 452	289 043	296 727	297 460	
• VL brute des matériels et outillage	1 260 056	1 305 557	1 359 699	1 416 656	1 497 983	
• Part taxable des salaires	624 636	631 983	483 466	389 857	248 655	
• Part taxable des recettes	64 005	63 661	63 844	67 634	67 922	
Total des bases brutes	2 221 947	2 282 653	2 195 992	2 170 874	2 112 020	-0,34%
• Abattement dégressif	- 20 669	- 22 653	- 21 655	- 22 273	- 23 233	
• REI	- 59 961	- 60 307	- 32 310	- 8 538	- 4 976	
• Réductions artisans/Coop. agri.	- 37 790	- 38 461	- 37 181	- 33 719	- 32 362	
• Ecrêtement par rapport patente	- 6 584	- 6 256	- 5 341	- 4 879	- 4 118	
• Application de la base mini	+ 6 828	+ 7 053	+ 8 500	+ 8 356	+ 8 530	
• Bases exonérées (communes)	- 19 251	- 19 760	- 24 738	- 41 320	- 48 646	
• Abattement de 16 % (par déduction)	- 335 467	- 345 342	- 337 592	- 337 716	- 361 746	
• Abattement sur les salaires (pour information)	0	0	-167 814	-289 919	-440 280	
Total des bases nettes (y compris FDTP)	1 749 053	1 796 927	1 745 675	1 730 785	1 645 469	-0,58%

EVOLUTION DES TAUX DE PRELEVEMENT MOYEN

(Montant total émis / base nette communale)

ANNEES	Niveau des taux (en %)					% de variation par rapport à N - 1				
	TH	FB	NB	TP		TH	FB	NB	TP	
1996	21,12	43,10	43,22	20,43		+ 5,9	+ 6,4	- 7,2	+ 5,5	
1997	21,36	43,95	44,16	20,57		+ 1,1	+ 2,0	+ 2,2	+ 0,7	
1998	21,54	44,02	45,11	20,69		+ 0,9	+ 0,2	+ 2,2	+ 0,6	
1999	21,49	43,00	45,28	21,57		- 0,2	- 2,2	+ 2,5	+ 4,9	
2000	21,74	43,16	45,91	22,11		+ 1,2	+ 0,4	+ 1,4	+ 2,5	
2001	20,08	43,33	46,28	23,14		- 0,8	+ 0,4	+ 0,8	+ 4,6	
Taux moyen annuel entre 1996 et 2001										
						+ 0,4	+ 0,2	1,8	+ 2,7	

EVOLUTION ANNUELLE DES TAUX PAR NATURE DE COLLECTIVITE

(En pourcentage)

ANNEES	Communes et groupements				Département				Région			
	TH	FB	NB	TP	TH	FB	NB	TP	TH	FB	NB	TP
1996	+ 4,6	+ 5,0	+ 3,2	+ 4,8	+ 7,2	+ 7,1	+ 7,1	+ 7,1	+ 6,3	+ 6,3	+ 6,5	+ 6,7
1997	+ 2,1	+ 2,1	+ 2,1	+ 2,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
1998	+ 0,4	+ 1,6	+ 1,6	+ 1,1	+ 2,0	+ 2,0	+ 2,0	+ 2,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
1999	- 0,5	+ 0,0	+ 0,6	+ 2,6	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
2000	+ 0,3	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 15,2	+ 14,8	+ 15,0	+ 15,0
2001	+ 0,7	+ 0,4	- 0,4%	+ 0,7	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0	+ 0,0
Taux d'évolution moyen annuel 2001/1996	+ 0,6	+ 0,9	+ 1,0	+ 1,6	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,4	+ 3,0	+ 3,0	+ 3,0	+ 3,0
Taux 2001	10,76	20,47	28,92	8,98	7,94	14,79	24,63	6,17	0,00	1,94	5,83	1,84

C) Prendre en compte les spécificités urbaines

1) La mise en œuvre des Contrats de Ville

a) Le Contrat de Ville de l'agglomération verdunoise

Pour 2001, le bilan des actions conduites se décline ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

38 actions (pour mémoire, 47 en 2000) ont été accompagnées par l'Etat en 2001 pour un montant de 1 186 000 F (soit une augmentation de 11.53 % par rapport à 2000).

Seuls un comité technique et 1 comité de pilotage ont été réunis. Parallèlement, les membres desdits comités ont été saisis deux fois par écrit pour le financement d'actions au titre des CLS et des crédits d'investissements pour l'aménagement des locaux scolaires.

Les différents axes d'intervention retenus portent sur :

- la prévention et la sécurité,
- actions artistiques et d'éducation culturelle,
- interventions en faveur de la jeunesse et des sports,
- actions pour la promotion de l'emploi et structures d'insertion par l'économie,
- accompagnement et maîtrise d'œuvre,
- action sociale en faveur des familles, de l'enfance et des jeunes,

la prévention et la sécurité	91 000 F
actions artistiques et d'éducation culturelle	239 700 F
interventions en faveur de la jeunesse et des sports	259 300 F
actions pour la promotion de l'emploi et structures d'insertion par l'économie	60 000 F
accompagnement et maîtrise d'œuvre	40 000 F
action sociale en faveur des familles, de l'enfance et des jeunes	496 000 F

INVESTISSEMENT

4 projets d'investissement ont bénéficié d'un financement de l'Etat, pour un total de 458 805 F (497 670 F en 2000).

Transfert du lieu d'accueil de l'ILCG	6 000 F
Aménagement du BCD à Belleville	63 755 F
Matériel informatique à Belleville	56 431 F
Requalification des Tours d'Anthouard-Pré-l'Evêque	332 619 F

LOGEMENT

Le bilan 2001 des actions logement qui s'intègre dans la politique du contrat de ville se présente comme suit :

Qualité de Service	Néant - prévu en 2002
Ligne fongible - PLUS - PALULOS	1 743 989 F
Ligne fongible - PLA d'Intégration	487 108 F
Prime à l'amélioration de l'habitat	182 000 F
ANAH	3 318 000 F
TOTAL :	5 731 097 F

b) Le Contrat de Ville du Pays Barrois :

Pour 2001 le bilan des actions conduites se décline ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

34 actions (pour mémoire, 35 en 2000) ont été accompagnées par l'Etat en 2001 pour un montant de 1 345 000 F soit une augmentation de 47 % par rapport à 2000. Cette augmentation s'explique par deux faits : d'une part des crédits exceptionnels affectés aux CLS (217 750 F) et d'autre part des crédits spécifiques au Fonds de Revitalisation Economique (120 000 F).

Deux comités techniques et comités de pilotage ont été réunis.

Les différents axes d'intervention retenus portent sur :

- la prévention et la sécurité,
- actions artistiques et d'éducation culturelle,
- interventions en faveur de la jeunesse et des sports,
- actions pour la promotion de l'emploi et structures d'insertion par l'économie,
- accompagnement et maîtrise d'œuvre,
- action sociale en faveur des familles, de l'enfance et des jeunes,

la prévention et la sécurité	498 750 F
actions artistiques et d'éducation culturelle	140 500 F
interventions en faveur de la jeunesse et des sports	199 394 F
actions pour la promotion de l'emploi et structures d'insertion par l'économie	141 170 F
accompagnement et maîtrise d'œuvre	141 486 F
action sociale en faveur des familles, de l'enfance et des jeunes	223 700 F

Il est à noter le financement de deux grosses opérations sur l'agglomération à savoir la délocalisation de l'AMP (association meusienne de prévention) sur Tronville-en-Barrois (financement tant en investissement qu'en fonctionnement) et une étude lancée au titre du FRE sur la revitalisation économique des quartiers sensibles.

INVESTISSEMENT

6 projets d'investissement ont bénéficié d'un financement de l'Etat, pour un total de 474 000,15 F.

Equipement de proximité aires de jeux à Revigny	126 544 F
Lieu d'accueil Parents Enfants à la Côte Ste Catherine	51 824 F
Achat de matériel pour l'AMP	131 000 F
Projet de délocalisation AMP	99 632 F
Pôle multimédia pour le CCAS	50 000 F
Transfert du siège de l'association Passage à l'Acte	15 000 F

LOGEMENT :

Le bilan 2001 des actions logement qui s'intègrent dans la politique du contrat de ville du pays Barrois se présente comme suit :

Qualité de Service	847 689 F
Ligne fongible - PLUS - PALULOS	2 262 499 F
Ligne fongible - PLA d'Intégration	1 267 888 F
Prime à l'amélioration de l'habitat	344 000 F
ANAH	3 530 000 F
TOTAL :	8 252 076 F

*

* *

A ces enveloppes se sont ajoutés des crédits spécifiques :

* **Crédits CLS** : deux dossiers ont été financés pour un montant de 257 750 F sur une enveloppe totale de 317 750 F. Pour le Pays Barrois, la délocalisation du siège de l'AMP et pour l'agglomération verdunoise une réunion sportive inter quartiers.

* **Crédits exceptionnels pour l'aménagement des locaux scolaires** : enveloppe de 200 000 F partagée entre les contrats de ville.

Les opérations suivantes ont été retenues :

- Restauration des grilles d'enceinte et portails internes du groupement scolaire Jacques Prévert – Louise Michel – Louis Pergaud situé dans le quartier des

Planchettes à Verdun et classé en Z.U.S.. Le montant des travaux s'élève à 296 000 F H.T..

- Réfection d'un préau dans l'école maternelle Thérèse Pierre de Bar-le-Duc pour laquelle le montant des travaux s'élève à 300 000 F HT.

*** Opérations Ville-Vie-Vacances :**

34 actions ont été financées pour un montant total de 424 150 F pour l'année 2001.

Territorialement 217 400 F de subventions ont été attribuées à des associations ou organismes se situant sur le pays barrois, 96 750 F pour l'agglomération verdunoise, les 110 000 F restant concernant le reste du département de la Meuse.

2) Les opérations de renouvellement urbain

Des opérations de renouvellement urbain ambitieuses sont en cours ou sont prévues dans plusieurs communes : Bar-le-Duc, Verdun, Saint-Mihiel et Tronville-en-Barrois.

Ces opérations visent à remédier à des dysfonctionnements urbains et sociaux concernant des quartiers d'habitat collectif. Elles comportent un important volet de requalification urbaine des quartiers concernés avec démolition des immeubles qui ne répondent plus à la demande locative (vétusté, vacance). Elles permettent aussi de réaliser une véritable mixité sociale à l'échelle d'un quartier ou d'une agglomération notamment par le biais de relogements dans d'autres quartiers ou d'autres communes.

En 2001 :

- les travaux de démolition des tours Anthouard à Verdun ont débuté en décembre (durée : environ 8 mois) ;
- les relogements, préalables à la démolition de l'îlot Champagne à Bar-le-Duc, se sont poursuivis activement dans divers quartiers de Bar le Duc, pour être à ce jour terminés. Les travaux de démolition devraient commencer en 2002 ;
- le dossier de demande de financement pour la démolition « Les Quartiers » à Saint-Mihiel a été déposé, et pourra être financé en 2002, après décision préfectorale (comme prévu dans la circulaire du 15 novembre 2001, portant déconcentration des décisions de financement des dossiers de démolition) ;
- les études du quartier Bouvret-Ornain à Tronville se poursuivent ; le dossier, pour une 1^{ère} tranche, correspondant aux immeubles entièrement vacants à ce jour, devrait être déposé au 1^{er} semestre 2002.

III

Garantir la solidarité par l'éducation, la formation, l'emploi et l'insertion

Une politique éducative active et partenariale

Une politique volontariste en faveur de la jeunesse

Une politique active en faveur de l'emploi, de la
formation et de l'insertion professionnelle

A) Une politique éducative active et partenariale

1) Les conditions de la rentrée scolaire

La rentrée scolaire 2001 s'est déroulée dans des conditions très satisfaisantes.

◆ Dans les écoles

Sur le plan des structures scolaires, l'évolution des effectifs a entraîné un retrait de 9 postes, proportionnellement sensiblement inférieur à la diminution du nombre d'élèves.

Le nombre de postes pour 100 élèves est désormais de 6,20 pour 5,31 au niveau national.

La préscolarisation à 2 ans, qui est importante compte tenu de la structure rurale du département, a pu être maintenue au niveau de l'an passé : 55 % d'élèves scolarisés.

Depuis cette rentrée, les directeurs d'école à 5 classes bénéficient d'une décharge partielle de service.

L'effort de formation des personnels, en particulier dans le cadre de l'A.I.S. (Adaptation et Intégration Scolaires) où des postes demeurent non pourvus par des enseignants spécialisés, a été maintenu voire accru.

Un poste de soutien animation Technologie de l'Information et de la Communication à l'Ecole (TICE) a été ouvert sur deux circonscriptions.

Globalement, la baisse d'effectifs dans le premier degré (-266 élèves) est plus forte que celle qui était prévue à la rentrée de septembre 2001. Toutefois, cette tendance à la baisse en élémentaire est contrebalancée par une tendance à la hausse en maternelle.

L'adéquation postes/personnes, toujours évolutive, s'est réalisée grâce au déblocage immédiat de la liste complémentaire du concours de recrutement de professeur des écoles.

◆ Dans les collèges

La baisse des effectifs a été égale à la prévision (-139 élèves).

Les moyens ayant été conservés, les conditions générales d'encadrement se sont améliorées avec un taux moyen d'encadrement à 23,05 pour notre département.

Un poste de directeur adjoint de SEGPA a été créé au collège d'Etain.

Concernant les personnels, les équipes enseignantes étaient quasiment au complet le jour de la rentrée. Seules quelques nominations ont été différées de quelques jours dans des disciplines déficitaires. Des moyens spécifiques ont été dégagés pour des publics scolaires particuliers. Des élèves d'origine étrangère relevant des centres d'hébergement bénéficient d'une prise en charge particulière. Cette opération a été confortée par la création d'un poste définitif de français - langue étrangère au collège Jacques Prévert de Bar le Duc.

Deux collèges expérimentent deux langues vivantes en 6^{ème}.

Concernant l'intégration des élèves handicapés, une Unité Pédagogique d'Intégration (UPI) a été ouverte au collège Raymond Poincaré de Bar le Duc.

2) Une rentrée sous le signe de la continuité de la rénovation pédagogique

◆ Dans les écoles :

a) "Opération accès à l'Internet dans les écoles meusiennes"

En continuité de l'opération lancée l'an passé, avec un cofinancement 2001 Etat (60 979,61 €) et Conseil Général (60 979,61 €), 100 % des écoles meusiennes seront connectées à Internet pour la fin 2001. Globalement, le financement de l'opération s'est élevé à 274 408,23 €.

b) L'enseignement des langues vivantes à l'école primaire

L'objectif ministériel de couverture des CM1-CM2 est atteint puisque 100 % des CM bénéficient de l'enseignement d'une langue vivante étrangère.

La diversification des langues enseignées est supérieure dans le département à la moyenne nationale: 2/3 de l'enseignement est dispensé en anglais et 1/3 en allemand. En 2000, au niveau national, l'anglais représentait les 3/4 de l'enseignement des langues vivantes.

c) Classes à Projets Artistiques et Culturels

74 projets ont été retenus par la commission départementale qui a réparti les agréments selon un maillage départemental.

Les projets retenus ont tous été établis sur la base d'un intervenant artistique ou culturel bien identifié.

A terme, chaque élève bénéficiera de ce contact avec un artiste ou intervenant culturel à chacune des étapes de sa scolarité (école, collège, lycée).



ans les collèges

D

La globalisation des moyens a permis de donner plus d'initiative aux établissements pour mettre en place des dispositifs d'accompagnement du travail personnel des élèves et de prise en charge des difficultés scolaires importantes.

En outre, un effort particulier a été réalisé à la rentrée de septembre 2001 pour accueillir les élèves de 6^{ème} et associer les parents d'élèves à cet accueil.

3) Des aides pour rétablir l'égalité des chances

L'origine sociale des élèves est conforme à la sociologie du département.

Les élèves issus des couches sociales défavorisées peuvent bénéficier des aides destinées à limiter les frais de scolarité à la charge des familles.

C'est ainsi qu'ils bénéficient de bourses qui, pour l'enseignement industriel, s'accompagnent de primes d'équipement dont le montant a été majoré de 100 % à la rentrée 2001, soit 336 € au lieu de 167.69 €.

L'ensemble de ces mesures a représenté 1 982 695.97 € pour l'année civile 2001.

Les établissements bénéficient de fonds sociaux destinés à renforcer le dispositif d'aides aux familles dont les critères d'attribution sont laissés à l'appréciation des établissements :

- Fonds social collèges : 50 379.98 €
- Fonds social lycéen : 55 426.35 €
- Fonds social des cantines collèges : 60 714.04 €

Les bourses au mérite, d'un montant annuel de 762,25 € par élève et par année scolaire, sont reconduites pour l'année 2001-2002. Pour cette année scolaire, 27 bourses ont été attribuées à des élèves méritant issus de 3^{ème}.

Une prime à l'internat, d'un montant annuel de 230,96 € par interne, sera mise en place fin 2001.

Au titre de la gratuité de l'enseignement, les collèges se sont répartis 21 035,68 €. Ce crédit est destiné à financer par établissement l'achat des carnets de correspondance ainsi que l'envoi aux familles des bulletins trimestriels (2,29 € par élève).

4) Des résultats positifs qui se confirment

L'appréciation vaut pour les examens et pour l'orientation des élèves.

Pour les examens :

- 79,2 % d'élèves de 3^{ème} ont obtenu le brevet des collèges toutes séries confondues.
(78,3 % résultats académiques – 77,8 % résultats nationaux)
- 83,8 % de candidats ont obtenu le baccalauréat général et technologique.
(79,9 % résultats académiques – 79 % résultats nationaux)
- 84,7 % de candidats ont obtenu le baccalauréat général (séries L, ES et S).
(80,3 % résultats académiques – 79,4 % résultats nationaux)
- 82,6 % de candidats ont obtenu le baccalauréat technologique.
(79,1 % résultats académiques – 78,4 % résultats nationaux)
- 82,8 % de candidats ont obtenu le baccalauréat professionnel.
(83,6 % résultats académiques – 77,4 % résultats nationaux)
- 72 % de candidats ont obtenu le B.E.P.
(résultats académiques et nationaux connus en mars-avril 2002).
- 74 % de candidats ont obtenu le C.A.P.

(résultats académiques et nationaux connus en mars-avril 2002)

Ces résultats sont très satisfaisants. Ils sont, pour la plupart, supérieurs aux moyennes académique et nationale.

Pour l'orientation :

L'orientation en collège reste fluide avec des taux de doublement qui restent contenus dans des limites raisonnables. Globalement, ils se situent légèrement en dessous des données académiques (inférieur à 7% en 6^e – en baisse en 4^e – 3 % en 3^e).

En fin de 3^{ème}, on constate un rééquilibrage des orientations au profit des lycées professionnels. L'orientation à la fin de la 3^{ème} devrait trouver son point d'équilibre grâce au dispositif de préparation de l'orientation mis en place dans les collèges.

Près des 2/3 des élèves de B.E.P. poursuivent leur scolarité au-delà de ce diplôme, assez massivement vers un bac professionnel (43,4 %), de manière plus limitée vers une première d'adaptation (10 %).

En lycée, l'orientation en filière technologique industrielle poursuit une progression lente mais solide. En revanche, la filière technologique tertiaire est à maîtriser. En fin de seconde, des difficultés subsistent quant à l'orientation de quelques élèves en difficulté.

Point positif, les abandons de scolarité sont tout à fait limités. Les élèves concernés sont repérés et font l'objet d'un suivi visant à les remotiver ou à les insérer dans d'autres dispositifs. Il existe cependant une population d'élèves encore limitée, mais émergente, en rejet du système et dont la prise en charge demande des formules adaptées.

Ces résultats sont finalement la résultante d'une affectation des élèves plutôt réussie. En effet, environ 80 % des élèves ont une scolarité conforme à leur premier vœu. Ce taux de satisfaction qui est important est un facteur de motivation des élèves. L'affectation a été cette année particulièrement bien maîtrisée.

5) Un soutien maintenu à la défense de l'emploi par une aide à l'insertion professionnelle des jeunes et par une information des élèves et des acteurs du système éducatif en partenariat avec les Chambres consulaires et les entreprises

- L'insertion professionnelle des jeunes : la prise en charge des élèves en difficulté dans le cadre des formations en CAP créées ces dernières années évite les sorties prématurées du système.

La moitié des élèves de SEGPA poursuivent leur scolarité en formation initiale dans l'Education Nationale, dans le cadre d'une palette d'orientation aussi diversifiée que possible.

. Parallèlement à ce travail, la Mission Générale d'Insertion, relayée par le programme « nouvelles chances », contribue à la prise en charge des élèves les plus démunis. Ce travail, qui est conduit par les Centres d'Information et d'Orientation et les chefs d'établissement dans le cadre d'un partenariat départemental et local avec l'A.N.P.E. et les missions locales, fonctionne bien.

Les trois dispositifs signalés les années précédentes ont été reconduits :

- **dispositif d'observation et de suivi permanent visant à prévenir les sorties en cours d'année ;**
- dispositif d'accompagnement des élèves sortant en fin d'année scolaire ;
- dispositif de régulation et d'actions pour les élèves sans solution en septembre.

Ces dispositifs sont d'autant plus efficaces qu'ils s'accompagnent d'une mise en place effective de groupes d'aides à l'insertion dans les établissements scolaires.

. Le repérage, le suivi et l'accompagnement des élèves s'est encore amélioré cette année avec la mise en place d'un nouveau dispositif de repérage et d'accompagnement des élèves organisé en liaison avec les CIO, les collègues, les LP :

- pratiquement plus de sortie d'élèves en collège, malgré une augmentation des cas d'élèves en rupture avec l'institution ;
- peu de fuites en lycée ;
- la situation en lycée professionnel s'est très sérieusement redressée cette année grâce à une anticipation des opérations d'affectation qui a évité une fuite des élèves.

Une solution est offerte à la plupart des élèves repérés comme étant sans solution en juin, quand ils répondent aux propositions qui leur sont faites.

Une frange de la population scolaire (évaluable à environ 50 élèves) ne répond pas aux diverses sollicitations ou refuse toute proposition.

. rapporté à une génération, le pourcentage de jeunes sortant du système éducatif en Meuse sans solution à un niveau de formation inférieur au baccalauréat s'est stabilisé et reste inférieur à 3% environ.

- L'information des élèves et des acteurs du système éducatif en partenariat avec les Chambres consulaires et les entreprises

Les dispositifs mis en place après plusieurs années se pérennisent bien, animés par l'Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'information et de l'orientation :

. avec le Syndicat des industries métallurgiques et connexes (S.I.M.E.C.), filiale de l'Union des Industries Minières et Métallurgiques (U.I.M.M.), le partenariat se poursuit : 3 collèges sont engagés cette année dans une opération de découverte approfondie des métiers industriels et de réalisation d'un produit ou document avec 3 entreprises meusiennes. 18 collèges sur 24 ont participé en 7 ans à cette opération.

. avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, les quatre lycées meusiens participent à une action de sensibilisation des élèves aux emplois industriels et scientifiques d'encadrement.

. avec la Chambre des métiers, l'opération « Bravo les artisans » permet à des élèves de collèges de mieux connaître les milieux de l'Artisanat.

. La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (C.A.P.E.B.) sensibilise les jeunes élèves de 12 collèges aux métiers du bâtiment.

. Enfin l'Education nationale a participé activement à la mise en place du 2^{ème} forum départemental des métiers dans le cadre de « Avenir Jeunes ».

2000 élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} ont participé à cette action tandis que les Centres d'Information et d'Orientation étaient présents sur le forum afin d'informer les jeunes et les familles. Les lycées et LP se sont fortement mobilisés pour présenter leurs formations.

6) Des actions pour améliorer la vie scolaire : des axes forts de la politique départementale.

◆ **L'Education à la Santé et à la Citoyenneté**

En liaison avec la DDASS, la PJJ, les associations, les actions sont développées dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) à raison de 17 dans le département, principalement dans le 2^{ème} degré, avec une volonté forte d'associer les parents d'élèves.

Ainsi, l'Exposition 13-18 questions de justice animée par la PJJ et le service social scolaire en direction des élèves de collège est ouverte maintenant aux parents d'élèves sous forme d'animations autour de l'axe citoyenneté.

◆ **Prévention de la violence**

- Dans le cadre du partenariat avec la Justice, les incidents les plus graves sont systématiquement signalés au Parquet.
- Ce dossier s'oriente cette année autour d'une réflexion sur la "bienveillance" dans les établissements et les écoles du département : Comment l'école peut-elle s'inscrire dans une prévention globale de la maltraitance et dans une prise en charge plus précoce des situations de maltraitance ? Comment faciliter la parentalité, la compétence des familles ?
- Le livret "maltraitance", document départemental sur le dispositif meusien et à destination des personnels de l'éducation nationale, est en cours de réactualisation.

◆ **Lutte contre les exclusions**

- Réflexion menée à l'Inspection Académique avec les personnels des établissements scolaires sur les élèves en rupture scolaire, manifestant multiples problématiques.
- Partenariat engagé avec la PJJ et les associations habilitées pour construire des dispositifs scolaires pour certains jeunes en grandes difficultés.

◆ **Prévention de la maltraitance**

- La sensibilisation à la maltraitance se poursuit :

- auprès des futurs professeurs des écoles dans le cadre de la formation initiale dispensée à l'IUFM
- auprès des nouveaux chefs d'établissement et des conseillers principaux d'éducation sensibilisés aux dispositions à prendre face à des situations de maltraitance énoncées par les élèves.

- Un état des lieux précis est établi annuellement afin de connaître le nombre de signalements faits par l'Education Nationale.
- La Promotion de la santé en Faveur des Elèves et le Service Social en Faveur des Elèves collaborent très positivement avec les services d'Aide Sociale à l'Enfance de la Direction de la Solidarité. Un travail de réflexion entre l'Education Nationale et les services du Conseil Général a permis de clarifier les relations entre les différents personnels, l'objet de la réflexion commune étant d'élaborer un protocole de signalement. Ce travail sera poursuivi cette nouvelle année scolaire 2001-2002.
- Un Centre de Ressources départemental a été créé. Il permettra dans les situations de violences sexuelles au sein de l'institution de mettre en place des cellules d'écoute dans les écoles et les établissements scolaires du département chaque fois que cela sera nécessaire (ce Centre de Ressources sera élargi aux événements graves intervenus dans le cadre scolaire ainsi qu'aux conduites à risque).

◆ **Projet de prévention des conduites à risque**

La mise en œuvre ce projet de prévention des conduites à risque se concrétise toujours dans les établissements meusiens, tous les chefs d'établissement étant conscients de la réalité des prises de risque des élèves. Cette politique départementale a été réaffirmée pour l'année scolaire 2001-2002.

Les actions de prévention sont menées dans le cadre des projets d'établissement, des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté pour un montant de 15 717.49 € de crédits alloués par la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT).

L'Education Nationale en Meuse est impliquée dans les programmes régionaux de santé, lutte contre les dépendances aux produits et prévention du suicide mis en œuvre par la DRASS de Lorraine ainsi que, dans leur déclinaison au niveau départemental, avec la DDASS de la Meuse.

La gestion des situations individuelles d'élèves consommant des produits illicites s'est améliorée dans les établissements. Ces situations ont été mieux gérées en équipe. Les propositions de l'Education Nationale ont permis d'ajouter à la sanction une approche santé en leur proposant une prise en charge médicale.

La mise en œuvre des projets de prévention des conduites à risque a été valorisée dans les établissements en travaillant avec les élèves dans le champ des représentations et des comportements avec le souci d'une approche positive de leur santé à chaque fois que cela est possible.

La travail en partenariat existe avec les institutions et les associations hors Education Nationale. Ce partenariat et la mise en réseau sont à travailler et à renforcer avec le souci d'une politique cohérente dans la diversité des actions menées.

◆ **Les élèves et la sécurité routière**

La sécurité routière

Tout au long de leur scolarité les élèves bénéficient d'une éducation à la sécurité routière.

De plus, un certain nombre d'actions sont menées en liaison avec différents partenaires dans et hors cadre du Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière.

Au cycle 1 et cycle 2 : "*Connaître et reconnaître les panneaux*"

A partir d'un kit panneaux et traçage au sol, les enfants apprennent à se déplacer à pied ou avec des engins roulants sur un circuit protégé et aménagé par leurs soins.

Au cycle 2 et 3 :

- Interventions régulières en liaison avec la gendarmerie, la police, la prévention routière avec les pistes cyclables.
- "*La Meuse à Vélo*". En partenariat avec l'USEP, plus de 1000 élèves de cycle 3 sont mobilisés dans un environnement grandeur nature.
- Formation des élèves avec la valise "*Ma bicyclette et la sécurité*".

Collèges - lycées :

- Formation obligatoire dans les collèges pour les classes de 5^{ème} et 3^{ème} en vue de la délivrance de l'A.S.S.R. de 1^{er} et 2^{ème} niveau.
- Exercices d'évacuation dans les bus en partenariat avec l'ADATEEP et prévention MAIF.
- Actions de sensibilisation pour les élèves de 3^{ème}.
- Réalisation de projets LABEL-VIE.

◆ **La sécurité domestique, les risques majeurs**

- Formation à l'A.F.P.S. : lycée Margueritte, collège COMMERCY
- Les risques électriques et les dangers liés aux combustibles : collège BOULIGNY
- Information pour les nouveaux directeurs sur les risques majeurs.

1) Les dispositifs du Contrat Jeunesse et Sports et du Contrat Educatif Local

Le Contrat Jeunesse et Sports a vocation à être l'outil permettant d'intégrer les multiples dispositifs existant en direction des enfants et des jeunes ; il offre, dans son contenu et ses méthodes, la possibilité de développer sur un territoire donné une politique globale de la jeunesse et de fédérer les divers acteurs agissant sur ce territoire en direction des jeunes. Le Contrat Educatif Local, construit selon les mêmes principes mais pour des projets en lien avec l'école, peut être conclu isolément ou être articulé avec le Contrat Jeunesse et Sports.

En 2001, 31 collectivités ont signé un contrat ; sur ces 31 contrats, 21 intègrent un Contrat Educatif Local. Au total 12 000 enfants de 215 communes du département ont pu bénéficier des actions mises en place.

Sur le plan financier, 891 000 F ont été affectés à ces projets éducatifs locaux.

2) D'autres actions spécifiques ont été conduites

- **Le Pack-Loisirs** a poursuivi son développement en 2001 ; créé en 1998 pour proposer des animations sportives ou socioculturelles de qualité en milieu rural, dans des sites peu dotés en associations locales, le dispositif a touché cette année près de 3 000 jeunes à travers les 9 activités socio-éducatives et les 11 activités sportives proposées.

Le financement est assuré à la fois sur des crédits "Sports", "Politiques Educatives Territoriales" et "Fonjep" pour un montant de 175 700 F.

Le dispositif est ouvert sur l'année civile. Cependant la majorité des demandes concernent la période estivale et nombre d'interventions sont intégrées dans les Centres de Loisirs sans Hébergement.

- **Les Animations-Vacances, les Tickets-Loisirs et les Animations-Eté**, permettent la mise en place d'actions sportives et culturelles par des communes ou communautés de communes pendant les petites vacances scolaires et les congés d'été.

19 sites ont mis en place des actions de ce type en 2001 dont les deux contrats de ville meusiens, des communes rurales regroupées au sein de communautés de communes comme celle de la Haute Saulx et également deux nouvelles communes : Dun sur Meuse et Void/Vacon.

Des nouvelles activités ont vu le jour, notamment l'astronomie et la jonglerie.

Autre dispositif, les Ateliers-Vacances permettent à des jeunes de 15 à 22 ans de s'investir, sur leur temps libre, dans des travaux d'intérêt collectif (*aménagement de locaux, mise en valeur de sites naturels, amélioration du cadre de vie urbain*) en bénéficiant d'une contrepartie sous forme d'accès aux loisirs ou aux vacances.

Une vingtaine d'ateliers mobilisant 230 jeunes ont ainsi été organisés au cours des vacances scolaires.

- **Le dispositif "Coupon-Sport"** permet d'alléger sous certaines conditions de ressources le coût de l'adhésion à un club sportif pour les jeunes de 10 à 18 ans.

En réseau avec sept communes qui distribuent des Coupons, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a permis à 1 033 jeunes, au cours de l'année 2001, d'accéder plus facilement à la pratique sportive.

- **L'aide à la formation B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur)** sous forme de bourses, s'élève à 2 000 F par demandeur. Au total 36 animateurs en formation ont pu bénéficier de ces aides pour un montant global de 72 000 F.

- **Le Conseil Départemental de la Jeunesse**

Créé en 1998, et présidé par le Préfet, le Conseil Départemental de la Jeunesse compte 22 membres dont la moitié a participé aux actions menées en 2001 : labellisation et suivi du 2^{ème} Festival de la Citoyenneté, participation au Forum des Métiers organisé à Verdun par les chambres consulaires, envoi et exploitation d'un questionnaire sur les emplois-jeunes du département, action en direction des lycées pour inciter les jeunes atteignant leur majorité à s'inscrire sur les listes électorales.

Pour mener à bien ces travaux, le Conseil Départemental de la Jeunesse s'est réuni de façon régulière une fois par mois et une séance plénière s'est tenue fin novembre 2001.

- **Les formations des animateurs et directeurs de Centres de Vacances et de Loisirs**

L'encadrement de plusieurs centaines de centres de vacances et de centres de loisirs sans hébergement dans de bonnes conditions d'accueil des enfants, nécessite le recours à un personnel de direction et d'animation qualifié.

Les organismes habilités par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour la formation des animateurs de centres de vacances et de centres de loisirs sans hébergement ont ainsi organisé, au cours de l'année 2001, 21 sessions qui ont réuni 402 stagiaires majoritairement âgés de 17 à 20 ans. Ces sessions ont pour une bonne part été contrôlées par les services de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports comme l'ont été également 71 des 202 séjours ou centres de vacances ou de loisirs organisés au cours de l'été.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) est délivré aux stagiaires qui ont achevé favorablement l'ensemble du cursus de formation ; ils auront été 191 cette année.

3) L'aide au mouvement sportif

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de la Meuse est engagée conformément à ses missions dans un soutien marqué au développement de la vie associative.

En concertation avec les comités sportifs départementaux, elle apporte un appui financier au développement des différentes disciplines.

Le programme d'actions dans chaque discipline, arrêté après une réflexion en commun avec les représentants des 44 comités sportifs départementaux, est concrétisé par un contrat d'objectifs passé entre chaque comité et la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

L'accompagnement de l'Etat sur le budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports aura atteint en 2001 plus de 2,5 MF.

C) Une politique active en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle

1) Evolution de l'emploi en 2001 :

La population salariée dans le secteur privé avait atteint en décembre 2000, 36 000 salariés (sur un total de 66 000 personnes occupées en Meuse, dont environ 30 000 dans la fonction publique d'Etat). Ce chiffre était le niveau d'emploi le plus élevé dans le département depuis le début des années quatre-vingt, et traduisait une progression de l'ordre de 3 000 emplois en 4 ans. Le nombre de chômeurs était revenu à 5 500 à son niveau le plus bas en mars 2001.

En 2001 la baisse du chômage en Meuse a atteint un palier, pendant qu'il entamait une lente remontée en France. Cette inflexion plus tardive en Meuse se traduit fin 2001 par un retour au taux de chômage de décembre 2000, soit 6 254 chômeurs (cat. 1) depuis la poussée observée en septembre (courbe de l'emploi en annexe 1).

Si la population des chômeurs de longue durée a très fortement diminué, on assiste en revanche à la remontée du nombre de jeunes sans emploi et au maintien d'une forte demande d'emploi des femmes.

Près de 500 licenciements économiques ont été déclarés par les entreprises en 2001, deux défaillances significatives ayant été enregistrées : la faillite de JEAND'HEURS (193 salariés) et la fermeture de la clinique de la Providence à Commercy. Dans ces deux cas, la DDTEFP de la Meuse a mis en place une cellule de reclassement, co-financée avec le Conseil Général de la Meuse et le Conseil régional de Lorraine pour Jean d'heurs, et par le repreneur pour la Clinique de COMMERCY.

Bilan de la cellule de reclassement de la papeterie JEAND'HEURS au 15 décembre 2001 :

Le dépôt de bilan de l'entreprise JEAND'HEURS est intervenu le 05 mars 2001 ; aucune solution industrielle n'a été proposée par un éventuel repreneur.

Une cellule a été mise en place en avril 2001 ; elle a traité la situation des 193 salariés de l'entreprise ; parmi ceux ci, 134 se sont inscrits dans le processus de reclassement confié à la SODIE, organisme spécialisé notamment dans les opérations de reconversion des industries et des salariés licenciés. Parmi eux, 49 ont suivi une ou des formations d'adaptation à un nouvel emploi ; 60 d'entre eux ont retrouvé en emploi en CDI ou CDD de longue durée (> 6 mois).

60 d'entre eux environ sont maintenant pris en charge par l'ANPE.

Le coût des formations suivies par les salariés de JEAND'HEURS s'est élevé à plus de 600 000 F (90 000 €).

Le coût de l'antenne de reclassement s'est élevé à 3 214 000 F (soit 490 000 €), pris en charge par l'Etat (146 198 €), le Conseil Général (107 884 €), le GIP Meuse (127 995 €) et le Conseil Régional (107 884 €).

En décembre 2001, le chiffre de 35 000 salariés effectivement employés dans le secteur privé paraît vraisemblable (35 500 en juin 2001, selon le dernier chiffre disponible fourni par la Direction Régionale des ASSEDIC).

La prise en compte de cette évolution donne les pistes de travail des services de l'administration du travail pour 2002 dans le cadre du programme " la Meuse embauche" :

Son action reste prioritairement ciblée vers les publics les plus en difficulté, dont la réinsertion professionnelle constitue l'objectif premier du Service Public de l'Emploi au regard des secteurs qui connaissent encore en 2001 des difficultés de recrutement avérées, et notamment le BTP, les transports, les métiers de bouche, la métallurgie.

On doit souligner en outre que l'évolution démographique prévisible sur la base du dernier recensement montre que ces difficultés de recrutement ne peuvent que s'aggraver fortement dans les prochaines années avec le départ à la retraite des ouvriers les plus expérimentés notamment dans les très petites entreprises.

A ces secteurs identifiés en 2000 s'ajoutent les besoins de recrutement générés dans le secteur socio-médical, résultant de trois facteurs : les départs naturels dus au vieillissement, le passage aux 35 heures, la mise en place de l'Allocation Prestation Autonomie (APA), et aggravés par l'accroissement de la demande sociale pour les services à la personne collectivement et individuellement. Ces besoins sont évalués à près de 700 emplois à temps plein pour les 4 prochaines années (rapport établi par Monsieur le Sous-Préfet de COMMERCY à la demande de Monsieur le Préfet).

D'autre part, le démarrage de la construction du TGV Est à la mi-2002 induira des besoins qu'on peut évaluer, pendant la période d'activité la plus forte en 2003-2004, à un potentiel de 500 emplois (métiers du BTP : coffreurs, conducteurs d'engins) dont une partie devra être fournie, directement ou de façon induite, par la population active du département de la Meuse.

La réduction du temps de travail dans les TPE, l'emploi et la formation professionnelle, la qualité des conditions de travail resteront les axes majeurs de l'activité de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Meuse en 2002.

Ainsi le programme « La Meuse embauche », proposé aux acteurs de l'emploi dans la Meuse au dernier trimestre 2000 afin de fixer clairement la ligne d'action du Service Public de l'Emploi et de la Formation de la Meuse reprendra-t-il ces grands axes en 2002, au travers des plans d'action locaux élaborés pour chacun des trois bassins d'emploi du département. Une convention tripartite signée entre la DDTEFP, l'ANPE et la Chambre de Métiers de la Meuse se donne pour objectif la mise en place d'actions pour remédier à ces difficultés de recrutement en mobilisant les artisans.

2) La réduction collective du temps de travail

En 2001, les services de la DDTEFP ont poursuivi l'appui qu'ils ont apporté aux entreprises, et notamment les plus petites, pour réussir le passage aux 35h.

Le dispositif public d'appui-conseil, qui permet de financer le recours à des cabinets d'experts pour étudier les conditions de mise en œuvre, a évolué en raison de la nécessité de recentrer ce dispositif au bénéfice des très petites entreprises.

Ce dispositif sera reconduit en 2002 avec le souci de développer des activités destinées à pallier les difficultés de recrutement dans les branches professionnelles contractantes, pour un montant prévu de l'ordre de 230 000 €.

Au titre de la loi AUBRY I, 360 entreprises employant 8 091 salariés, soit 23 % des effectifs totaux du secteur privé, ont signé un accord en Meuse ou adhéré directement à un accord de branche étendu en vue de réduire le temps de travail.

L'effet sur l'emploi se chiffre à 469 embauches prévues et 78 emplois préservés.

Par ailleurs, 68 entreprises de plus de 20 salariés ayant signé un accord en Meuse ou adhéré directement à un accord de branche étendu concernant 5 397 salariés bénéficient du nouveau régime d'allègement des charges ainsi que l'aide pérenne au titre de la loi du 19 janvier 2000 (loi AUBRY II).

L'effet prévu sur l'emploi se chiffre à 142 embauches prévues et 67 emplois préservés.

Au total, 214 entreprises ont bénéficié du dispositif d'appui-conseil mis en place avec l'aide de l'Etat pour favoriser le dialogue social dans ce domaine en 2000 et au premier semestre 2001.

Au second semestre 2001, une priorité absolue a été donnée à l'action collective dirigée d'abord vers les petites entreprises ; ainsi cinq conventions d'appui collectif à la réduction du temps de travail ont été conclues dans le département de la Meuse : CAPEB, Chambre des métiers, Boulangerie, UREIL pour le secteur de l'insertion par l'économique, et dans le secteur agricole. Ces conventions d'un montant total de 1 066 460,66 Francs soit 162 580,88 € visaient à toucher 460 entreprises et leurs salariés. Leur renouvellement est en cours pour 2002, de très nombreuses TPE ayant besoin d'être informées et incitées à prendre les dispositions concrètes pour la réduction du temps de travail, qui contribueront au maintien de leur attractivité auprès des candidats à l'embauche.

3) L'insertion et la formation professionnelle

Le budget global de la DDTEFP de la Meuse pour l'emploi et la formation professionnelle (y compris travailleurs handicapés) s'est élevé en 2001 à près de 100 MF, soit 15 Millions d'€. Ces financements ont assuré pour partie la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et des bénéficiaires de CES, CEC et Emplois-Jeunes, et pour partie le paiement des prestataires de la formation professionnelle.

<p>A cet effort direct doit être ajouté le montant des exonérations de charges sociales versées à l'URSSAF, liées pour l'essentiel à la mise en place des 35 heures, qui a représenté en 2001 200 MF, soit 30 M€ en Meuse, dont la moitié pour les seuls dispositifs liés au passage aux 35 heures.</p>

❶ *La mise en place du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi et du projet d'action personnalisé (PARE-PAP) au bénéfice des demandeurs d'emploi, grâce à l'accord signé par les partenaires sociaux, qui améliore l'indemnisation des chômeurs et assure des moyens élevés de financement de leur formation professionnelles dès qu'ils sont privés d'emploi, a mobilisé les agences locales pour l'emploi et les antennes ASSEDIC depuis le mois de juillet 2001.*

Dans cette perspective, les moyens humains mis à la disposition des agences locales pour l'emploi ont été accrus de 10 % pendant que les ASSEDIC étaient réorganisés autour de la nouvelle Direction Régionale de Lorraine, située à METZ.

La totalité des demandeurs d'emploi du département de la Meuse a ainsi pu bénéficier ou va bénéficier d'une offre pour un parcours devant permettre de rapprocher leurs vœux personnels et les besoins du marché.

② 202 jeunes de moins de 26 ans se sont inscrits en 2001 dans *le programme TRACE*, destiné à accompagner vers l'emploi durable, des jeunes en grande difficulté pour une durée pouvant aller jusqu'à 18 mois, au lieu de 129 en 2000.

Les deux Missions Locales de BAR-LE-DUC et de VERDUN ont conclu avec l'Agence pour l'Emploi une convention de service qui leur permet d'offrir aux jeunes demandeurs d'emploi les mêmes services qu'une Agence Locale pour l'Emploi, en plus des services spécifiques des Missions Locales.

③ *Les six principales mesures de lutte contre le chômage de longue durée* mises en œuvre par le Service Public de l'Emploi et de la Formation, qui coordonne sous la direction du Préfet de département l'action de la DDTEFP, de l'ANPE et des différents acteurs de la lutte pour l'emploi et l'insertion ont permis à 7 223 demandeurs d'emploi de bénéficier d'une formation de plus ou moins longue durée, ou d'une embauche dans le secteur associatif et des collectivités locales dans le cadre des contrats aidés par l'Etat : CES, CEC, hors programme NSEJ (voir infra).

Ces 6 mesures ont été largement utilisées (ANNEXE 2 : bilan du programme de lutte territorialisé) permettant d'atteindre globalement les objectifs qualitatifs tournés vers l'accueil des publics prioritaires (voir tableau de synthèse en ANNEXE 3), et ont bénéficié à 2 081 demandeurs d'emploi.

Après le recentrage des mesures CES et CEC au bénéfice des publics les plus en difficulté, l'examen avec le Conseil Général des résultats des chantiers d'insertion, qui offrent une activité aux plus éloignés du retour à l'emploi, a permis courant 2001 de confirmer le rôle important de la plupart de ces structures dans la démarche de retour à l'emploi de ces publics.

L'attribution au second semestre de moyens supplémentaires a permis d'offrir aux bénéficiaires de CES une durée plus longue de leur emploi, qui permet à leurs employeurs de développer des démarches de moyen terme pour faciliter leur retour à l'emploi.

Le Fonds Départemental pour l'Emploi et la Solidarité, créé en juin 2000, a effectivement commencé son activité en 2001 ; il propose aux employeurs de CES et CEC le financement des parcours de formation de leurs salariés ; il a réalisé en 2001, première année de son activité, 55 entretiens de bilan individuel avec des salariés en contrat d'insertion de type CES ou CES et favorisé l'organisation de 68 actions de formation complémentaire pour ce même public.

La mise en évidence des besoins potentiels de la filière médico-sociale offre pour certains d'entre eux des perspectives d'insertion dans des emplois durables, qui devront être consolidées en 2002.

④ *Le secteur de l'insertion par l'activité économique* permet également de proposer un emploi à des personnes en grande difficulté tout en les accompagnant dans la résolution de leurs autres problèmes.

La conjoncture moins favorable en 2001 a frappé d'abord l'intérim et notamment l'intérim d'insertion ; ainsi on recense 69 424 heures en 2001 (contre 101 597 Heures de travail en 2000) en Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion et 106.014 heures (au lieu de 127 462 Heures de travail en 2000) dans les Associations Intermédiaires .

Environ 1 700 personnes ont trouvé une activité temporaire dans ce secteur, **dont 1 070 dans les services aux personnes (527 146 heures payées)**

Les 4 Entreprises d'Insertion du département restant en activité emploient à ce jour 25 personnes.

⑤ *La Formation en Alternance* demeure un axe privilégié d'accès au marché du travail pour nombre de jeunes meusiens.

Elle enregistre pourtant un recul significatif en 2001 (chute des contrats d'adaptation) qui s'explique au premier semestre par le fait que de nombreux jeunes ont arbitré en faveur d'un emploi rémunéré à temps plein au détriment d'un parcours de formation moins attractif financièrement ; en effet, au 31 décembre, 1227 (au lieu de 1418 en 2000) contrats de formation ont été enregistrés et validés à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la MEUSE :

- 869 Contrats d'Apprentissage (887 en 2000)
- 227 Contrats de Qualification (247 en 2000)
- 96 Contrats d'Adaptation (238 en 2000)
- 35 Contrats d'Orientation (46 en 2000)

Une campagne de promotion de l'apprentissage menée par la Chambre de Métiers au dernier trimestre 2001 a sensibilisé les jeunes, leurs parents et les employeurs au débouché représenté par plus de 800 offres d'apprentissage auprès d'artisans meusiens.

Le chiffre total des contrats conclu en 2001, en recul par rapport à l'année 2000, montre que cet effort doit être amplifié en 2002 ; il doit s'appuyer sur l'amélioration, dans le secteur de l'hôtellerie-restauration notamment, de la qualité de l'offre d'apprentissage tant pour le niveau de rémunération que, surtout, pour le respect d'horaires décents, conditions indispensables au renforcement de l'attractivité de certains secteurs.

⑥ *Nouveaux Services, Nouveaux Emplois (NSEJ) :*

Le développement des « emplois-jeunes » a continué au cours de l'année 2001 : 566 emplois ont été créés depuis le début du programme auxquels il convient d'ajouter 236 emplois d' « aide éducateurs » dans l'enseignement et 48 « adjoints de sécurité » dans les services de police, soit en tout 850 postes créés.

A noter fin juin 2001, l'organisation d'un Forum Départemental réunissant plus de 200 employeurs et jeunes salariés.

A la fin de l'année 2001, 674 jeunes sont effectivement en poste ; un examen des postes non pourvus a permis de constater qu'une trentaine d'entre eux étaient devenus sans objet, le recrutement étant en cours pour les autres.

Depuis le dernier trimestre 2001, la mise en place de l'action pour la consolidation des emplois créés dans le cadre du Programme "Nouveaux Services - Emplois-Jeunes" a donné lieu à l'examen de 200 dossiers environ remplis par les associations concernées.

⑦ *La coordination des actions d'emploi et de formation* est un élément essentiel de la démarche active des services de la DDTEFP au service des meusiens à la recherche d'un emploi, et notamment des plus exclus d'entre eux .

En 2001, elle a consisté à renforcer la démarche de territorialisation de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle au bénéfice, en priorité, des publics visés par la loi de prévention et de lutte contre les exclusions, avec pour objectif de contribuer à remédier aux difficultés de recrutement constatées dans certains secteurs repérés par le programme "la Meuse embauche";

Animatrices des équipes locales, les coordonnatrices emploi formation de la Meuse ont contribué à créer des conditions favorables à la mise en œuvre des 2 **plans d'action locaux** pour 2001 (Nord-Meusien, Sud-Meusien) articulés autour de 3 axes : les publics (femmes sur la zone de COMMERCY,...), les tensions repérées sur le marché du travail (Bâtiment, Industrie, ...), les dynamiques des territoires (Atout-Jeunes, Contrats de ville,...).

La coordinatrice départementale a animé avec les acteurs locaux l'élaboration des plans d'action locale pluriannuels (2002-2004) pour les trois bassins d'emploi du département ; ces plans ont été présentés et discutés au Comité Départemental pour l'Emploi et la Formation Professionnelle de la Meuse, qui regroupe représentants des administrations et des secteurs socioprofessionnels.

Chargés de faciliter et de formaliser la concertation, ces plans d'action veillent à la prise en compte des réalités locales, grâce à un travail commun d'analyse socio-économique des bassins d'emploi sur la base des résultats détaillés du recensement général de 1999, qui a permis d'actualiser l'image socio-économique et humaine du département, et dans le respect des orientations nationales, régionales et départementales.

Les équipes locales sont ainsi un véritable lieu d'échanges, de propositions, d'ingénierie et de suivi de projets ; elles contribuent activement à préparer les décisions du Service Public de l'Emploi et de la Formation.

Les PAL prennent en compte l'évaluation des actions menées en 2001 et les besoins ciblés sur une dizaine de métiers, et tout particulièrement les transports, les métiers de bouche, le Bâtiment et travaux publics, la métallurgie, et le secteur socio-médical, définis dans le cadre du plan « la Meuse embauche ».

4) Les conditions de travail

L'activité soutenue de l'inspection du travail en 2001 s'est manifestée par la priorité donnée aux actions définies en début d'année, avec le souci de limiter le risque vital pour les salariés; ainsi dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, 25 arrêts de chantiers ont été effectués.

La poursuite de la sensibilisation des représentants du personnel aux questions d'hygiène et de sécurité s'est traduite par une réunion d'information à la CCI rassemblant des responsables du personnel et des représentants des salariés de la Meuse avec la CRAM et l'ARACT.

Une attention particulière a été apportée aux risques représentés par l'amiante, l'ESB et les substances toxiques (éthers de glycols) employés dans certaines industries.

On ne peut que constater que 3 accidents mortels n'ont pu être évités dans les secteurs du BTP, de la transformation du bois et de la fonderie; dans deux des cas, des suites judiciaires à l'encontre de l'employeur ont été mises en œuvre. La mise aux normes de sécurité des installations de production doit être une préoccupation permanente des employeurs, les coûts humains et sociaux ainsi évités devant être considérés comme une priorité sur le coût immédiat des mesures, pour lesquelles l'Etat et les collectivités locales peuvent apporter leur aide.

L'absence de préoccupation de certains employeurs donnera lieu, comme toujours, à des procédures devant conduire à la remise aux normes des équipements de travail ou à la mise en place des protections indispensables.

Les relations du travail ont été marquées par quelques conflits mineurs.

a) Les éléments suivants permettent de retracer l'action de l'inspection du travail au cours de l'année 2001 (chiffres connus au 31 décembre 2001) :

- 450 interventions en entreprises (270 en 2000)
- environ 1 565 courriers expédiés
- 437 visiteurs reçus
- 27 procès-verbaux transmis au procureur (13 en 2000)
 - 25 arrêts de chantier bâtiment ou amiante (13 en 2000)

Par ailleurs, 1 060 visiteurs (1268 en 2000) ont été reçus par le service des renseignements du travail (Section Centrale Travail : SCT) .

b) L'activité du Comité de liaison contre le travail illégal (COLTI) a conduit les services d'inspection du travail à mener ou participer des actions de répression de l'emploi irrégulier, par exemple dans le BTP. La coopération des organisations professionnelles est un élément important du succès de ce dispositif qui s'appuie d'autre part sur la coopération entre les administrations de l'Etat et les Procureurs de la République de la Meuse.

Les activités du COLTI ont permis le développement d'une réelle coopération inter services avec le Procureur, à la suite du dépôt de près de 58 plaintes en 2001, relatives au travail illégal auprès des divers services de l'Etat concernés.

Cette coopération sera renouvelée et approfondie en 2002.

5) Les actions pour les travailleurs handicapés

La COTOREP a enregistré en 2001, 4 010 demandes (3.897 en 2000), parmi lesquelles :

- 27 % pour une carte d'invalidité,
- 23 % pour une reconnaissance comme travailleur handicapé,
- 21 % pour l'octroi de l'allocation adulte handicapé (AAH)

- 13 % souhaitent être aidés dans leur orientation professionnelle.

4 195 décisions ont été prises par la COTOREP, dont 61 % agréent une ou plusieurs de ces demandes. 678 personnes se sont vues reconnaître le statut de travailleur handicapé ; 652 ont bénéficié de la carte d'handicapé et 492 droits à allocations AAH ont été ouverts. 307 décisions d'orientation professionnelle ont été prononcées.

23 % des demandes ont fait l'objet d'un refus, et 16 % ont donné lieu à un sursis à statuer ou un sans suite.

Au 31 décembre 2001, 2 129 dossiers sont actuellement en instance de décision (2 340 au 31.12.2000).

Courant 2001, un diagnostic du fonctionnement de la COTOREP a été conduit par la DDTEFP et la DDASS de la Meuse ; les recommandations émises par ce diagnostic, en cours de mise en œuvre, doivent aboutir à l'amélioration de l'accueil des usagers de la COTOREP et au raccourcissement de la prise des décisions de cette instance; cette action, qui bénéficie d'une dotation spéciale de 350 000 FF, a permis de moderniser la classoèque (17 000 dossiers) ; elle sera complétée au cours du premier trimestre 2002 par la restructuration de l'accueil de la DDTEFP ; un rapprochement fonctionnel avec la Commission Départementale d'Éducation Spécialisée (CDES, chargée d'examiner 250 demandes annuelles concernant les enfants handicapés) sera recherché.

Deux conventions ont été renouvelées dans le cadre du plan départemental pour l'insertion des travailleurs handicapés avec CAP EMPLOI et le MEDEF.

IV

Assurer la protection des citoyens et le devoir de solidarité

Conforter la solidarité

Mieux maîtriser l'immigration et favoriser l'intégration

Garantir la sécurité

1) Diversifier et adapter les outils de lutte contre l'exclusion

Malgré l'amélioration de la situation économique, la précarité recule lentement et la lutte contre toutes les formes d'exclusion reste une priorité au plan départemental. Le dernier programme d'insertion et de lutte contre les exclusions validé le 20 juin 2001 rappelle cette exigence et a défini deux grandes priorités pour 2001 et 2002 : l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et le retour vers l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. L'action de l'Etat s'exerce dans quatre directions :

- poursuivre l'inscription dans une logique de territorialisation des politiques publiques, notamment pour ce qui concerne l'emploi, le logement, la santé et l'octroi d'aides individuelles ;
- redynamiser le dispositif d'insertion en faveur des bénéficiaires du **RMI** ;
- favoriser l'accès aux droits fondamentaux à l'emploi, la formation, la culture pour les jeunes et leurs familles ;
- améliorer l'information et la communication.

a) Urgence sociale et territorialisation

L'amélioration de la situation économique n'a guère influencé le fonctionnement des Commissions de Coordination des Aides qui, pour leur deuxième année d'existence, ont enregistré une progression du montant des aides attribuées de l'ordre de 17,5 % pour 6 429 décisions. Au 30 septembre, les quatre commissions avaient attribué 4 664 264 F (soit 711 062,46 €), près de 70 % de ces sommes ont été octroyées sur les territoires de *Verdun* et *Bar le Duc*. Ces aides concernent en grande partie des dépenses d'accès et de maintien au logement, d'énergie, d'alimentation et de mobilité. L'analyse plus profonde des statistiques permet de relever des différences importantes d'un territoire à un autre, par exemple, la **CLI** de *Verdun* accompagne d'une façon importante les familles dans leur quotidien. La pertinence de ce dispositif est réelle, son efficacité maintenant reconnue.

L'hébergement des personnes les plus marginalisées s'effectue dans de bonnes conditions avec un dispositif de proximité qui s'appuie sur les 152 places offertes par les deux centres d'hébergement, les 35 places labellisées "Allocation Logement Temporaire" ainsi que 12 places proposées par des collectivités ou des associations caritatives. Le "115" aura reçu plus de 200 appels en 2001 et connaît donc une progression de près de 40 %, ce qui tend à démontrer que les problèmes posés par l'hébergement pour des personnes en situation de rupture, notamment familiale, restent préoccupants et même inquiétants. L'Etat réfléchit avec les deux structures d'hébergement, à la construction d'un dispositif "115" encore plus performant.

L'**AMIE** s'est vue confier, en 2000, l'accompagnement social des "Gens du Voyage". L'élaboration en cours du Schéma Départemental peut s'appuyer sur le travail effectué par les deux éducateurs. Quelques difficultés connues commencent à voir des solutions se dessiner, notamment dans le cadre de l'habitat, de l'accès aux soins, de la scolarisation et même de l'insertion professionnelle. Pour assurer cette mission, l'**AMIE** a été subventionnée à hauteur de 200 000 F (soit 30 489,80 €) par l'Etat. Le Rassemblement Evangélique de *Marville* a été

un des temps forts pour les services de l'Etat avec la mise en place de consultations médicales et paramédicales sur le site.

b) Revenu Minimum d'Insertion et contractualisation

Le Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions prévoit une redynamisation des dispositifs d'insertion. Le nombre d'allocataires a connu sur douze mois, une diminution de 6 % au 30 juin 2001. Cette baisse s'est affichée plus tardivement que la diminution du chômage. Les règles de cumul de l'allocation avec des revenus d'activité ont bénéficié à 337 foyers en 2001, ce qui représente 13,8 % des allocataires. Le montant moyen de l'allocation **RMI** versé en juin 2001 s'élève à 2 106 F (soit 321,06 €). Le nombre de foyers ne touchant que le **RMI** s'élève à 656, ce qui représente 26,9 % des allocataires.

Un des soucis majeurs des pilotes du dispositif d'insertion est le faible taux de contractualisation, même si le département enregistre une progression de 10 % en un an. Le taux actuellement est de 38,5 %. La progression est importante sur les territoires de *Bar le Duc* et de *Verdun* ; par contre, la **CLI** de *Commercy* reste très en deçà du chiffre départemental. Plusieurs réunions techniques ont lieu actuellement pour corriger cette anomalie qui à ce jour, s'explique très difficilement.

Pour tenter d'améliorer ces indicateurs, l'Etat conduit actuellement, au plan régional, une évaluation de la prestation "Accompagnement Social Individualisé". Cette mesure, si elle est prescrite d'une façon rigoureuse, peut être un outil à même de favoriser la réalisation de contrats d'insertion et également d'en améliorer la qualité. Les préconisations faites par le cabinet chargé de l'évaluation, ont conduit les responsables du dispositif d'insertion à décliner un nouvel appel d'offres qui a missionné quatre organismes dont deux nouveaux pour exercer cette mission. Le financement de l'**ASI** s'élève en 2001 à 384 000 F (soit 58 540,42 €). Le financement connaîtra une modification d'importance avec une augmentation du coût de la mesure dès lors qu'elle s'effectuera en milieu rural et concernera des foyers isolés.

c) Soutien à la parentalité et aux jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes a octroyé, au 30 septembre 2001, à 378 jeunes, des aides pour un montant de 574 948 F (soit 87 650,28 €). La mobilisation des acteurs a permis la construction de parcours intéressants et les aides accordées sont en progression de 25 % par rapport à l'an 2000 ; la plupart de ces aides est destinée à résoudre des problèmes de mobilité et d'accès à des formations professionnelles.

Pour favoriser l'insertion des jeunes résidant au "Foyer des Jeunes Travailleurs", l'Etat a financé partiellement la création d'un poste de médiateur social. Cette mesure spécifique d'un montant de 125 000 F (soit 19 056,13 €) a pris effet dès cette année.

Les opérations "Vie - Ville - Vacances" couvrent maintenant la majorité du territoire meusien. L'accent a été mis, en priorité, sur l'accès aux activités de loisirs pour les enfants des publics les plus défavorisés. Les sites ont été subventionnés à hauteur de 150 000 F (soit 22 867,35 €).

Le réseau "Solidarité Ecole" coordonné par la Fédération des Centres Sociaux a ouvert des cycles nouveaux d'accompagnement scolaire sur les cantons de *Triaucourt*, *Vaubécourt*, *Ligny en Barrois*, *Vaucouleurs*, *Void* et autour d'*Etain*. Ce développement nouveau en milieu rural permet de conjuguer une aide aux devoirs et en même temps de

proposer des activités de garde et de loisirs intéressantes. Les subventions attribuées s'élèvent pour ces actions à 239 300 F (soit 36 481,05 €).

La famille est le premier lieu de construction de l'enfant et de transmission des repères et des valeurs. La consolidation et le développement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents se sont traduits par la constitution d'un comité de pilotage réunissant les acteurs les plus impliqués dans cette démarche et par la naissance d'actions nouvelles, notamment sur les territoires de *Montmédy* et de *Stenay*. Ces actions ont été financées à hauteur de 281 325 F (soit 42 887,72 €).

d) Plan Départemental d'Accueil des Primo-Arrivants

Afin de coordonner et de rendre opérationnel l'accueil des personnes étrangères, l'Etat finalise actuellement un plan départemental définissant les modalités de prise en charge des nouveaux arrivants, le rôle et les missions des acteurs du dispositif, les besoins et les actions complémentaires nécessaires, ainsi que les modalités de suivi.

Ce travail a été fait en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Même si le nombre de foyers touchés par cette mesure est peu important (112 entre 1998 et 2000), ce plan permettra de faciliter les procédures de regroupement familial. Le comité de pilotage réfléchit actuellement à l'organisation de la visite d'accueil et du suivi de ces ressortissants. Le choix d'un lieu et d'un organisme mettra un point final à l'élaboration de ce plan qui fera l'objet d'une présentation au 1^{er} trimestre 2002.

e) Le schéma de l'accueil, de l'hébergement et de la réadaptation sociale

Depuis 1999, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont engagés dans une démarche devant aboutir à l'élaboration d'un schéma départemental dit de seconde génération, succédant au 1^{er} schéma départemental arrêté en 1994.

Ce travail a été achevé en 2001 et sera formalisé durant le 1^{er} semestre 2002.

f) Le fonds de solidarité logement

L'action du fonds de Solidarité Logement a augmenté

L'Etat et le Conseil Général, avec la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole ainsi que l'O.P.D.H.L.M. et la S.A.V.T.B. 55, interviennent grâce au Fonds de Solidarité Logement pour aider les personnes rencontrant des difficultés de logement :

Participations FSL	2000		2001	
	Montant en francs	%	Montant en francs	%
Etat	1 224 000	32,74	1 237 000	31,85
Département	1 224 000	32,74	1 237 000	31,85
CAF	120 000	3,21	135 000	3,48
MSA	15 000	0,40	15 000	0,39
OFFICE HLM	90 000	2,41	90 000	2,32
SA VTB 55	45 000	1,20	45 000	1,16
Remboursements de prêts	1 000 000	26,75	1 100 000	28,32

Produits financiers	20 000	0,54	25 000	0,64
TOTAL :	3 738 000	100,00	3 884 000	100,00

Les dotations de l'Etat et du Département augmentent progressivement depuis 5 ans (elles sont passé chacune de 379 000 F en 1997 à 1 237 000F en 2001).

Il en est de même pour la C.A.F. dont l'apport annuel a crû de 80 000 F en 1997 à 135 000 F en 2001.

A ces abondements, s'ajoutent les remboursements de prêts qui en 2001 ont atteint 1,100 MF, portant au total le F.S.L. à 3,884 MF (soit une augmentation de 3,9% par rapport à l'année dernière).

Types d'aide	Nombre de dossiers	Montants en F.
I - Aide directe aux ménages		
- Aide à l'accès en prêts) 473	959 122,55
- Aide à l'accès en subventions)	723 489,88
- Aide au maintien en prêts) 146	31 661,45
- Aide en maintien en subventions)	206 590,97
	Parc public : 295	796 500,00
- Provision des engagements garantie de loyers (garantie de prêts)		
	Parc privé : 131	628 800,00
- Garanties des subventions en prêts		253 889,32
	69	
- Garanties des subventions en subventions		13 705,43
II - Prestations de service		
ASLL et sous-location	66	796 500,00
Sous-location	43	453 832,00

g) La prise en charge des situations de surendettement

Durant l'année 2001, 624 dossiers ont été déposés contre 666 au titre de l'année 2000 (- 6.3 %).

Pendant cette période, la commission de surendettement qui s'est réunie à 14 reprises a eu à statuer sur la recevabilité de 572 dossiers dont 109 ont été déclarés irrecevables essentiellement pour surendettement non manifeste.

496 dossiers ont ainsi fait l'objet d'un examen : ils se sont soldés par un plan (353 dossiers), un constat de non-accord (96 dossiers) ou une clôture (47 dossiers) soit un taux de réussite (plans signés / plans signés + échecs) de 78.6 % (moyenne nationale : 69 %, moyenne Lorraine : 72 %).

Parmi les 96 recommandations établies par la commission, 77 d'entre-elles ont été homologuées par le juge, soit plus de 80 % (taux national : 74.3 %, taux en Lorraine : 73 %).

h) "POINT I", outil d'information et de communication

"POINT I", bulletin d'information maintenant bien connu de tous les acteurs des dispositifs de lutte contre l'exclusion connaît actuellement une transformation de sa

présentation, de son contenu et de sa diffusion. Cette nouvelle formule, préconisée dans le projet territorial, est sur les rails depuis septembre 2001. "POINT I" existe depuis décembre 1989 ; ce changement était souhaitable et souhaité. Sa lisibilité et l'amélioration de la qualité de ses articles ne peuvent que contribuer à faire progresser la lutte contre les exclusions.

2) L'amélioration de la prise en charge des personnes âgées

a) Le renforcement des Services de Soins Infirmiers à Domicile

Dans le cadre du plan de médicalisation sur 5 ans présenté par Madame la Ministre de l'emploi et de la Solidarité, les moyens nouveaux délégués à la DDASS ont permis l'attribution de 19 places supplémentaires de Services de Soins Infirmiers A Domicile, dont 10 en toute fin d'année 2001.

Cet effort exceptionnel à l'échelle du département permet l'extension de la capacité de sept structures (Verdun, Commercy, Saint-Mihel, Hannonville, Plateau de Souilly, Revigny et Montmédy).

Au total, le taux d'équipement en SSIAD, déjà supérieur en Meuse à la moyenne régionale, se verra encore renforcé. La masse financière issue de l'assurance maladie consacrée aux structures médico-sociales accueillant des personnes âgées aura été de plus de 74 Millions de francs (soit 11,28 millions d'euros), pour des taux d'équipement restant supérieurs aux moyennes régionales et nationales.

b) Les Etablissements d'hébergement des Personnes âgées dépendantes

La négociation des conventions tripartites (entre l'Etat ou l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, le Département et l'Etablissement) visent à la fois une amélioration des moyens des établissements, l'engagement de ceux-ci sur des objectifs d'amélioration de la qualité et l'application du nouveau cadre de tarification ternaire. Celui-ci comprend une nouvelle répartition des charges faisant place, en sus de l'hébergement et du soin, au concept de dépendance. La prise en charge de cette dernière est en tout ou partie solvabilisée par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, qui entre en application au 1er janvier 2002.

Dans cette optique, un travail de préparation technique, de concertation et de négociation a été effectué. Suite à plusieurs réunions du Comité de Pilotage de la réforme associant la DDASS, le Conseil Général et les services de l'Assurance maladie, le processus d'élaboration et de négociation des conventions entamé avec les établissements les plus avancés a permis en décembre 2001 de conclure six conventions tripartites, qui concernent le Centre Hospitalier de Verdun (Long séjour et Maison de retraite), l'Hôpital Saint Georges d'Hannonville (même configuration), et les Maisons de Retraite de Vaucouleurs et Void Vacon.

L'objectif consiste à réussir le conventionnement de 50 % des établissements au 30 juin 2002, ce qui représente 18 conventions. Le contrôle et l'inspection constituent également des outils au service de la qualité. En 2002, deux établissements seront inspectés. Enfin, un plan d'action sera préparé en vue d'assurer l'actualisation des plans d'alerte de l'ensemble des établissements d'hébergement. Il devra être arrêté au 1^{er} semestre 2002.

c) La mise en œuvre du nouveau dispositif des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologiques

L'objet de ce nouveau dispositif est de permettre l'information des personnes âgées et de leur famille sur les services de tous ordres, et de permettre à ces services de se coordonner autour des personnes de façon individualisée. En effet, un fort besoin a été identifié dans ce domaine.

A l'issue de ce programme quinquennal (2001-2006), qui devra aboutir à une couverture de l'ensemble du territoire, il est attendu une meilleure cohérence de l'intervention des multiples acteurs concernés.

Conformément aux instructions ministérielles, un Comité de Pilotage des CLIC a été mis en place, auquel ont pris part, aux côtés de la DDASS et du Conseil Général, la DDE, les CCAS des principales villes du département ainsi que la CRAM.

Suite à l'appel à projet, lancé début septembre (conjointement par la DDASS et le Conseil général), un projet a été présenté par le CCAS de Bar-le Duc, qui concerne le Pays du Barrois. Pour ce premier projet, dont le fonctionnement sera effectif en 2002, une subvention de 361 698 Francs (soit 55 140,50 euros) a été attribuée par les services de l'Etat.

La montée en charge se poursuivra durant l'année 2002 à hauteur d'un projet supplémentaire. Le comité de pilotage est d'ores et déjà destinataire de lettres d'intention intéressantes.

3) La solidarité envers les personnes handicapées s'est renforcée

Elle est un axe fort de la politique gouvernementale ; Aussi les objectifs présentés par le gouvernement devant le CNCPH du 25 janvier 2000 ont été poursuivis en 2001 et amplifiés par le plan d'action du 18/7/01 en faveur des personnes handicapées présenté par Madame la Ministre Déléguée à la Famille et à l'Enfance.(12 actions concrètes ont été arrêtées relatives aux enfants et aux adultes handicapés).

a) Les personnes adultes handicapées

a-1) -Poursuite du plan pluriannuel Gouvernemental 1999.2003 d'amélioration de la capacité d'accueil des structures pour adultes lourdement handicapés

Au titre de ce plan, la Région Lorraine a obtenu 36 places de CAT et 22 places de MAS.

Les objectifs de ce plan quinquennal sont :

- Résorber totalement les effectifs de jeunes adultes maintenus en établissement d'éducation spéciale faute de places dans les établissements pour adultes (amendement Creton.) En ce qui concerne le Département de la Meuse, 5 places de CAT ont été accordées dont 4 dans le cadre d'une extension du CAT pour malades mentaux des Islettes,

(développement de l'activité touristique du site), 2 places au CAT de Verdun complétant l'extension des 7 places octroyées en 2000. Ainsi, une enveloppe de 327.500 F (49.927,05 euros) a été déléguée sur 10 mois représentant en année pleine : 393.000 F (59.912,46 euros).

- Absorber le flux de sortie des jeunes mineurs accueillis dans les établissements médico-sociaux.

- Réduire de manière importante le nombre de personnes inscrites sur les listes d'attente.

En ce qui concerne le plan MAS/FDT financé à hauteur de 7.012.271 F (1.069.013,82 euros) pour 2001, le département de la Meuse n'a pas émargé à ce titre. En effet la MAS de Fains Véel autorisée en 1999 est financée par redéploiement de crédits sanitaires. L'ouverture de cette structure est prévue pour janvier 2002.

a-2) Situation de l'équipement relevant de la compétence de l'Etat

- Les places autorisées installées

Le département de la Meuse dispose actuellement de 2 Maisons d'Accueil Spécialisées :

- 1 de 15 places autorisées installées.
- 1 de 40 places autorisées non installées.

Soit 55 places autorisées (15 installées en 2001).

S'ajoutent :

- 2 FDT (50 places installées autorisées).
- 6 CAT (394 places autorisées, 393 places installées)

Globalement toutes les places installées sont financées L'extension de 4 places du CAT des Islettes sera soumise à autorisation en 2002 mais a été financée sur l'exercice 2001.

- Le taux d'équipement

Concernant l'ensemble des structures Etat, on relève des taux d'équipement :

- Supérieurs à la moyenne régionale en ce qui concerne :

- Les CAT : 3,98 ‰ contre 3,63 ‰
- Les FDT : 0,5 ‰ contre 0,3 ‰

-Légèrement inférieurs pour :

- les MAS si l'on considère les capacités autorisées (0,55 ‰) et très inférieurs sur la capacité installée en 2001 (0,15 ‰ contre 0,7 ‰)

a-3) Estimation du besoin de places CAT / MAS / FDT

Selon différentes enquêtes réalisées en 2001, et bien que le taux d'équipement soit élevé dans certains secteurs (CAT-FDT) les besoins ne sont pas tous couverts. En effet si l'on examine les listes d'attente COTOREP au niveau des différents équipements sociaux et médico-sociaux.

- 42 places seraient nécessaires en MAS dont 2 réservées à la résorption des bénéficiaires du dispositif Creton.
- 42 places seraient nécessaires en FDT dont 2 Creton.
- 60 places en CAT.

Concernant les CAT, ce besoin enregistré par la COTOREP est à nuancer de manière très significative au regard de l'enquête menée en 2001 par le cabinet J K Concept (Dr Kettani) indiquant une inadéquation très forte à hauteur de 22% de la population accueillie dans ces structures.

S'ajouteront dans les années à venir les besoins pour les personnes handicapées vieillissantes lesquels seront examinés dans le cadre du futur schéma de gérontologie.

a-4) Le schéma départemental conjoint en faveur des personnes adultes handicapées

Grâce à une mobilisation très forte des services de l'Etat et du département, des associations, des collectivités territoriales, des organismes de protection sociale, des établissements publics et des professionnels de terrain, le document finalisé a été signé conjointement le 29 juin 2001.

Les propositions du schéma sont déclinées autour de 4 grandes préoccupations :

- Les droits de la personne handicapée avec son projet de vie et ses relations familiales et sociales.
- L'aide et le soutien à la personne handicapée dans toutes ses démarches pour accéder au droit commun, à une vie autonome en lui proposant une formule adaptée à sa situation, à son handicap.
- Des solutions répondant aux questions des personnes et des familles en articulant diverses formes d'actions.
- Le développement des modes de prise en charge plus adaptés aux personnes gravement handicapées.

L'Etat, le département et tous les partenaires se sont engagés dans ce schéma sur une période de 5 ans afin d'améliorer le service et l'aide aux personnes handicapées.

Pour ce qui concerne plus particulièrement le domaine de compétence de l'Etat, les propositions arrêtées dans ce document sont les suivantes :

- Création de places

- Création de 2 MAS de 15 places, l'une dans le Nord, l'autre dans le Sud du département.
- Création de la MAS de Fains Véel de 40 places, afin de résorber les inadéquations de psychiatrie.
- Création d'une MAS de 50 places, à vocation interdépartementale pour personnes lourdement handicapées, couvrant le bassin de Toul et de Commercy. 10 places sont

prévues pour les jeunes adultes polyhandicapés accueillis actuellement au Centre Arc-en-ciel à Commercy.

- Extension de 10 places du CAT de Verdun (développement de l'activité bois de chauffage et soudure haute fréquence).
- Extension de 10 places du CAT du Centre Social d'Argonne (6 places à Stenay, 4 places aux Islettes : Développement de l'activité touristique)

Le schéma intègre également les mesures nouvelles prévues par le plan gouvernemental 2001.2003.

- Création d'un CICAT (Centre d'Information et de Conseil aux aides Techniques), dispositif d'accueil ouvert à toute personne en situation de besoin d'aide, quels que soient son âge et l'origine de son handicap, qui s'articule sur 2 fonctions (coordination et évaluation médico-sociale).
- Création d'un Centre Régional d'information de la surdité, dispositif spécifique pour les malentendants, il fonctionnera avec les sites pour la vie autonome et handiscol. S'ajoute le développement de l'interprétariat en langue des signes française auprès des COTOREP.

- Les axes de travail particuliers

- Développement de la coopération interdépartementale dans le cadre d'une demande régionale (autisme, traumatismes crâniens etc..).
- Renforcement de l'organisation économique et stratégique des CAT.
- Le vieillissement des travailleurs handicapés travaillant en CAT (définition d'un cadre juridique et administratif pour ce lieu dit intermédiaire).
- Développer la mobilité des travailleurs handicapés vers le milieu ordinaire ; poursuite de la coopération avec le PDITH pour soutenir la demande engagée.
- Renforcer et moderniser le dispositif atelier protégé en tenant compte des possibilités socio-économiques qu'offre la Meuse, le taux d'équipement actuel étant très insuffisant.

- Mise en œuvre du schéma

La méthode proposée pour mettre en œuvre ces propositions est une démarche de projets passant par un appel à projet ouvert aux acteurs et sur la base d'un cahier des charges défini par les autorités.

Le pilotage du schéma consistera à veiller à son application dans le champ de compétence de chaque autorité et de procéder aux adaptations nécessaires.

b) Les personnes majeures protégées (tutelles aux prestations sociales et tutelles d'Etat)

Le nombre de mesures de protection -Tutelle aux Prestations Sociales

Adultes /

Tutelle et curatelle d'Etat est en progression par rapport à l'exercice 2000.

- TPSA : 96 mesures prévisionnelles en 2001 contre 95 réalisées en 2000.
- Tutelle et curatelle d'Etat 1.128 mesures au 31/12/2001 contre 1.064 au 31/12/2000 soit + 6.01%, financées en partie par une dotation de l'Etat de 6.293.345 F (959.414,26 euros) contre 5.432.222 F (828.136,91 euros) en 2000 (+ 15.85 %).

A l'image du département de la Meuse, les 3 autres départements lorrains ont mené une étude qualitative et financière sur les services, exerçant pour le compte de l'Etat, le suivi des mesures de tutelles et curatelles prononcées par les magistrats à l'égard des adultes vulnérables, « Incapables majeurs »

L'ensemble des conclusions relevées par chacune des DDASS a fait l'objet en octobre 2001 d'une synthèse régionale, laquelle a fait émerger les constats suivants :

- Concernant la population prise en charge

Pauvreté, précarité, endettement, peu ou pas de qualification, isolement, éclatement de la cellule familiale, population âgée.

- Concernant le nombre de mesures prononcées

L'augmentation continue des mesures de protection juridique est à rapprocher des indicateurs socio-économiques et démographiques. (bénéficiaires de minima sociaux, vieillissement de la population).

Autre explication à la progression du nombre des mesures, l'application aléatoire des principes fondamentaux de nécessité et de subsidiarité.

- Concernant la participation des majeurs protégés et de l'Etat au financement des mesures de tutelle et curatelle (données chiffrées de l'exercice 1999)

A ce niveau, il existe une forte disparité entre les départements lorrains.

La participation moyenne des majeurs protégés est de :

- 245,30 F (37,40 euros) en Meurthe et Moselle
- 144,95 F (22,10 euros) en Meuse
- 189,31 F (28,86 euros) en Moselle
- 126,36 F (19,26 euros) dans les Vosges

La participation mensuelle moyenne de l'Etat s'établit à :

- 370,29 F (56,45 euros) en Meurthe et Moselle
- 538,61 F (82,11 euros) en Meuse
- 487,99 F (74,39 euros) en Moselle
- 448,49 F (68,37 euros) dans les Vosges

Ces disparités sont à rapprocher du % de bénéficiaires de minima sociaux dans chaque département :

- en Meurthe et Moselle : 3,52%
- en Meuse : 4,15%
- en Moselle : 3,01%
- dans les Vosges : 3,52%

La réflexion régionale menée dans le cadre de cette étude rejoint les propositions, émises par le groupe de travail interministériel présidé par Monsieur FAVARD, sur la réforme du dispositif juridique de protection des incapables majeurs notamment :

- L'instauration d'une évaluation médico-sociale approfondie de la situation individuelle de chaque majeur incapable, préalablement à toute saisine du juge. Une réponse de proximité serait organisée par la mise en réseau de professionnels concernés autour des centres locaux d'information et de coordination.

- Pour les mesures, une codification de la tutelle aux prestations sociales ferait entrer celle-ci dans le code civil. Un contrat d'accompagnement personnalisé serait proposé afin de maîtriser les flux des recours judiciaires.

- La mise en place d'une dotation globale pour le financement des services tutélaires. Ce mode de financement présenterait l'avantage de rémunérer la réalité d'un service de protection des majeurs plus que les mesures elles-mêmes.

c) L'enfance handicapée

c-1) Le renforcement et la poursuite des programmes sectoriels

L'année 2001 marque la 1^{ère} année du plan triennal dont la mise en œuvre a été précisée par circulaire ministérielle du 11/08/00 avec une procédure en grande partie déconcentrée pilotée régionalement sur la base d'une programmation interdépartementale pluriannuelle arrêtée en CTRI et en CAR.

Les nouvelles mesures de ce plan concernent les enfants et adolescents atteints de syndromes autistiques, de polyhandicaps, de déficiences profondes ou de traumatismes crâniens. Soit pour la région Lorraine une enveloppe de 17.12 millions de francs (2 609 927.18 euros) déconcentrée au niveau régional. Les SSIAD pour handicapés, les CAMSP, les structures pour personnes handicapées vieillissantes sont financées sur l'enveloppe nationale.

Dans le cadre de ce plan, il a été obtenu les financements suivants :

- Section de 15 places pour des enfants autistes de l'IME de Vassincourt autorisé depuis le 7/6/99 soit 2.930.000 F (446.675,62 euros) réparti sur 3 ans.

- SESSAD de 20 places pour enfants et adolescents handicapés physiques géré par l'APF autorisé depuis le 18/1/99 soit 2.400.000 F (365.877,64 euros) réparti également sur 3 ans.

c-2) Les mesures pour le maintien ou le retour en milieu de vie ordinaire

Conformément aux objectifs gouvernementaux fixés, des mesures concrètes ont été prises dans ce domaine.

- Mise en place d'un CAMSP dans le Nord Meusien

Financé au titre d'une procédure d'appel d'offre 2000, cette structure gérée par l'association des actions médico sociales précoce de Meurthe et Moselle a été autorisée le juillet 2001 à développer des consultations avancées sur Verdun et Stenay.

Cette unité médico-sociale destinée à prendre en charge en externat des jeunes enfants de 0 à 6 ans atteints d'un handicap sensoriel, moteur ou mental, ou ayant des retards d'origines diverses, s'est ouverte le 1^{er} décembre 2001.

- Handiscol et le plan d'intégration scolaire

L'intégration scolaire constitue une 1^{ère} étape de l'intégration sociale. La citoyenneté commence par le respect de la différence et l'école doit permettre aux jeunes d'apprendre à vivre ensemble.

Le groupe handiscol mis en place en janvier 2000 et coprésidé par l'Inspecteur d'Académie et le DDASS a impulsé une dynamique qui s'est amplifiée en 2001. En effet, une unité pédagogique d'intégration s'est ouverte à la rentrée de septembre 2001 au sein du collège Poincaré à Bar le Duc pour 6 jeunes handicapés dont les résultats sont déjà très prometteurs en matière de scolarisation et d'intégration.

Cette unité est dotée d'un plateau technique « soins » avec la participation d'un SESSAD délivrant des prestations médicales et paramédicales.

En ce qui concerne l'aide individuelle à apporter en milieu scolaire aux jeunes handicapés, 3 postes d'auxiliaires d'intégration scolaire ont été financés par l'éducation Nationale. S'ajoute le financement, par le Ministère de l'emploi et de la Solidarité, de 7 postes d'auxiliaires de vie destinés à apporter de l'aide au domicile ou sur le lieu de vie (hors école) du mineur handicapé.

Par ailleurs, un dispositif d'accueil et d'assistance des familles et des écoles rencontrant des difficultés pour scolariser un enfant handicapé a été mis en place à la rentrée, le secrétariat de la CDES ayant été le centre ressource pour l'instruction des situations particulières.

c-3) L'amélioration de la prise en charge des enfants et adolescents handicapés

- Lancement du schéma départemental de l'enfance handicapée

Dans le cadre de l'article 2.2 de la loi 75.535 du 30/6/75, il s'est avéré nécessaire d'inciter les acteurs locaux à construire un tel schéma, le dernier datant du 13/12/91.

Il a été fait appel à deux consultants extérieurs : à savoir le CREAL de Lorraine et le cabinet J K Concept (Dr Kettani) qui mènera une enquête populationnelle très fine permettant de dégager des axes structurants. (Les conventions ont été élaborées et signées).

-4 phases importantes :

- Repérage et mesure des écarts = définition des axes structurants.
- Comptes rendus des réflexions des groupes de travail = synthèse et préconisations.
- Déclinaisons territoriales des préconisations.
- Orientations stratégiques = rédaction du schéma.

Un comité de pilotage et un comité technique ont été constitués et se sont réunis pour la 1^{ère} fois au cours du dernier trimestre 2001 pour lancer et valider la démarche d'ensemble. Ils sont composés de tous les acteurs œuvrant dans le domaine du handicap (Administrations, associations, établissements et services, organismes de protection sociale).

Création d'un centre de ressources Régional sur l'autisme

Ses objectifs sont doubles : concevoir une structure qui s'appuie sur différentes équipes de médecins travaillant sur un protocole d'actions, établir un lien entre le centre, la prise en charge et les acteurs de terrain. Ce centre serait un point fort de formation et ferait office de « tête de réseau ».

Ses missions :

- Etablir un diagnostic précoce selon des protocoles validés.
- Organiser des actions de formation auprès des professionnels de la petite enfance.
- Soutenir l'intégration des autistes dans les structures non spécialisées.
- Répondre aux demandes de conseil.
- Initier des programmes de recherche cliniques sur l'autisme.

Le pilotage est assuré par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, le Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées et le centre psychothérapique de Laxou. L'échéance d'ouverture est envisagée à la fin de l'année 2002.

- Renforcement de la Mission d'Inspection des structures médico-sociales

Inscrit dans le cadre de la réforme de l'Etat, ce dispositif fait l'objet d'une volonté politique forte, rappelant le rôle régalien de l'Etat en la matière. Sa mise en place est de nature à répondre aux attentes des usagers en matière de sécurité et de qualité de prise en charge.

La coordination de ce dispositif est confiée au plan Régional à la Mission Régionale d'inspection Contrôle évaluation laquelle assure la programmation des inspections à mener selon des thèmes prioritaires précis et fixés annuellement.

En Meuse trois inspections ont été menées dans le secteur social et médico-social, l'une sur plainte, dans un établissement social, l'autre dans un IME dans le cadre du programme de surveillance des structures précité. Une troisième est intervenue sur un équipement social relevant de la compétence du Conseil Général (violences entre enfants).

4) La poursuite de la reconstitution de l'offre de soins

a) Dépense hospitalière et priorités de santé publique

Le rééquilibrage des moyens des établissements hospitaliers sous dotation globale se poursuit .

L'objectif d'évolution des dépenses hospitalières des établissements sous dotation globale a été fixé au niveau national à 3,06%, portant la dotation globale nationale à 41.829.208 € soit 274.381.621 F pour l'année 2001.

Pour la Région Lorraine, la dotation globale initiale a été fixée à 1.885.943 € soit 12.370.972 F, en progression de 3,06%. Ce taux est égal au taux directeur national.

La dotation globale des établissements meusiens à la charge de la sécurité sociale s'est élevée, pour cette même année 2001, à 118.139.3245 € soit 774.943.170 F pour un total de dépenses autorisées de 137.293.366 € soit 900.585.446 F. Elle a intégré la poursuite de la réduction des inégalités entre établissements, en réduisant la base des établissements manifestement surdotés, mais aussi l'octroi de moyens nouveaux destinés à financer la prise en compte de priorités de santé publique définies tant au niveau national qu'au niveau régional.

Les priorités de santé publique ont été soutenues par la poursuite du financement d'actions ciblées :

- Prise en charge des urgences
- Réforme de l'organisation de la périnatalité
- Mise aux normes des installations de sécurité anesthésiques
- Meilleure prise en charge des personnes ayant des conduites addictives
- Création de nouveaux réseaux de soins
- Lutte contre l'hépatite C
- Soins palliatifs
- Prise en charge de la douleur
- Prise en charge des personnes âgées
- Coordination des PRS et PRAPS.....

b) Les nouvelles organisations sanitaires

Mise ne œuvre de nouvelles actions :

- Lutte contre l'ensemble des infections nosocomiales (Prévention de la transmission des maladies infectieuses, qualité de la stérilisation des dispositifs médicaux)
- Mise en place du schéma régional de psychiatrie (renforcement du dispositif de psychiatrie infanto-juvénile, mise en place de secteurs nouvellement créés par la carte sanitaire, soutien des secteurs les moins équipés)

La mise en place de certains schémas a débuté dès 2000, et s'est poursuivie en 2001. Les établissements de VERDUN et de BAR LE DUC ont bénéficié de moyens nouveaux nécessaires au renforcement de leurs services.

Les demandes de renouvellement des autorisations décennales d'équipement des établissements de santé (MCO - SSR) sollicitées en 2000, ont été approuvées en 2001

c) Les Pôles de santé meusiens

Dans le Sud

1. Le projet de restructuration entre le Centre Hospitalier et la Polyclinique du Parc de Bar le Duc a fait l'objet d'un avis favorable en date du 26 avril 2001, suivi d'une approbation de la Commission Exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine le 15 mai 2001.

Par ailleurs, un avenant au protocole d'accord du 28 août 2000 a été signé le 4 décembre 2001 entre les différents partenaires (Centre Hospitalier, Polyclinique et Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine). Il fixe les modalités d'installation de la maternité unique au sein du Centre Hospitalier dès le 1^{er} semestre 2002.

Dans l'attente de la mise en œuvre de la complémentarité, le Centre Hospitalier de BAR LE DUC a été autorisé, en date du 16 janvier 2001, à poursuivre ses activités d'obstétriques de niveau 1+, et la Polyclinique du Parc a été reconnue centre périnatal de niveau 1.

2. Le Centre Hospitalier Spécialisé de Fains Véel a déposé un dossier de demande de création d'une structure sanitaire (Rondeval) de 45 lits visant à l'amélioration de l'accueil des patients relevant des secteurs de psychiatrie du département de la Meuse.

Ce dossier a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds d'Investissement et de Modernisation des Hôpitaux (FIMho).

Par ailleurs, d'autres opérations de restructuration sont en cours dans cet établissement.

3. Fermeture de la Clinique "La Providence" à COMMERCY le 1^{er} mars 2001.

Dans le Nord

1 Le Centre Hospitalier de VERDUN a été autorisé, en date du 16 janvier 2001, à poursuivre ses activités de néonatalogie et obstétrique niveau 2

2 L'Avant Projet Sommaire (APS) du Pôle mère-enfant du Centre Hospitalier de VERDUN a été approuvé par la COMEX le 18 septembre 2001

3 Le Centre Hospitalier de SAINT MIHIEL a déposé un projet d'établissement le 29 juin 2001 qui a été approuvé avec réserves le 7 décembre 2001.

4 Dans le cadre de la prise en charge par le service public hospitalier des personnes détenues dans les établissements pénitentiaires (programme 13000), des protocoles ont été signés entre le centre de détention de SAINT MIHIEL, le Centre Hospitalier de VERDUN et le Centre Hospitalier Spécialisé de FAINS VEEL .

Activités nouvelles

Mise en place de la Cellule Régionale d'Innovation et d'Accompagnement Social (CRIAS) début 2001, pour le suivi notamment :

- ⇒ du protocole d'accord du 14 mars 2001
- ⇒ de la mise en place de la réduction du temps de travail
- ⇒ de la gestion du FASMO/FMES
- ⇒ de la généralisation du dispositif de mutualisation des heures syndicales.

En 2002, les projets d'établissement des centres hospitaliers de Commercy, Bar le Duc et Fains-VéelL seront élaborés, en cohérence avec le volet psychiatrie du 3^{ème} S.R.O.S.S.

d) Les contrats d'objectifs et de moyens (C.O.M.)

Conformément aux dispositions de l'article L 6114-1 du Code de la Santé Publique, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Lorraine a signé, en date du 8 novembre 2001, un COM portant sur les années 2001.2004 avec le Centre Hospitalier de Verdun

e) Transports sanitaires

En raison des contraintes liées d'une part, à l'application des 35 H et d'autre part, à l'accord cadre modifiant la notion d'astreinte, les représentants des ambulanciers ont demandé que soient revues les modalités d'organisation de la garde préfectorale, définies et appliquées selon un découpage cantonal depuis 1989.

En conséquence, un réexamen de la garde, en concertation avec les représentants de la profession est actuellement en cours. Il en ressort que le département est dorénavant découpé en cinq secteurs, chaque commune de la Meuse étant rattachée à un d'entre eux.

D'ores et déjà trois secteurs, sur les cinq prévus, sont organisés et fonctionnent depuis le début du 1^{er} trimestre 2002. Sur les deux autres secteurs, une organisation de même nature doit prochainement être mise en place afin de prendre effet au 2^{ème} trimestre 2002.

5) La poursuite des actions de santé publique

a) Les programmes régionaux de santé (PRS)

a.1) la lutte contre les dépendances et la toxicomanie

La réduction du phénomène des dépendances – Programme 1998/2004 – est suivie par un groupe régional de programmation, et un groupe départemental qui a pour mission la mobilisation départementale et le suivi technique de la déclinaison du programme, en privilégiant une approche transversale de l'ensemble des conduites addictives quels que soient les produits concernés : alcool, tabac, substances illicites ou médicaments psychotropes.

Les actions essentielles conduites en 2001 l'ont été par site géographique en réponse aux besoins locaux de santé pour :

- faire évoluer les schémas de représentation afin de permettre une modification des modes de réponses.
- développer la prise de conscience individuelle et collective face à l'usage, l'abus et la dépendance aux produits
- responsabiliser l'utilisateur face aux risques individuels et collectifs liés à la consommations de produits

Au titre de la promotion de la santé 133 784 F ont été mobilisés, 641 000 F ont été apportés par la mission interministérielle de lutte contre la dépendance et la toxicomanie.

Ces derniers ont été plus particulièrement affectés :

- *à des actions de formation* : formation en toxicomanie pour les personnels des structures d'insertion, formation en toxicomanie pour les professionnels intervenant auprès des jeunes ayant des conduites à risques
- *à la prise en charge socio-éducative, dans le cadre d'alternative à l'incarcération (financée par une convention d'objectifs et de moyens Santé - Justice)*
- *à l'écriture d'un référentiel de qualité* :
- *à la mise en place des CIRDD (Centre d'Information et de Ressources sur les Drogues et les Dépendances)* : Le comité technique départemental travaille sur la mise en place de 4 centres locaux en Meuse : Stenay et Bar-le-Duc gérés par le CODES, Verdun et Commercy gérés par le CDPA

a.2) La prévention du suicide et des tentatives de suicides

Cette priorité fait l'objet d'un programme régional de santé (de 1998 à 2003). Compte tenu des données épidémiologiques en Lorraine, 414 décès par suicide en 1998 avec une surmortalité dans les départements de la Meuse et des Vosges.

Les suicides sont la première cause de décès des jeunes adultes de 25 à 35 ans avant les accidents de la route.

Le programme s'intéresse à toutes les tranches d'âge de la population et à certaines populations plus fragiles (adolescents, jeunes adultes, personnes âgées, publics en précarité, personnes victimes de violence, malades mentaux).

Les actions développées en 2001 (pour un budget global de 625 393 F) ont contribué essentiellement à répondre aux objectifs suivants :

- améliorer les connaissances épidémiologiques : constitution d'un questionnaire permettant d'identifier les tentatives de suicide hospitalisées en Meuse,
- permettre et développer la qualité de vie : 5 actions se sont inscrites dans ce cadre
 - en direction des personnes âgées (action de prévention par le théâtre, forum sur le canton de VOID-VACON, constitution d'un réseau d'amitiés par voie téléphonique, atelier de maintien en forme, concours d'écriture favorisant les rencontres intergénérationnelles
 - en direction des détenus en contribuant au maintien et à l'amélioration du bien-être des personnes détenues par le sport
- identifier et prendre en compte les premières manifestations du mal être, révélatrices de souffrance psychique : mise en place d'un numéro d'écoute sur le département meusien
- organisation de formations pluri disciplinaires et de 4 conférences débat.

a-3) Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)

Ce programme a en Meuse plusieurs niveaux d'objectifs :

- Réduire les inégalités sociales de santé
- Améliorer l'état de santé de la population
- Réduire les difficultés d'accès à la prévention et aux soins (Couverture Maladie Universelle, Accès au logement, Lutte contre l'Illettrisme)

Deux outils ont été lancés en 2001 :

- Le guide pratique pour les promoteurs d'actions
- Le dispositif d'évaluation du PRAPS avec l'évaluation des PASS en Lorraine

12 actions ont été engagées pour un financement de 341 327 F soit 52 034,97 € (dont COM du CODES).

b) La lutte contre le sida

En 2001, un montant de 146 200 F a été accordé pour les actions de prévention dont 45 000 F versés au CODES pour le fonds documentaire et 101 200 F aux associations Aides Lorraine Nord et Aides Lorraine Sud pour leurs actions sur le département.

c) Le dépistage organisé du cancer du sein

La mise en place d'un plan national de lutte contre le cancer a été annoncé en février 2000. Un des axes de ce plan porte sur l'organisation dès 2001 du dépistage organisé du cancer du sein, puis dans les années à venir, du col de l'utérus et du colon rectum.

Le programme de dépistage généralisé du cancer du sein repose sur une invitation des femmes de 50 à 74 ans tous les deux ans à bénéficier d'une mammographie de dépistage gratuite.

La mise en place des structures de gestions départementales ou interdépartementales permettra la mise en œuvre du programme de dépistage des cancers du sein et ultérieurement des cancers du colon rectum puis du col de l'utérus.

Le Conseil Général et l'Assurance Maladie ont été réunis par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en novembre 2001, en vue de la mise en œuvre de ces travaux au niveau départemental, le dispositif devant être opérationnel dès le premier semestre 2002.

6) La mise en place de dispositifs particuliers

- *Mise en œuvre de la Réduction du Temps de Travail dans les établissements médico sociaux publics et privés*

- Secteur privé: concerne les établissements de moins de 20 salariés

⇒ 5 établissements sur 6 ont déposé leur demande d'agrément, 4 ont reçu l'accord de la Commission Nationale à ce jour.

- Secteur public: les accords locaux seront discutés en fin d'année 2001, suivant l'accord cadre signé le 27/9/01 et suivant le nombre de postes attribués, pour mise en place à compter du 1/1/2002. Des réunions de concertation ont eu lieu avec les signataires et non-signataires du protocole ainsi que les Directeurs de structure.

- *Prévention des violences et maltraitances notamment sexuelles dans les institutions sociales et médico sociales accueillants des mineurs ou des personnes vulnérables*

Une politique locale de prévention de ces violences s'est mise en place au cours de l'année autour des 3 axes suivants :

- Mise en œuvre d'une véritable culture du contrôle des structures qui appelle à la généralisation des inspections et à l'élaboration d'outils spécifiques de repérage des risques. Des groupes de travail spécifiques ont eu lieu en DRASS pour travailler sur les zones cibles et mutualiser les différentes expériences de terrain.

- Renforcement de la vigilance au niveau du recrutement des professionnels intervenant auprès des mineurs.
- Information et accompagnement des victimes, des familles, des témoins et des professionnels.

Il a été demandé à toutes les structures de mettre en place toutes les procédures sécuritaires tant au niveau de la prévention et de la protection des usagers que de la répression et de faire leur évaluation sur le plan de leur fonctionnement.

- *Mise en place du comité de coordination et de protection de l'enfance en application de la circulaire du 10 janvier 2001*

Ce comité interministériel a été mis en place en juin 2001. 5 thèmes de réflexion doivent être abordés :

- Améliorer l'efficacité des signalements par un effort d'évaluation pluridisciplinaire et pluripartenariale des situations des enfants et des familles
- Prévenir, repérer et traiter les violences en institution
- Favoriser une prise en charge cohérente, continue et adaptée des mineurs en danger
- Promouvoir une intervention précoce et renforcée des dispositifs de prévention
- Le respect du Droit de famille.

7) La solidarité intergénération et le devoir de mémoire

a) Les activités administratives et sociales en faveur des ressortissants

a-1) Les nouvelles dispositions pour les conflits

- Guerre d'Algérie, conflits du Maroc et de Tunisie

La carte du Combattant est à présent délivrée pour les rappelés pour une présence de quatre mois au moins sur les territoires durant les périodes suivantes (loi de finances 2001, article 105):

- Algérie du 31 octobre 1954 au 2 juillet 1962
- Tunisie du 1^{er} janvier 1952 au 20 mars 1956
- Maroc du 1^{er} juin 1953 au 2 mars 1956

- Missions Extérieures

Concernant les conflits au Liban, Golfe Persique, Golfe d'Oman, République Centrafricaine, Tchad et Yougoslavie, qui sont à l'heure actuelle toujours en cours, le Titre de Reconnaissance de la Nation peut être délivré.

a-2) Une légère augmentation des demandes de cartes et titres

Années	1997	1998	1999	2000	2001
Nouvelles demandes	141	399	84	149	168

Demandes de révision	78	392	55	85	52
Cartes délivrées et T.R.N.	416	775	256	263	265

a-3) Une baisse progressive dans la délivrance des cartes d'Invalidité, une stagnation des retraites du Combattant.

Comme l'année précédente le renouvellement des cartes d'invalidité suit une baisse constante, due à leur durée de validité de 10 ans.

Les demandes de retraite du Combattant se situent, quant à elles, à hauteur de 580.

Selon le projet de loi de finance 2002, une augmentation des demandes de retraites du combattant serait à prévoir, en raison de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans au lieu de 65 ans pour les titulaires d'une pension militaire d'invalidité.

a-4) Le fonds de solidarité et l'allocation de préparation à la retraite

Le nombre d'allocataires du Fonds de Solidarité continue à baisser comme en témoignent les 2 tableaux suivants .

Allocation différentielle

	Demandes enregistrées	Allocations payées	Montant moyen	Total
31/12/1997	50	105	2.000	2.900.000
31/12/1998	62	52	2.500	2.100.000
31/12/1999	50	37	2.601	1.421.203
31/12/2000	38	25	2.905	1.057.789
31/12/2001	24	21	2.446	616.389

Allocation de préparation à la retraite

	Demandes enregistrées	Allocations payées	Montant moyen	Total
31/12/1998	82	48	5.400	2.500.000
31/12/1999	12	36	5.234	2.548.955
31/12/2000	4	27	5.251	2.127.639
31/12/2001	3	19	5.402	1.459.872

a-5) La politique d'action sociale

Les membres de la Commission d'action sociale se sont réunis 3 fois cette année afin d'accorder 65 secours pour un montant de 188.350.00 F et 4 avances remboursables à hauteur de 39.936,00 F.

Les différentes interventions en faveur des ressortissants sont :

- les secours ordinaires
- les interventions sociales d'urgences

- les interventions au titre du maintien à domicile
- les interventions au titre de l'aide ménagère
- les avances remboursables et les prêts sociaux
- les participations aux frais d'obsèques

b) Le devoir de mémoire

Parmi les différentes commémorations il convient de citer la visite officielle le 23 juin 2001 de M. le Premier Ministre pour la Commémoration du 85^{ème} Anniversaire de la Bataille de Verdun.

Citons enfin la poursuite de la mise en œuvre de la politique de mémoire. 2001 a vu se concrétiser les premiers dossiers relevant de cette politique, qui ont été avalisés par le comité d'animation départemental lors des deux réunions qui se sont tenues en 2001.

B) Mieux maîtriser l'immigration et favoriser l'intégration

La réglementation sur les étrangers et le droit de la nationalité n'a pas connu de réforme en 2001 et les actions des services de l'Etat dans ces domaines s'inscrivent donc dans la continuité de celles engagées en application des lois du 16 mars et du 11 mai 1998 relatives respectivement à la nationalité et à l'entrée et au séjour des étrangers ainsi qu'au droit d'asile.

Une réforme importante concernant la réglementation applicable aux ressortissants de l'Union Européenne et de l'Espace Economique européen est cependant susceptible d'intervenir prochainement avec la suppression, pour la plupart d'entre eux, de l'obligation de détenir un titre de séjour.. Par ailleurs, l'année 2002 devrait également être marquée par la mise en circulation de nouveaux modèles de titres de séjour qui seront communs à l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

Enfin, la mise à exécution des différentes catégories de mesures d'éloignement prises à l'encontre des ressortissants étrangers a représenté, comme chaque année, un volume d'activité non négligeable pour les services de l'Etat.

Données statistiques concernant le séjour des étrangers en Meuse

⇒ *Nombre de titres de séjour délivrés ou renouvelés au 15 décembre 2001*

A cette date, les services de la Préfecture avaient délivré depuis le début de l'année 899 titres de séjour alors que 129 dossiers de demande de titres (hors demandeurs d'asile) étaient encore en instance. A ces chiffres, il faut ajouter la délivrance de 91 Titres d'Identité Républicain ou T.I.R qui sont des documents qui peuvent être délivrés aux étrangers mineurs nés en France et ayant vocation à acquérir notre nationalité et 22 Documents de Circulation pour Etrangers Mineurs ou D.C.E.M qui sont des titres pouvant être délivrés aux étrangers mineurs n'étant pas nés en France mais y étant entrés régulièrement.

A noter la mise en place au début de l'année 2001 d'une procédure postale d'instruction des demandes de renouvellement de la plupart des titres de séjour. Désormais, les ressortissants étrangers concernés expédient directement par courrier à la Préfecture leur dossier de demande de titres sans passer par les mairies.

Le nombre total des ressortissants étrangers en Meuse, se situe toujours aux alentours de 5700 personnes, les belges, les turcs, les italiens, les marocains, les algériens et les portugais étant encore, en ordre décroissant, les nationalités les plus représentées.

⇒ *Nombre de demandes d'asile déposées en Meuse au 30 novembre 2001*

Il convient de distinguer en la matière l'asile « conventionnel » qui concerne les étrangers menacés par les autorités du pays dont ils ont la nationalité, de l'asile territorial défini pour la première fois par la loi du 11 mai 1998 qui est une protection destinée aux étrangers menacés par des personnes ou des groupes distincts des autorités publiques du pays dont ils sont les ressortissants.

Les demandes d'asile « conventionnel » sont traitées par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (O.F.P.R.A) dont les décisions négatives peuvent être contestées par les demandeurs devant une juridiction spécialisée, la Commission des Recours des Réfugiés (C.R.R). Les demandes d'asile territorial sont, quant à elles, instruites par le Ministère de l'Intérieur qui statue après consultation du Ministère des Affaires Etrangères.

Entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2001, 42 nouvelles demandes d'asile « conventionnel » et 8 demandes d'asile territorial ont été enregistrées par les services de la Préfecture de la Meuse, celles-ci émanant essentiellement de personnes originaires des Balkans, des pays de l'ex Union Soviétique et d'Algérie. Par ailleurs, sur la même période, 25 demandeurs d'asile ayant déposé leur demande d'asile « conventionnel » dans un autre département de France ont été orientés vers la Meuse dans le cadre du Dispositif National d'Accueil (D.N.A) et ont été logés en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) à Clermont en Argonne, Verdun ou Bar Le Duc. Si on ajoute à ces chiffres les enfants venus avec leurs parents ainsi que les demandeurs d'asile déjà présents en Meuse et dont les demandes n'ont pas encore été traitées définitivement, on arrive à un total de quelque 200 personnes. Les 120 places « CADA » du département sont donc toutes occupées, de même que 30 % de la capacité d'accueil des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale du département. Seuls quelques demandeurs d'asile sont logés par des membres de leur famille résidant régulièrement en Meuse, essentiellement des algériens et quelques turques.

L'éloignement des étrangers au 30 novembre 2001

⇒ *L'éloignement des détenus étrangers*

Sont éloignés du territoire français à destination de leur pays d'origine ou de tout autre pays où ils établissent être admissibles, les détenus étrangers incarcérés à Montmédy, Saint-Mihiel ou Bar Le Duc, lorsqu'ils ont fait l'objet d'une décision judiciaire d'interdiction définitive ou provisoire du territoire ou d'un arrêté préfectoral ou ministériel d'expulsion.

Les arrêtés d'expulsion qu'ils soient préfectoraux ou ministériels ne peuvent être pris, sauf cas d'urgence absolue, qu'après avis d'une commission départementale d'expulsion (COMEX) convoquée par le Préfet et présidée par un magistrat du siège.

* L'activité de la COMEX du département de la Meuse en 2001

Celle-ci s'est réunie trois fois en 2001 et a examiné un total de 15 dossiers de détenus étrangers susceptibles de faire l'objet d'une mesure d'expulsion. Elle a rendu 12 avis favorables à l'expulsion et 3 avis défavorables à l'expulsion qui ont finalement abouti à 6 arrêtés ministériels d'expulsion, 8 arrêtés préfectoraux d'expulsion et un avertissement solennel.

* Détenus interdits du territoire français

détenus libérés	détenus éloignés	Taux d'exécution
42	34	80,95 %

Rq : huit détenus n'ont pas été éloignés, car il n'a pas été possible de les identifier (un détenu est réputé non identifié lorsqu'il n'a pas été possible d'établir sa nationalité mais également lorsqu'il n'a pas été possible d'obtenir pour lui un laissez-passer des autorités consulaires du pays dont il est le ressortissant).

* détenus frappés d'un arrêté ministériel d'expulsion

détenus libérés	détenus éloignés	Taux d'exécution
8	7	87,50%

Rq : le détenu non éloigné n'a pu être identifié.

* détenus frappés d'un arrêté préfectoral d'expulsion

détenus libérés	détenus éloignés	Taux d'exécution
16	16	100%

⇒ *L'éloignement des étrangers en situation irrégulière*

Lorsqu'un ressortissant étranger se trouve en situation irrégulière sur le territoire français, celui-ci va généralement faire l'objet d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (A.P.R.F). Il sera alors éloigné vers son pays d'origine ou tout autre pays où il établit être admissible. Si beaucoup d'A.P.R.F sont pris à l'encontre d'étrangers qui ont été interpellés par les forces de l'ordre alors qu'ils se trouvaient en situation irrégulière en France, ces mesures sont également prises à l'encontre d'étrangers à qui la délivrance d'un titre de séjour a été refusée et qui n'ont pas déféré à l'invitation à quitter le territoire français dans un délai d'un mois qui leur a alors été notifiée.

En application d'accords bilatéraux ou multilatéraux, d'autres étrangers en situation irrégulière vont faire l'objet d'une décision de remise aux autorités de l'Etat qui les a admis à entrer ou à séjourner sur son territoire ou dont il peut être prouvé qu'ils provenaient directement. De même, en application de la Convention de Dublin, certains demandeurs d'asile, lorsqu'ils ont été admis à entrer ou à séjourner dans un autre Etat partie à cette convention pourront être remis aux autorités de cet Etat, seules compétentes pour traiter leur demande.

* étrangers frappés d'un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière

A.P.R.F prononcés	A.P.R.F exécutés	Taux d'exécution
16	7	43,75%

Rq : Les arrêtés non exécutés correspondent à des notifications par voie postale.

* étrangers ayant fait l'objet d'une décision de remise (en application d'accords bi ou multilatéraux et de la convention de Dublin).

Remises prononcées	Remises exécutées	Taux d'exécution
17	17	100%

L'acquisition de la nationalité française

Il existe plusieurs modes d'acquisition de la nationalité française dont les principaux sont énumérés ci-dessous accompagnés des données statistiques correspondantes concernant le département de la Meuse.

⇒ L'acquisition de plein droit de la nationalité française par naissance et résidence en France

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 16 mars 1998 relative à la nationalité, les jeunes étrangers nés en France à compter du 1^{er} septembre 1980 de parents étrangers, qui à leur majorité résident en France et ont résidé en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans depuis l'âge de onze ans, sont français de plein droit.

Etant en général très vite tenus de justifier de leur nationalité française (pour obtenir une carte nationale d'identité etc...), ils doivent, pour ce faire, solliciter un certificat de nationalité française auprès du Tribunal d'Instance compétent en la matière. En Meuse, il s'agit du Tribunal d'Instance de Verdun qui avait, au 30 septembre 2001, délivré 12 certificats de nationalité dans les circonstances précitées.

Il est cependant également possible aux jeunes étrangers nés en France, sous certaines conditions de durée de résidence en France, d'acquérir la nationalité française par anticipation dès l'âge de treize ans à l'initiative de leurs parents et à partir de seize ans sur leur propre initiative. C'est ainsi qu'au 30 novembre 2001, 58 mineurs étrangers avaient souscrit en Meuse, auprès du Tribunal d'Instance de Verdun, des déclarations en vue d'acquérir la nationalité française en application de ces dispositions.

⇒ *L'acquisition de la nationalité française par mariage avec un ressortissant français*

Au 30 novembre 2001, 28 déclarations déposées par des ressortissants étrangers auprès du tribunal d'instance de Verdun en vue d'obtenir la nationalité française de leur conjoint, avaient été instruites par les services de la Préfecture.

⇒ *L'acquisition de la nationalité française par naturalisation ou réintégration*

L'étranger qui demande à bénéficier d'un de ces modes d'acquisition de la nationalité française doit, entre autres, justifier avoir sa résidence en France au moment de la signature du décret de naturalisation ou de réintégration et généralement, en ce qui concerne la naturalisation du moins, avoir résidé en France pendant les cinq années précédant le dépôt de sa demande. Les demandes instruites en Préfecture sont ensuite transmises au Ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour décision.

Entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2001, 71 demandes de naturalisation ou de réintégration ont été enregistrées, celles-ci émanant principalement de ressortissants marocains (24), turcs (18), algériens (12) et belges (8).

Sur la même période, 69 ressortissants étrangers, qui avaient déposé leur demande avant 2001, ont acquis la nationalité française par décret de naturalisation ou de réintégration. Le délai moyen d'instruction d'une demande de naturalisation ou de réintégration est d'environ deux ans.

C) Garantir la sécurité

1) Le bilan de la lutte contre les diverses formes de délinquance

Il convient de noter en préambule, une modification des agrégats de la délinquance, à compter du 01/01/2001, notamment de l'agrégat de Délinquance de Voie Publique, où ont été ajoutés les vols à la tire, les vols de véhicules motorisés à 2 roues, les vols avec arme blanche au préjudice des Ets financiers, commerciaux et industriels (rubrique vols à main armée), vols avec violence au préjudice des mêmes Ets (rubrique vols avec violence). A été supprimée de cet agrégat la rubrique des Vols à main armée au préjudice des particuliers à leur domicile. Pour permettre les comparaisons, les données 2000 ont été ajustées en conséquence.

a) Analyse globale

Infractions	Faits constatés		
	2000	2001	Var.
Vols	3 712	3 825	3,0 %
Infractions économiques et financières	897	1 178	31,3 %
Crimes et délits contre les personnes	809	792	- 2,1 %
Autres infractions	2 481	2 362	- 4,8 %
<i>Dont infractions sur les stupéfiants</i>	<i>572</i>	<i>445</i>	<i>- 22,2 %</i>
<i>Dont délits police des étrangers</i>	<i>126</i>	<i>128</i>	<i>1,6 %</i>
TOTAL	7 899	8 157	3,3 %

Service de constatations	Faits constatés		
	2000	2001	Var.
Police Nationale	4 107	4 259	3,7 %
Gendarmerie Nationale	3 792	3 898	2,8 %

Taux de criminalité du département pour 1 000 habitants : 42,44

Rang national du département : 72 sur 96

Ce rang de classement indique que le département de la Meuse, compte tenu de ses caractéristiques rurales et de l'absence de grand centre urbain, est peu criminogène globalement. Même si on constate, parfois, une augmentation ponctuelle de tel ou tel type de délinquance ou d'incivilités, ces variations ne portent que sur des chiffres faibles en valeur absolue. Le sentiment d'insécurité est également peu présent, diffus et cantonné à quelques quartiers bien identifiés.

Infraction de voirie publique

Nature des Infractions	Faits constatés		
	2000	2001	Var.
Vols à mains armée	5	4	-20,0 %
Vols avec violence	49	68	38,8 %
Cambriolages	658	893	35,7 %
Vols à la tire	44	30	-31,8 %
Vols d'automobile et de véhicules de transport avec fret	407	354	- 13,0 %
Vols à la roulotte et vols d'accessoires	993	1 003	1,0 %
Vols de véhicules motorisés à deux roues	123	109	- 11,4 %
Destructions et dégradations (sauf incendie et attentats)	980	1 058	8,0 %
TOTAL	3 259	3 519	8,0 %

Dont			
- police	1 912	2 074	8,5 %
- gendarmerie	1 347	1 445	7,3 %

Criminalité organisée et délinquance spécialisée

Nature des Infractions	Faits constatés		
	2000	2001	Var.
Règlements de comptes	1	0	- 100,0 %
Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	-
Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	-
Prises d'otages et séquestrations	1	1	0,00 %
Vols à main armée avec armes à feu	7	5	- 28,6 %
Vols de véhicules avec fret	2	4	100,0 %
Proxénétisme	0	2	-
Trafic et revente sans usage de stupéfiants	12	7	- 41,7 %
Attentats par explosifs	0	0	-
Faux documents d'identité	4	14	250,0 %
Autres faux documents administratifs	11	8	- 27,3 %
Fausse monnaie	11	22	100,0 %
Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	5	6	20,0 %
Fraudes fiscales	1	2	100,0 %
TOTAL	55	71	29,1 %
Dont			
- police	31	40	29,0 %
- gendarmerie	24	31	29,2 %

Infractions révélées par l'action des services

Nature des Infractions	Faits constatés		
	2000	2001	Var.
Recels	55	70	27,3 %
Proxénétisme	0	2	-
Infractions à la législation sur les stupéfiants	572	445	- 22,2 %
Débites de boissons, alcool, tabac	3	0	- 100,0 %
Délits à la police des étrangers	126	128	1,6 %
Port ou détention d'armes prohibées	54	57	5,6 %
Délits des courses et jeux	0	0	-
Délits d'interdiction de séjour et de paraître	1	1	0,0 %
Atteintes à l'environnement	22	16	- 27,3 %
Faux documents d'identité	4	14	250,0 %
Faux documents concernant circulation véhicules	23	11	- 52,2 %
Autres faux documents administratifs	11	8	- 27,3 %
Travail clandestin	46	38	- 17,4 %
Emploi d'étranger sans titre de travail	3	4	33,3 %
Marchandage – prêt de main d'œuvre	0	0	-
TOTAL	920	794	- 13,7 %
Dont			
- police	392	381	- 2,8 %
- gendarmerie	528	413	-21,8 %

POLICE NATIONALE

Au cours de l'année 2001, l'ensemble des services de police ont constaté 4 259 crimes et délits contre 4 107 en 2000, soit une hausse de + 3,7 % seulement.

La délinquance de voie publique, a progressé à Bar le Duc (+ 73 faits) et à Verdun (+ 114 faits), mais a baissé à Commercy (- 31 faits).

On note à Bar le Duc une forte augmentation des cambriolages (+ 82 faits) avec une recrudescence, à compter de septembre, de séries dans les locaux industriels et commerciaux, avec un très faible préjudice. Les tentatives de vol avec effraction dans les habitations sont aussi en augmentation.

A Verdun, les vols à la roulotte (- 23 faits) sont en baisse sensible, alors qu'on enregistre une hausse des dégradations (+ 18 faits), une augmentation des cambriolages (52 faits) et des vols avec violences (+ 17 faits).

A Commercy, enfin on note une légère augmentation des vols avec violences (+ 4 faits) et une baisse importante des dégradations volontaires (- 31 faits).

Les faits de toxicomanie

Une baisse de ce type d'affaire est constatée à Bar le Duc. L'activité est, en revanche, en augmentation à Verdun (+ 14 faits) dont 5 de trafic et 4 d'usage-revente alors qu'elle baisse à Commercy (- 6 faits).

Les infractions : 7 trafics à Verdun – 6 usages revente à Bar le Duc et 6 à Verdun. Les autres faits sont de la consommation – offre et cession.

La délinquance économique et financière

Principalement les escroqueries par chèques volés sont en diminution à Bar le Duc (- 20 faits) et en augmentation à Verdun (+ 27 faits) ; alors qu'on enregistre une diminution des escroqueries à la carte de crédit volée (- 10 faits).

A Commercy, les mêmes constatations qu'à Verdun peuvent être faites : escroqueries aux chèques volés (+ 30 faits) – escroqueries à la carte de crédit (- 7 faits).

La délinquance des mineurs, en nombre de faits élucidés

	délinquance générale			délinquance de voie publique		
	globalité	mineurs	%	globalité	mineurs	%
DDSP	1291	290	22,46 %	276	68	24,63 %
BAR LE DUC	467	112	24 %	94	22	23,40 %
VERDUN	630	153	24,28 %	138	35	25,36 %
COMMERCY	194	25	12,88 %	44	11	25 %

Les violences urbaines

Aucun fait qualifié de violence urbaine n'est relevé tant à Bar le Duc qu'à Commercy.

34 faits contre 20 en 2000 ont été recensés, pour la CSP de Verdun. Il s'agit essentiellement de dégradations volontaires (31 faits dont 29 isolés), notamment par incendies (véhicules automobiles (3) – containers poubelles), graffitis, bris de vitres sur des bâtiments publics.

2 affaires de violences avec arme par destination dont une en réunion entre lycéens à la Gare Routière.

2 affaires commises par des attroupements d'adolescents dans le quartier des Planchettes :

- Jets de pierres et bouteilles par une quinzaine de jeunes, sur des véhicules des Pompiers, SAMU et Policiers qui intervenaient en renfort.
- Incendie d'un véhicule automobile et dégradations de plusieurs autres par une vingtaine de jeunes.

Ces faits ont donné lieu à 10 interpellations dont un mineur. 4 personnes ont été écrouées. 6 ont reçu des convocations par OPJ.

Les incivilités

A Bar le Duc, il faut souligner que la situation s'améliore puisque leur nombre diminue de 19 %, soit 549 interventions contre 678 l'an dernier.

Par ailleurs, 80 dossiers ont été traités en partenariat, lors de 10 réunions au cours de l'année, dans le cadre du CLS qui est devenu un outil très performant de gestion de ce type de problème.

Les services de Police très impliqués dans cette "coproduction de sécurité" sont à l'origine de 44 % des affaires signalées au CLS.

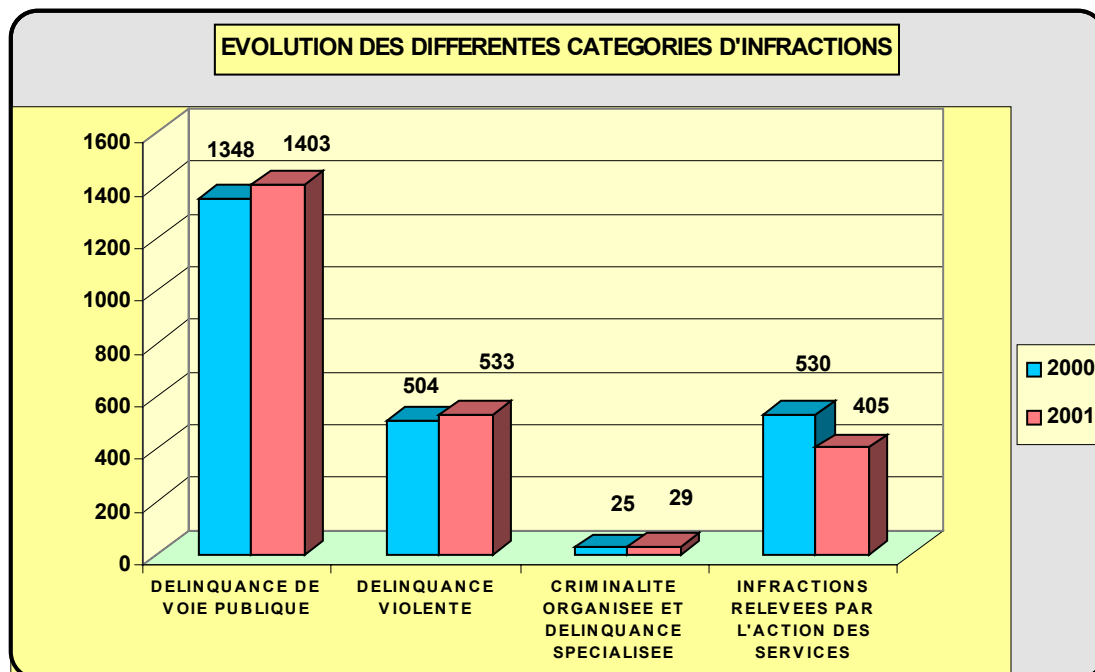
A Commercy, 234 interventions.

Gendarmerie Nationale

Au cours de l'année 2001, les unités du groupement de gendarmerie départementale de la Meuse ont constaté 3 898 crimes et délits contre 3 792 en 2000, soit une hausse peu importante (+ 2,8 %).

En ce qui concerne la répartition géographique des infractions, la tendance observée depuis de nombreuses années ne s'est pas inversée en 2001. Ce sont encore les compagnies de Commercy et Bar le Duc qui sont le plus touchées par la délinquance, avec respectivement 32.61 % et 28,05 % du nombre global des faits constatés.

Les différentes catégories d'infractions se répartissent comme suit :



- **la délinquance de voie publique** représente la plus grosse part du nombre des crimes et délits constatés (39,06 %). En 2001, elle a connu une progression de l'ordre de 4,82 %,
- **la criminalité organisée et la délinquance spécialisée** progressent elles aussi quoiqu'en la circonstance, il faille relativiser puisque le nombre des faits constatés est passé de 25 à 29 en 2001.
- **la délinquance violente** est à la hausse également avec + 14,84 % du nombre des infractions relevées (+ 29 faits). Cette progression est due, pour l'essentiel, aux destructions, dégradations ainsi qu'aux mœurs + 10,09 %,
- **les infractions par l'action des services** sont en net recul avec - 125 faits soit 23,58 %. Cette diminution est surtout perceptible au niveau des recels (-21), des infractions à la législation sur les stupéfiants (-74) et du travail illégal (-12). Il s'agit souvent de dossiers lourds qui ne seront achevés qu'en 2002.

Le constat dressé l'an dernier sur la délinquance de voie publique vaut également pour l'année 2001. Pour les infractions les plus graves, ces sont toujours des équipes de malfaiteurs en provenance d'autres départements, voire de la région parisienne, appartenant le plus souvent à la communauté MENS, qui opèrent sur des secteurs géographiques étendus.

Ils organisent des raids au cours desquels certains établissements commerciaux (supermarchés, parfumeries, magasins de vêtements, magasins d'outillage, d'articles de sport) constituent des cibles privilégiées.

Par ailleurs, la vague de vols dans les églises observée l'an passé, a perduré puisque sont enregistrés, pour l'année 2001, 39 vols de ce type dans le département. Les malfaiteurs emportent des objets relatifs à la célébration du culte (calices, ciboires, ostensoirs etc.), voire des statues, du mobilier ancien et, quelquefois, des vêtements religieux.

Le préjudice ainsi porté au patrimoine culturel départemental, fait l'objet d'un suivi tout particulier en collaboration étroite avec M. JANVIER, le conservateur départemental des objets mobiliers.

Des résultats ont néanmoins été obtenus en 2000 par plusieurs unités hors du département.

L'action menée depuis plusieurs années contre la toxicomanie a été poursuivie en 2001. Globalement, le nombre des délits s'y rapportant est en baisse (324 faits en 2001 – 398 en 2000).

353 personnes ont été mises en cause pour des infractions à la législation sur les stupéfiants (267 en 2000) ; 28 d'entre elles ont été écrouées (29 en 2000).

19 délits pour travail dissimulé ont été portés à la connaissance de la Justice en 2001 contre 31 en 2000.

2) L'action des services dans la lutte contre la délinquance

Le volet répressif

Infractions	Gardes à vues			Mis en cause		
	2000	2001	Var.	2000	2001	Var.
Vols	222	173	- 22,1 %	709	568	- 19,9 %
Infractions économiques et financières	23	18	- 21,7 %	246	248	0,8 %
Crimes et délits contre les personnes	109	96	- 11,9 %	564	646	14,5 %
Autres infractions	301	219	- 27,2 %	1 301	1 213	- 6,8 %
<i>Dont infractions sur les stupéfiants</i>	<i>137</i>	<i>84</i>	<i>- 38,7 %</i>	<i>520</i>	<i>472</i>	<i>- 9,2 %</i>
<i>Dont délits police des étrangers</i>	<i>57</i>	<i>52</i>	<i>- 8,8 %</i>	<i>118</i>	<i>120</i>	<i>1,7 %</i>
TOTAL	655	506	- 22,7 %	2 820	2 675	- 5,1 %

Service de constatations	Gardes à vues			Mis en cause		
	2000	2001	Var.	2000	2001	Var.
Police Nationale	294	326	10,9 %	1 199	1 253	4,5 %
Gendarmerie Nationale	361	180	- 50,1 %	1 621	1 422	- 12,3 %

Le volet préventif

Les efforts consentis les années précédentes ont été poursuivis en 2001 par :

- L'Opération Tranquillité Vacances (OTV) concernant la surveillance des résidences délaissées par leurs occupants en période estivale. Notons que le public, particulièrement de "retraités", est demandeur de ce type d'action à l'occasion d'autres périodes de vacances et que les surveillances peuvent être assurées ponctuellement sur demande.
- L'opération *anti hold-up*, depuis la mi-novembre, dans le cadre des transports d'euros et de la période sensible des fêtes de fin d'année.
- La Prévention des violences et incivilités dans le cadre des CLS

- Le Centre de Loisirs et de la Jeunesse de Verdun qui a accueilli cette année 105 jeunes (151 en 2000 et 147 en 1999). Activités : sports collectifs, VTT, sorties récréatives (patinoire, piscine, ski nautique), planches à voile, canoë kayak. Crédits alloués en 2001 : 60 000 francs (25 000 Francs de la cellule départementale ville-vie-vacances – 5 000 Francs DDJS et 30 000 francs Fonds Interministériel pour la Ville)
- La prévention de la toxicomanie : les actions destinées à prévenir la consommation des produits stupéfiants ont été reconduites auprès des parents d'élèves des établissements publics et privés, par les FRAD (formateur relais antidrogue)
- Les différents services mis en place par le PSIG de Bar le Duc pour prévenir les vols de fret sur la route nationale 4 (itinéraire d'Ancerville à Void-Vacon)
- Les services de surveillance nocturne ciblés, en différents points du département, avec le concours des unités de la gendarmerie mobile (escadrons de Verdun, Revigny sur Ornain et Saint-Mihiel).

3) Le renforcement de la sécurité urbaine

a) Les contrats locaux de sécurité

Le contrat local de sécurité de l'agglomération de Bar le Duc a été signé le 25 septembre 1998, celui de Verdun le 6 janvier 1999.

Celui de Commercy a été signé le 22 juin 2001 : bien que de mise en œuvre récente les partenaires ont déjà tissé des relations privilégiées en adéquation avec la police de proximité récemment mise en œuvre, elle aussi, dans cette circonscription de sécurité publique.

b) La police de proximité

Malgré l'ampleur de la réforme, justifiant une démarche progressive, nécessitant des accompagnements en termes d'information et communication, de soutien en effectifs, matériels et dotations budgétaires, la Police de Proximité a pu être mise en place rapidement dans les CSP de Verdun puis de Bar le Duc, inscrites en 2ème phase de généralisation. Elle vient d'aboutir à la CSP de Commercy qui fait partie de la 3ème et dernière phase.

A Bar le Duc et Verdun, les projets des deux services établis par les comités locaux de pilotage créés en octobre 2000 ont été retenus par le comité départemental et adressés à la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) en fin d'année 2000. Ils ont été validés en fin du premier trimestre 2001 par la DCSP et le comité technique paritaire départemental (CTPD) du 25/04/2001, au cours duquel il a été pris acte de la validation, et ont été fixées les dates de mise en place effective des unités de Police de Proximité, soit le 1er mai à Verdun et le 1^{er} juin à Bar le Duc.

Quant à Commercy, le projet établi par le comité local de pilotage a été retenu par le comité départemental et adressé fin octobre 2001 à la DCSP qui l'a validé. La mise en œuvre effective a eu lieu le 27 mars 2002.

*

* *

Il convient de signaler enfin que 2001 aura été marquée par une série d'évènements majeurs et exceptionnels ayant grandement mobilisé les services de sécurité : police, gendarmerie et protection civile.

Au nombre de ces évènements citons :

- l'actualité sportive, avec l'accueil en Meuse de trois étapes du Tour de France, les 11, 12 et 13 juillet et deux étapes du Tour de l'Avenir les 10 et 11 septembre,
- le rassemblement évangélique tzigane de l'association "Vie et Lumière" à Marville,
- la réactivation du stade renforcé du plan Vigipirate, dès le 12 septembre 2001,
- le passage à l'Euro et ses nombreuses mesures de sécurité,
- la crue exceptionnelle de fin décembre 2001,
- la mise en œuvre de la nouvelle procédure, le 1^{er} octobre 2001, dite de "vigilance météorologique", dont l'objet est :

- d'assurer immédiatement l'information la plus large en donnant aux médias et aux populations les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation ;
- de donner aux autorités publiques les moyens d'anticiper, par une annonce plus précoce, une crise majeure ;
- de fournir aux préfets, aux maires et aux services opérationnels les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise

- la sécurité des établissements SEVESO II, à la suite de l'accident de Toulouse du 21 septembre 2001.

En Meuse, trois établissements de ce type sont désormais recensés : INEOS Chlor SA à Baleycourt, la société Hunstman à Han-sur-Meuse et l'entreprise SODETAL à Tronville en Barrois.

Conformément aux nouvelles directives en la matière, les exploitants doivent réaliser des études de danger couvrant la totalité des sites industriels et mettre à jour leur plan d'opération interne (P.O.I.). Les plans particuliers d'intervention concernant ces établissements (P.P.I.), sont destinés à planifier les procédures d'alerte, d'information et de sauvegarde des populations. Des exercices sont d'ores et déjà programmés.

4) La sécurité civile

Les missions exercices opérationnels

Exercice SATER

Un exercice de recherche et de sauvetage d'un aéronef en détresse a été organisé le 13 juin 2001. A cette occasion, une cellule de crise a été activée à la préfecture.

L'exercice a permis de tester les procédures, les moyens de transmission et d'optimiser, par l'action du SIDPC, les remontées des informations entre les opérations sur le terrain et le R.C.C. de Drachenbronn (centre de coordination, de recherches et de sauvetage) compétent pour le département de la Meuse.

Cet exercice a également permis de tester le nouveau programme informatique « SYNERGI » (système numérique d'échange, de remontée et de gestion des informations) qui permet d'assurer, en temps réel, l'information de la Zone de défense Est et des acteurs départementaux de la gestion de crise.

Journée de la sécurité civile

Le 20 octobre 2001, les acteurs de la sécurité civile se sont rassemblés sur le site du Pré l'Evêque à Verdun, pour expliquer à la population leurs missions et présenter leurs différentes activités.

Ont ainsi participé activement à cette manifestation : l'association départementale des radioamateurs, l'association départementale de la protection civile, le comité départemental meusien de sauvetage et de secourisme, le SAMU 55, le service départemental d'incendie et de secours, la direction départementale de la sécurité publique, la direction départementale de l'équipement, la prévention routière et le service de déminage de Metz.

A cette occasion, le public a pu, notamment, assister à une démonstration de désincarcération d'un véhicule et d'une intervention des services de secours auprès des personnes accidentées.

L'activité de prévention

Réglementation incendie et accessibilité

L'ensemble des établissements recevant du public (E.R.P.) soumis à la réglementation applicable en matière de sécurité incendie et d'accessibilité a été visité.

Ainsi, 62 établissements ont été contrôlés par la commission de sécurité de l'arrondissement de Bar-le-Duc. 4 avis défavorables ont été rendus.

5 établissements ont également été visités en application de la réglementation accessibilité.

Par ailleurs, la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité a procédé à la visite de 23 établissements de 1^{ère} catégorie ou de type particulier (péniche, tribunes, chapiteaux).

Formations de secourisme

Tout au long de l'année, les associations de secourisme, des organismes publics et des régiments militaires mènent des actions de formation de secourisme tout public.

En 2001, 199 diplômes d'Etat ont été délivrés dans les domaines suivants :

- 83 certificats de formation aux activités de premiers secours en équipe (CFAPSE),
- 92 certificats de formation aux activités de premiers secours routiers (CFAPSR),
- 7 brevets nationaux de moniteurs des premiers secours (BNMPS),
- 17 brevets nationaux de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA).

Mise à jour des plans

Les agents du SIDPC ont poursuivi leurs efforts de mise à jour des plans de secours, de sécurité générale et de défense civile et économique.

Ainsi, ont été approuvés en 2001 :

- le plan départemental d'hébergement,
- le plan Rouge,
- le plan de secours spécialisé « accident ferroviaire »,
- le plan VIGIPIRATE.

Sont actuellement en cours d'élaboration :

- le plan de secours spécialisé « barrage de Madine »,
- le plan ORSEC,
- le plan de secours de l'autoroute A4,
- le plan de secours spéléologie,
- le plan BIOTOX.

5) La sécurité routière

Le bilan global (en nombre d'accidents)

2000			2001			Evolution 01/00	
Police	Gendarmerie	TOTAL	Police	Gendarmerie	TOTAL	nombre	pourcentage
120	286	406	144	232	376	- 30	- 7,38 %

Bilan Police Nationale

	NOMBRE		Evolution 01/00	
	2000	2001	nombre	pourcentage
BAR LE DUC	63	102	+ 39	+ 61,90 %
VERDUN	47	33	- 14	- 29,78 %

COMMERCY	10	9	- 1	- 10 %
TOTAL 55	120	144	+ 24	+ 20 %

Le nombre des accidents est en hausse (+ 24) : l'augmentation ne concerne que Bar le Duc.

	Tués		Variation	Blessés graves		Variation
	2000	2001	Var.	2000	2001	Var.
Bar le Duc	1	2	+1	6	19	+13
Verdun	3	1	-2	14	7	-7
Commercy	1	0	-1	6	2	-4
Total DDSP	5	3	-2	26	28	+2

	Blessés légers		Variation Evolution	
	2000	2001	Var.	Evol.
Bar le Duc	79	102	+23	+29,11%
Verdun	44	41	-3	-6,81 %
Commercy	7	8	+1	+14,28 %
DDSP	130	151	+21	+16,15 %

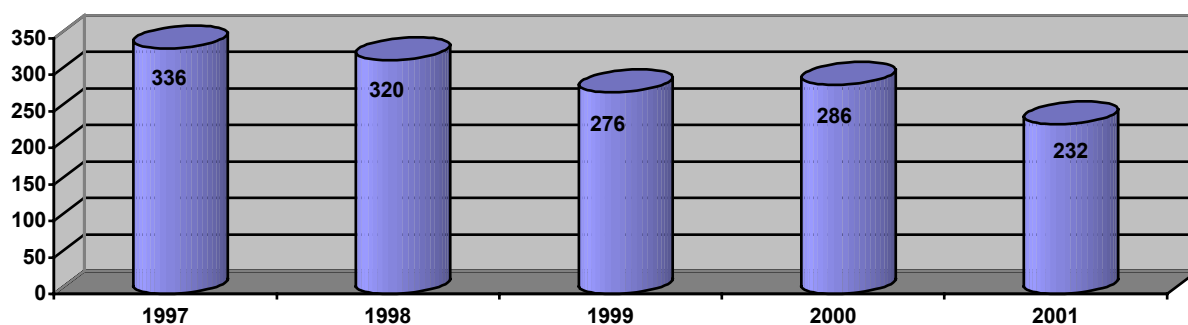
- Le nombre des tués a diminué de 5 à 3 : 2 à Bar le Duc au lieu de 1 – 1 à Verdun au lieu de 3 et aucun à Commercy
- Le nombre de blessés graves est en augmentation à Bar le Duc (+ 13) et en diminution à Verdun (-7) et à Commercy (- 4).

Bilan Gendarmerie Nationale

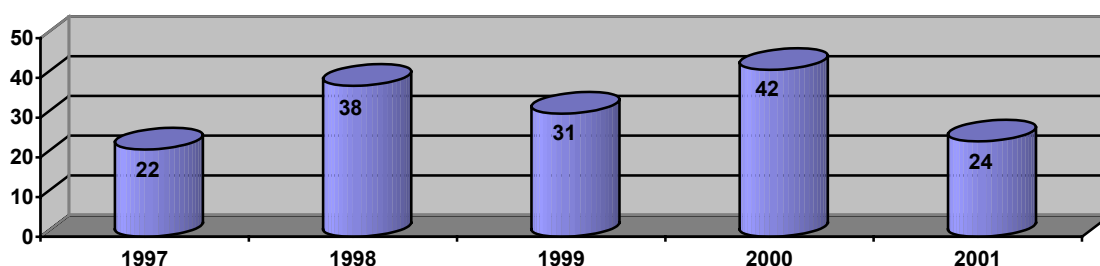
La situation en zone gendarmerie s'améliore. On constate des diminutions non négligeables dans les trois postes : accidents, tués, blessés. Cette tendance à la baisse est constante depuis cinq ans.

	2000	2001	balance	%
Accidents	286	232	- 54	- 19
Tués	42	24	- 18	- 43
Blessés	396	302	- 94	- 24

ACCIDENTS DE 1997 A 2001

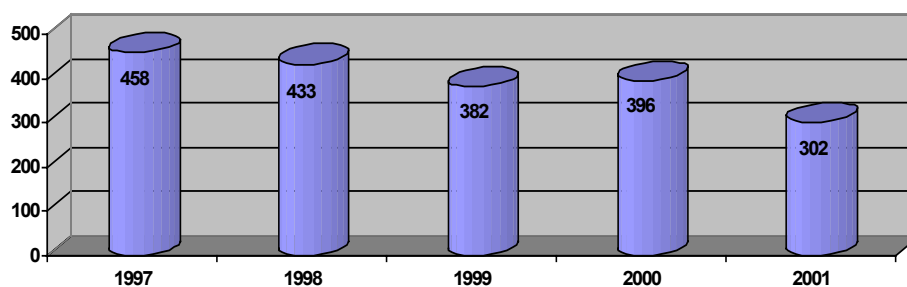


TUES DE 1997 A 2001



Si l'on note 18 tués en moins sur les routes meusiennes en 2001 par rapport à 2000, aucune tendance ne peut être dégagée sur plusieurs années, les facteurs aléatoires étant trop importants.

BLESSES DE 1997 A 2001



On recense 94 blessés en moins entre 2000 et 2001. La baisse est quasi continue sur les cinq dernières années.

Des priorités ciblées

Pour la Police Nationale

La lutte contre les comportements dangereux (vitesse – inobservation des priorités – alcoolémie) qui, sont à l'origine d'un grand nombre d'accidents, reste un des objectifs prioritaires de la Sécurité Publique.

Cette année encore, l'accent a été mis sur les contrôles de vitesse ciblés. 1158 infractions ont été relevées contre 844 l'an dernier.

	INFRACTIONS RELEVÉES					
	VITESSE			ALCOOL		
	2000	2001	Evol 01/00	2000	2001	Evol 01/00
BAR LE DUC	131	258	+ 96,94 %	73	47	- 35,61 %
VERDUN	431	677	+ 57,07 %	68	31	- 54,41 %
COMMERCY	282	223	- 20,92 %	39	35	- 10,25 %
DDSP	844	1158	+ 37,20 %	180	109	- 39,44 %

Pour la Gendarmerie Nationale

L'analyse des causes présumées d'accidents en 2000 a permis de dégager certaines priorités d'efforts. La plus grande partie des accidents est liée au comportement des conducteurs. Aussi, en 2001, l'accent a été mis sur la répression de l'alcool au volant, sur le respect de la limitation de vitesse et l'observation des règles de priorité.

%	2000	2001
Vitesse	35%	45%
Alcool	20 %	14%
Priorité	16 %	18%

Bilan de la répression pour l'année 2001 :

- Alcool : 995 dépistages positifs contre 1 018 en 2000
- Vitesse : 4 243 infractions en 2001 contre 4 051 en 2000

L'étude des accidents de l'année 2001 confirme les principales causes observées en 2000 (vitesse - alcool – règles de circulation). Les axes d'effort en 2002 demeurent identiques à ceux à l'année écoulée. On recense de plus en plus de personnes ayant eu des accidents sous l'emprise de produits stupéfiants.

Actions préventives

POLICE NATIONALE

Les fonctionnaires de police, inspecteurs départementaux de la prévention routière assistés par des adjoints de sécurité, en collaboration avec la prévention routière et avec l'Education Nationale, ont effectué diverses actions de prévention dans le cadre du Plan Départemental d'Actions et de Sécurité Routière (PDASR) :

CSP de Bar le Duc :

- 653 élèves des classes primaires ont bénéficié de cours théoriques de sécurité routière axés sur les trajets scolaires au moyen de vidéo.
- 560 ont participé à des épreuves pratiques de maniabilité de cyclos au moyen d'une piste routière.
- 345 ont obtenu un certificat de capacité
- Dans le cadre de la semaine nationale de la sécurité routière, une action a été menée auprès de 178 élèves des classes de 3^{ème}, pour les sensibiliser aux dangers de la route.

CSP de Verdun :

- 370 élèves de 12 classes primaires ont bénéficié des cours théoriques et pratiques de sécurité routière.

-

CSP de Commercy :

- 962 élèves des classes primaires ont bénéficié des cours théoriques de sécurité routière.
- 137 parmi ceux-ci ont pu bénéficier des cours pratiques sur la piste mobile de la CSP de Bar le Duc (il est à noter que la CSP de Commercy ne dispose pas de piste mobile. L'achat de ce matériel est inscrit au PDASR 2002).

GENDARMERIE NATIONALE

Actions préventives

La gendarmerie a participé à diverses missions de prévention (pistes d'éducation routière, conférences en milieux scolaire et agricole, réunion inter - services le jeudi 29/03/2001 avec la DDE et le Conseil général pour l'amélioration du réseau routier, opération sécurité routière dans le cadre du P.D.A.S.R avec véhicule « tonneau » le 27/10/2001, pour la sensibilisation au port de la ceinture de sécurité.

D'autres actions devront être initiées, selon des formes qui restent à définir :

- auprès des personnes âgées (méconnaissance des règles de conduite et suivi médical) ;
- auprès des jeunes pour leur faire comprendre que la consommation de stupéfiants a une incidence de plus en plus évidente dans les accidents, notamment les plus graves ;
- auprès de tous pour inciter les conducteurs et les passagers (surtout à l'arrière) à utiliser la ceinture de sécurité.

6) La protection du consommateur

Au cours de l'année 2001, La direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a effectué environ 6 300 contrôles de réglementation à l'occasion de 2 000 visites d'entreprises (producteurs, importateurs, grossistes, détaillants et prestataires de service). Ces divers contrôles ont donné lieu à la rédaction de 55 procès-verbaux et 300 avertissements.

Par ailleurs, les agents-enquêteurs ont procédé à 480 prélèvements pour analyse :

- 45 % pour analyse physico-chimique
- 55 % pour analyse bactériologique.

En bactériologie, le taux des prélèvements non conformes s'est établi à 7,9 % contre 11,4 % l'année précédente. En physico-chimique, le taux des prélèvements non conformes atteint 29 % contre 16,7 % en 2000.

① Les produits industriels

L'action du service en matière de sécurité des produits industriels non alimentaires est toujours importante et variée.

A titre d'exemple :

. Il a été constaté la mise sur le marché de générateurs d'aérosols de décoration (peinture) non conformes par un grand fabricant français.

Le contenu de ces générateurs était extrêmement inflammable alors que la réglementation en vigueur l'interdit lorsqu'il s'agit de générateurs d'aérosols de décoration à usage festif comme c'était le cas (destinés aux fêtes de Noël, Pâques, Halloween...).

. Toujours dans le domaine de la décoration, des guirlandes électriques non conformes (défaut de marquage) ont été découvertes dans un entrepôt d'une entreprise de distribution ainsi que des compositions décoratives munies de bougies considérées comme non conformes par l'un des laboratoires de la DGCCRF (risque d'inflammabilité).

La même infraction a été constatée sur des décorations munies de bougies distribuées par une chaîne spécialisée dans le bricolage et la jardinerie. Le responsable de la première mise sur le marché, extérieur à ce réseau, a été verbalisé.

. Par ailleurs, dans le domaine de la puériculture, 2 000 poussettes livrées en kit, offertes à la vente dans un réseau de magasins à dominante alimentaire étaient dépourvues de toutes indications rédigées en langue française, concernant le montage, la sécurité et les précautions d'emploi. Un prélèvement officiel réalisé sur cet article par un département voisin a permis de mettre en évidence, par l'intermédiaire d'un laboratoire, la non conformité et la dangerosité de ces articles d'importation liées à leur conception.

② Les services

. A nouveau, un salon de coiffure et un salon d'esthétique ont été verbalisés pour n'avoir pas respecté la réglementation en vigueur depuis 1997 concernant les appareils de bronzage à rayonnements ultraviolets.

Le premier exploitait son solarium en l'absence de personnel spécialement formé, lui-même étant en congés.

La responsable du salon d'esthétique avait quant à elle supprimé totalement l'affichage des informations obligatoires liées à la sécurité et destinées à la clientèle.

. Des contrôles ont été réalisés cette année encore dans les communes et les communautés de communes concernant la sécurité des aires de jeux et des installations sportives.

Ces contrôles ont été également étendus aux prestataires privés mettant des équipements de ce type à disposition de leur clientèle ou personnes de passage.

Les anomalies constatées ont fait l'objet d'un rappel de réglementation écrit de la part du service aux élus avec information dans les cas les plus graves aux autorités ou administrations concernées : Préfecture, Conseil Général, Inspection d'Académie, responsables d'écoles notamment quand les installations sont utilisées par des élèves d'établissements scolaires.

Des documents (textes réglementaires et d'information) ont été remis aux nouveaux maires à l'occasion de la réunion organisée le 17 octobre 2001 à Dieue sur Meuse (55) par les différentes directions dépendant du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (MINEFI).

③ La loyauté des transactions

En ce qui concerne la loyauté des transactions :

. Une affaire de contrefaçon a été élucidée par le service de la CCRF sur des baskets rollers reprenant le visuel déposé au titre de marque par une grande société. 2 procès-verbaux ont été établis suite aux constatations effectuées par la DDCCRF de la Meuse par la Direction du Rhône où se situe le siège de 2 sociétés concernées par l'importation de ces articles.

. Une infraction pour publicité mensongère a été relevée à l'encontre d'une société importatrice de guirlandes électriques qui apposait indûment la marque commerciale NF Luminaires, laissant ainsi croire à une qualité supérieure du bien en question alors que l'étiquetage était non conforme quant aux informations apportées.

④ La sécurité alimentaire

- *La filière de production des denrées alimentaires non d'origine animale*

A titre d'illustration, l'on peut citer les actions menées sur les produits et réglementations suivants :

- Créatine

Cette substance joue un rôle clé dans le métabolisme musculaire en permettant le stockage et la libération de l'énergie sous la forme de phospho-créatine.

Au cours d'un exercice intense et de courte durée, la demande en acide adénosine triphosphorique (ATP) peut être plus de cent fois supérieure à celle du repos et ainsi les réserves en phospho-créatine sont épuisées en quelques secondes.

C'est la raison pour laquelle la supplémentation en créatine peut augmenter les réserves du muscle en créatine et ainsi améliorer le maintien de la force lors d'un exercice intense.

Les effets à long terme d'une absorption régulière de créatine à des doses élevées (10 à 20 g/jour) ne sont pas connus.

Aucune évaluation des risques éventuels présentés par la créatine n'a été réalisée à ce jour par une instance scientifique nationale ; cette substance ne dispose donc d'aucune autorisation d'emploi en alimentation humaine en France.

La DDCCRF a procédé, dans un magasin proposant des compléments alimentaires pour sportifs, à la saisie de poudre de créatine.

- Caféine

La consommation excessive de cet alcaloïde est susceptible d'induire chez le consommateur les risques suivants :

- . cardio-vasculaires (arythmie cardiaque, augmentation de la pression artérielle)
- . neuropsychologiques (hyperkinésie, agressivité , insomnie)
- . phosphocalciques (perte de calcium).

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France a considéré que le taux maximal de caféine dans les boissons ne devait pas dépasser 150 mg/litre.

L'analyse d'une boisson prête à l'emploi enrichie en caféine, distribuée dans un magasin verdunois, a révélé une concentration en caféine de 250 mg/litre, largement supérieure à la limite de sécurité fixée. La boisson a été retirée de la consommation.

- La filière de production des denrées alimentaires d'origine animale

La sécurité alimentaire est assurée dans le département par des actions de prévention et de lutte contre les divers contaminants, en amont (secteur élevage / commercialisation des animaux) et en aval (abattage / transformation / commercialisation des denrées / élimination des déchets animaux) de la filière de production des denrées alimentaires d'origine animale.

En amont :

Prophylaxies de la brucellose et de la tuberculose animales : La lutte contre ces maladies pouvant être à l'origine de contaminations humaines (zoonoses) reste une des priorités de l'action des Services Vétérinaires dans les élevages bovins, ovins et caprins. Les

résultats pour l'année 2001 demeurent tout à fait satisfaisants puisque aucun cas de ces maladies n'a été mis en évidence dans le département cette année. Ces maladies qui ont marqué l'élevage sont pratiquement éradiquées du territoire national, mais le dispositif de surveillance est maintenu pour éviter de nouvelles contaminations, jusqu'à la mise en œuvre prochaine du "réseau sanitaire bovin" qui sera géré par les professionnels (vétérinaires sanitaires et groupement de défense sanitaire), sous la tutelle de l'administration.

Lutte contre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en élevage : deux cas d'ESB ont été détectés durant l'année 2001 dans le département (avril et décembre 2001). Le plan d'intervention correspondant, aussitôt mis en œuvre, a permis d'assainir rapidement les exploitations concernées, par élimination et destruction de l'ensemble des bovins des deux cheptels. Les éleveurs touchés ont bénéficié d'un soutien de la part des organisations professionnelles et d'un accompagnement financier de l'Etat par indemnisation des animaux selon leur valeur réelle de remplacement.

Le service public de l'équarrissage est assuré par la société PROGILOR de Charny-sur-Meuse. Les cadavres collectés sont acheminés dans une usine du groupe CAILLAUD dans l'Aisne, afin d'y être détruits et incinérés. Ce circuit est totalement identifié et fonctionne sans incident depuis sa mise en place en 1997. Ce service est intégralement pris en charge par l'Etat ; il porte en 2001 sur une valeur de 4,58 millions de francs pour la collecte des cadavres et déchets "haut risque" d'abattoirs et sur une valeur de 2,7 millions de francs pour leur transformation en farines, le coût de l'incinération de ces farines étant également pris en charge par l'Etat.

A la suite de la suspension d'emploi de la majeure partie des farines et graisses animales dans l'alimentation animale (arrêté ministériel du 14 novembre 2000), décision prise par le gouvernement pour éviter toute contamination accidentelle des aliments pour animaux par l'agent de l'ESB, des difficultés importantes sont apparues pour assurer l'élimination des produits anciennement valorisés. L'impact de cette mesure s'est révélé important pour le département de la Meuse, considérant que la société PROGILOR assure la transformation de sous-produits animaux dits "bas risque", provenant de nombreux départements. Des sites de stockage des farines, notamment, ont dû être trouvés, souvent en urgence, dans l'attente du développement des dispositifs d'incinération.

Les farines animales produites par PROGILOR ont été ainsi successivement canalisées vers 5 sites de stockage nationaux (départements 02 – 79 – 67 – 76 – 51) et vers des cimenteries pour leur incinération directe.

Au total la production de PROGILOR en 2001 s'établit à 33697 tonnes de farines (24718 tonnes orientées en stockage et 8714 directement incinérées) et à 23344 tonnes de graisses animales (toutes orientées vers l'incinération directe).

Afin d'assurer le transport des farines animales vers les sites de stockage agréés, un marché négocié a été passé le 22 février 2001 sous contrôle de la DDAF, selon la procédure d'urgence impériale du code des marchés publics, avec un groupement de transporteurs meusien.

Ce marché a porté sur une quantité de 24000 tonnes de farines pour un montant de 4,71 millions de francs.

En aval :

La sécurité dans le secteur "aval" de la production des denrées alimentaires mobilise de manière croissante divers services de l'Etat : DDSV, DDCCRF, DDASS, DOUANES, Protection Civile, Gendarmerie, Inspection Académique ... Les interventions des différents services dans ce domaine se situent bien entendu à des degrés divers, mais il est ainsi constaté que la sécurité alimentaire apparaît comme une préoccupation "transversale", au même titre qu'elle intéresse l'ensemble des consommateurs.

Vers la création d'un pôle de compétence interministériel "sécurité alimentaire" :
Un projet spécifique visant à améliorer l'action de l'Etat dans le domaine de la sécurité alimentaire est inscrit dans le Projet Territorial de l'Etat pour la MEUSE. Cette action devant se concrétiser au début de l'année 2001 par la mise en place d'un pôle de compétence "sécurité alimentaire" comporte trois objectifs principaux : **Coordonner les services de l'Etat** ayant compétence en la matière, pour un travail en commun, plus efficace - **Maîtriser les alertes sanitaires** lors de mise en évidence de contaminants alimentaires ou lors de toxi-infections alimentaires collectives, par des opérations de rappels des aliments à risque menées à l'échelle départementale ou nationale et par une information spécifique de la population - **Assurer l'information du public** sur les "bonnes pratiques alimentaires" ou en cas de besoin particulier.

A ce jour et depuis plusieurs années, des actions sont régulièrement conduites conjointement par divers services de l'Etat. A titre d'exemples, le bilan suivant pour l'année 2001 peut être avancé :

- Inspections conjointes menées par la DDSV et la DDCCRF dans les établissements de restauration du département : 120 visites.
- Gestion de toxi-infections alimentaires collectives par la DDASS et la DDSV : 5 cas.
- Contrôles sur route des véhicules de transport de denrées alimentaires par la Gendarmerie, les DOUANES, la Direction Régionale de l'Equipeement et la DDSV : 100 contrôles.
- Activation du "réseau d'alerte" (mis en place en 2000) = 77 fois en 2001.

L'objectif pour le début de l'année 2001, est de mettre en place un dispositif interministériel opérationnel permettant de développer et de coordonner au mieux les actions destinées à garantir la sécurité des consommateurs.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Direction Départementale des Services Vétérinaires : 632 visites de contrôle, d'inspection et d'analyse des risques ont ainsi pu être réalisées en 2001. A l'issue de ces contrôles et selon la gravité des anomalies constatées, 71 avertissements ont été adressés et 13 procès-verbaux ont été établis.

Au delà du contrôle de salubrité des produits commercialisés, les services vétérinaires s'attachent aussi à promouvoir les actions de prévention en dialoguant avec les professionnels, en les conseillant et en les conduisant à rechercher les dangers ou les risques possibles vis à vis de la sécurité alimentaire du consommateur afin de prévoir à chaque fois une action préventive ou corrective (application de la méthode dite « HACCP = analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise »).

- Les actions sur la qualité du lait, mises en place en concertation avec les organisations professionnelles de ce secteur depuis 1998 ont été maintenues cette année. Les procédures adoptées prévoient une suspension de collecte dès lors que le lait produit sur une exploitation ne répond plus à certaines normes de salubrité (contamination par des germes ou présence trop importante de leucocytes).

Dans le cadre de cette action, 17 arrêts de collecte ont été appliqués et 29 contrats d'amélioration de la qualité du lait ont été signés par des producteurs meusiens en 2001. Ces dispositions relatives à l'amélioration de la qualité du lait, répondent à une démarche harmonisée au niveau régional.

- Prévention de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) dans la phase de production des denrées alimentaires : XX mesures importantes, visant à renforcer le dispositif de prévention de l'ESB, ont été mises en œuvre en 2001, à savoir : **Interdiction de la procédure d'abattage d'urgence des animaux** (euthanasie par le vétérinaire inspecteur des animaux qui seraient introduits en infraction avec ce principe) ; **mise en œuvre des tests rapides systématiques sur tous les bovins âgés de plus de 24 mois abattus** (à ce jour 18219 tests réalisés par le laboratoire vétérinaire départemental de Bar-le-Duc pour l'abattoir de Belleville. *Ce laboratoire a réalisé 78780 tests au total sur l'année 2001 ⇒ 5 résultats rendus non négatifs ont été confirmés par l'AFSSA LYON*) ; **extension de la liste des organes à risque spécifiés**, retirés systématiquement de la consommation, au thymus, intestins et amygdales des bovins ; **mise en œuvre sur le dépôt de cadavres de Morley, du programme de tests rapides systématiques sur tous les bovins âgés de plus de 24 mois morts ou euthanasiés** : ce vaste programme de dépistage de la maladie a débuté au début du mois de juillet et devrait perdurer au moins jusqu'à la fin de l'année 2002.

- Synthèse des mesures de lutte contre l'ESB en France : le schéma ci-contre rappelle les principales mesures de lutte et de prévention de l'ESB mises en place à partir de 1990, tout au long de la filière alimentaire. Les nouvelles mesures appliquées en 2001 ont été soulignées.

Cette synthèse montre que le dispositif de lutte contre l'ESB est adapté "en temps réel" aux nécessités de prévention de la maladie, en vue de préserver la Santé Publique, au fur et à mesure de l'évolution des connaissances.

Ce dispositif répond à deux grands objectifs :

- **Préserver la Santé Publique** : retrait organes à risque spécifiés ; interdiction d'entrée dans la chaîne alimentaire d'animaux malades ou accidentés ; tests en abattoirs ...

- **Eradiquer la maladie par un dispositif de dépistage élargi et assainissement des cheptels par abattage total** : maintien du réseau d'épidémiosurveillance ; mise en œuvre des tests rapides sur tous animaux morts âgés de plus de 24 mois, euthanasiés ou abattus ; sécurisation de l'alimentation des animaux : interdiction farines et graisses animales.

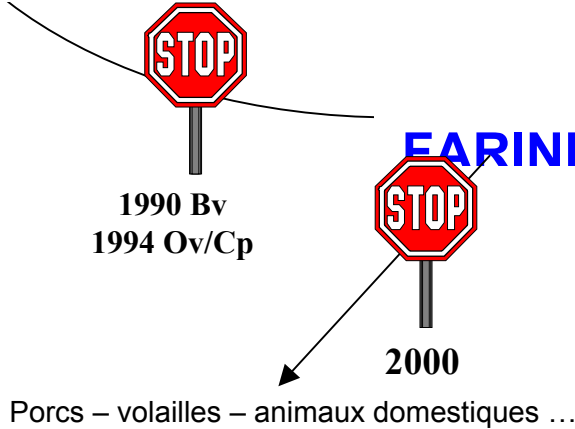
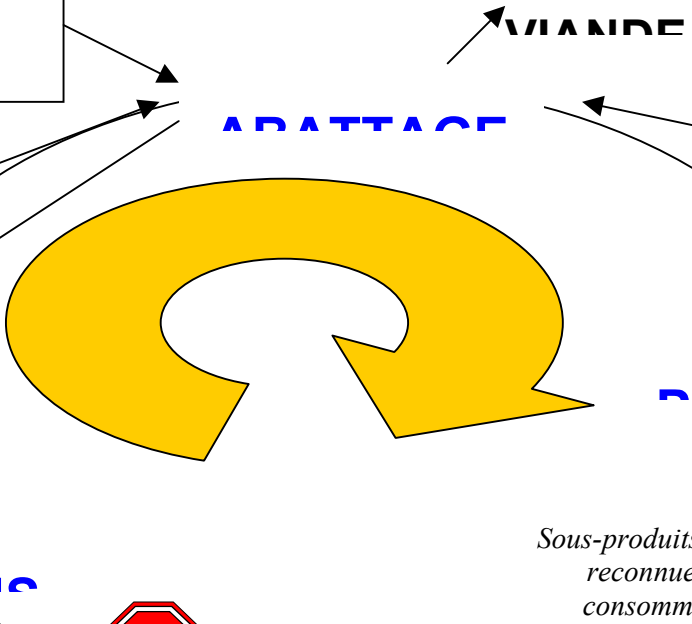
DISPOSITIF FRANÇAIS DE LUTTE CONTRE L'ESB

-RETRAIT MRS (organes à risque spécifiés)
 1996 (+ 2001 : thymus intestins amygdales
 + colonnes vertébrales).
 -Renforcement IAM 2000
 (inspection ante mortem)
 -Interdiction animaux malades
 -interdiction du jonchage
 -Interdiction abattage urgence fin 2000

TESTS RAPIDES
Animaux > 24 mois
2001

PROGRAMME TESTS
"PRIONICS" 2001/2002
Abattages d'urgence
Animaux morts
> 24 mois

-Réseau d'épidémiosurveillance.
 -Police sanitaire de l'ESB
 1990
 -Embargo animaux GB / Portugal
 1996 - 1998
 -Surveillance mortalité
 2000



EARINES

**RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX CONCOURS
DE L'ETAT 2001**

EQUIPEMENTS ET TRANSPORTS (crédits de paiements)

ANNEE	CREDITS (en KF)	OBJET				
		Transports	Urbanisme et Logement	Séc. Rout.	Environnt	TOTAL
2001	Reçus	58 834	9 236	2 694	600	71 364
	Consommés	58 712	9 232	2 658	515	71 117
	%	99,80	99,96	98,66	85,83	99,65

EDUCATION NATIONALE

Montant global :	31 811 567 F
dont :	
- Bourses du 2ème degré :	13 266 933 F
- Fonds sociaux :	1 902 302 F
- Actions éducatives et innovantes du 1 ^{er} degré :	1 261 364 F
- FAI études et remise à niveau :	2 037 220 F
- Fonctionnement des établissements privés :	9 868 966 F

JEUNESSE ET SPORTS

Interventions globales :	7 149 576 F
dont :	
- équipements sportifs et socio-éducatifs	2 794 547 F
- actions contractualisées avec les collectivités	891 000 F
- subventions aux associations sportives et comités	1 942 848 F

SOLIDARITE

I - Crédits d'Intervention au titre des politiques sociales	63 537 544,66 F
<u>Professions paramédicales – Bourses</u>	1 138 850,00 F
<u>Politique de Santé Publique</u>	598 832,33 F
Lutte contre les fléaux sociaux Gestion des risques sanitaires	
<u>Développement social</u>	36 286 149,33 F
Famille et Enfance, Handicapés, Personnes Agées	
<u>Intégration et lutte contre la précarité</u>	25 513 713,00 F
II – Investissement:	255 259,77 F
<u>Equipement administratif et sanitaire</u>	
DDASS	10 259,77 F
Etablissements sanitaires	245 000,00 F

CULTURE

Crédits d'intervention : 4 983 366 F

Crédits d'investissements affectés : 7 971 325 F

CONCOURS AUX COLLECTIVITES LOCALES

1) Dotation de fonctionnement ou compensatoires

DGF (département, communes, groupements à fiscalité propre) : 396 939 871 F
Dotations de péréquation : 19 790 261 F
Dotations compensatrices : 128 505 768 F
Dotations instituteurs : 1 236 480 F
Dotation Elu local : 4 831 158 F
DGD du département : 109 504 784 F

Total : 660 808 322 F

2) Dotations d'investissement

FCTVA : 80 233 686 F
Amendes de police : 2 069 042 F
Dotation Globale d'Equipement (communes) : 19 905 297 F
Dotation Globale d'Equipement (département) : 35 769 955 F
DDR : 8 017 098 F
Dotation d'Equipement des Collèges : 8 537 425 F

Total : 154 532 503 F

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- FNADT (investissement et fonctionnement) : 855 881 F

- FISAC : 3 332 433 F

AIDES AUX ENTREPRISES

Aides directes : 5 567 143 F